

<i>Auberges</i>	8, 9, 14, 16, 18, 31, 58, 60, 62, 63, 123, 125 } 141, 140, 129, 128
<i>Annexion à la Cité de Montréal</i>	11, 12, 14, 19, 25 <sup>e</sup> , 38, 39, 41, 54, 74, 92, 2 157, 164.
<i>Ayleur Juge S.C.</i>	19.
<i>Approvisionnement d'eau</i>	28, 30, 32, 54, 64, 68, 129, 144, 164, 175
<i>Avocat de la Corporation</i>	28, 96.
<i>Adoption des comptes au Sec. Tr.</i>	56, 104.
<i>Auditeurs</i>	124.
<i>Applications à la législature pour l'aide d'emprunt etc.</i>	170, 183, 184.

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
Y  
Z

Bennett William, concillor	14.
Barrière de péage	21. 25 <sup>e</sup> . 30. 33. 37.
Belanger Louis (avocat)	28.
Baugue Jac. Cartier (dépôts)	53.
Bains publics	65.
Bâtisses	82.
Brigade d'infanterie	157.
Beaudry J. A. N.	184.

B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
M.  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Cautions du Sec. Trés.	12. 28. 118.
Conseil de Cauté	7
Comité de Santé	1370 70
Conseiller Vaux. Vieilles destitué	13.
Certificats de Licences (privé puis)	31. 60.
Cotes publiques	43. 63. 71.
Cote Dejeu	63. 71. 131. 142. 144.
Corps de Police	64.
Cie. du Guano	71. 72. 76.
Cie. du Gaz	84. 105. 134. 144. 146. 148. 162.
Cie. de Accumulus	108. 109.
Comités (nominations)	111
Cote J. M. nommé Sec. Trés.	114.
Cie. des Chars urbains	143
Chars urbains	143
Commissaires du Hâvre	158

C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
Y  
Z

Devoirs des conseillers royaux	18.
Dépôts à la Banque d'Artier	53.
Devoirs rue	136. 188
Alpatic I.B.	158
Docto	186

P  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
M.  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Élection 1840

1

Éclaircissements rue St Marie

65

Éclairage des rues

79. <sup>au jour</sup> 105.

Esquels

81.

" côte Stejean

131. 133. 149. 155. 163. 169.

Église protestante

E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
M?  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

G  
H  
J  
K  
L  
M  
M?  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Hoerse à nuje  
Koumalogation des mes

50.  
115.

Iberville (me)

188

H  
J  
K  
L  
M  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z



P6/A1,1

*Juges de Paris*

176.

J  
K  
L  
M  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

K  
L  
M  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

Louise & Co (exception de Paris refusé) 78.  
Cetainement est 175.

L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Morin J. B. Sec. Trés.	3. 23.
Masson D. conseiller	18
Manufacture de coton N. Hudon	24. 28. 32. 33. 61. 110. 111. 112.
Méunier A. - conseiller déqualifié	115

M  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Nominations du conseiller Wm Bennett 114

" " " S. Masson 18

" " " J. D. Rolland 46

" " Le Sieur Jm. Cote 114

Musées publics

63. 64. 88. 89. 98. 107. 112. 115.

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

Officiers Municipaux nommes

1870	1872	1873	1874
5	26	53	114

O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Procès verbal élections 1840 1

Plan de la Municipalité 54. 61. 122. 188. 184. 188.

Police (corps de) 64. 76. 79. 84. 91. 115. 120. 132.

Police 124.

Pompe à incendier 136. 152. 154. 149.

Plainte de D. Masson re police 150.

Repart just re les n° 164 158

P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z



P6/A1,1

*Quais*

186

Q  
R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

Rôle d'Evaluation (adopté)  
Rampes  
Rolland J. D. conseiller  
Rues profites  
Ruelle Jos.

1870	1871	1872	1873	1874
10.	21.	44.	73.	150.6
43.63.				
46.				
63.184.				
144.				

R  
S  
T  
U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1

Secrétaire Trés: (nommé)

23.

Salle de Conseil (loyer et

26. 24. 60. 104. 109.

St Michel (nulle)

132. 136.

S  
T  
U  
W  
Y  
Z

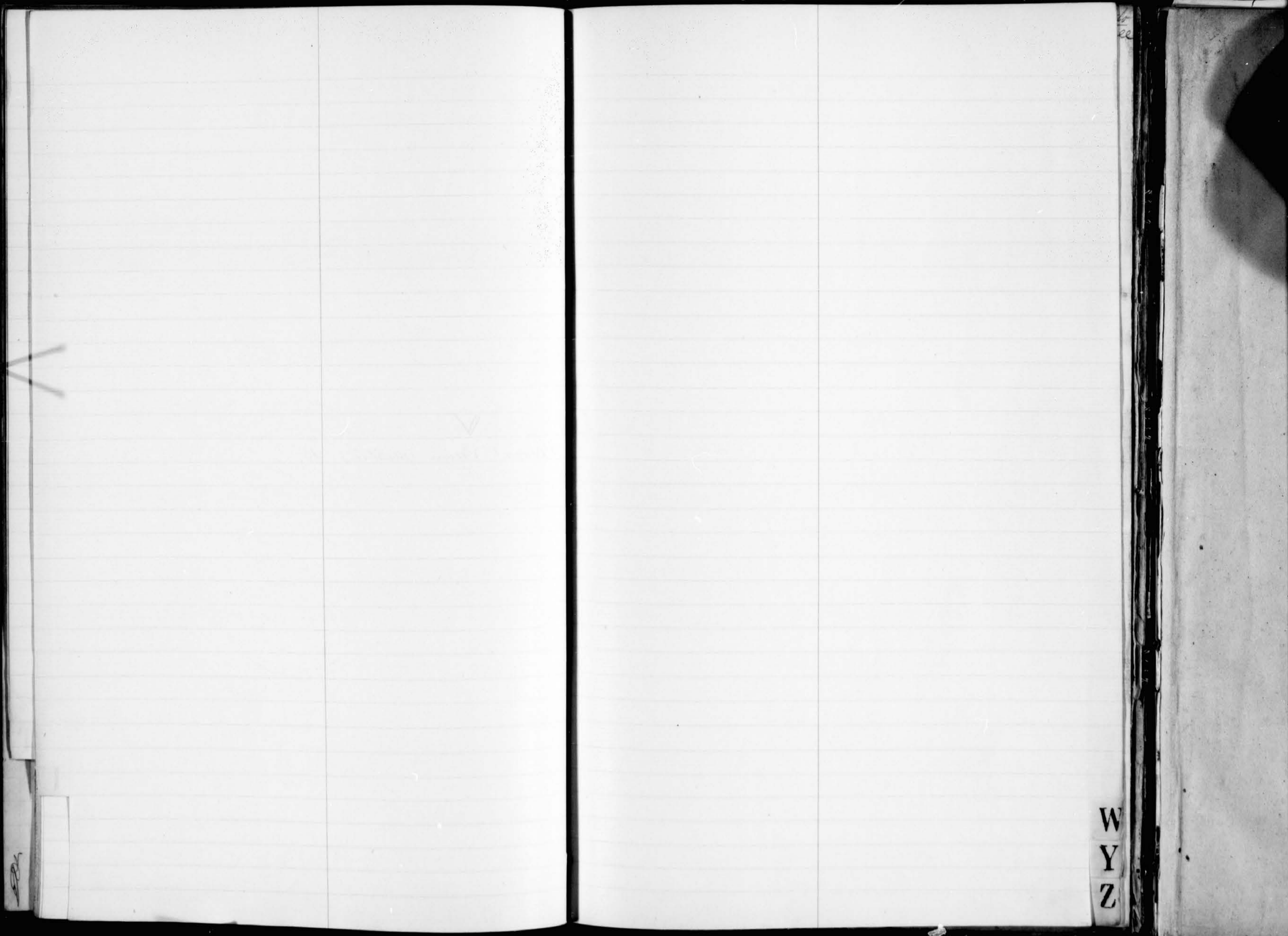
<i>Pages</i>	<i>1871 1872 1873</i>
<i>Trottoirs</i>	<i>19. 36.37. 63.66.</i>
<i>Trottoirs (enlevement de la neige)</i>	<i>22. 38.39. 42. 48. 46. 63.65. 69. 94. 143.</i>
<i>Pages de Commerce</i>	<i>67.</i>
<i>Terrain municipal</i>	<i>87.</i>
<i>Traverse sur la place</i>	<i>105. 108. 140. 185.</i>
<i>Traverse Beaver</i>	<i>121. 134. 142.</i>
<i>Track Alfred</i>	<i>157</i>
<i>Trudy (me)</i>	<i>155. 166.</i>

T  
U  
W  
Y  
Z

✓  
Vicent Vanu (destitue) B.

U  
W  
Y  
Z

P6/A1,1



W  
Y  
Z

P6/A1,1

Blank ledger page with horizontal ruling and a vertical margin line on the left.

Blank ledger page with horizontal ruling and a vertical margin line on the right.

Y  
Z

P6/A1,1

Blank ledger page with horizontal ruling and a vertical margin line.

Blank ledger page with horizontal ruling and a vertical margin line.

Z



P6/A1,1

Corporation Municipale du  
Village de Hochelaga  
2 Janvier 1870.

A une Sesse Spéciale du Conseil Municipal  
 du Village de Hochelaga, dument convoquée  
 tenue audit Village le lundi trente & un  
 jour de Janvier en l'année de notre Se  
 Mil huit Cent Soixante & dix, Conform  
 aux dispositions de l'acte Municipal  
 Canada de 1868, auxquelles les personnes  
 suivantes y étant, la & alors présentes, à  
 savoir: Bombardier James, Morga  
 Lussier, William, Kar, Adolphe  
 James Vincent & George Demers, tous  
 membres dudit Conseil formant un quorum.  
 Le dit Adolphe Bombardier président & un Maire  
 Le dit Conseil, ainsi convoqué & assemblé  
 pour procéder à la nomination des officiers  
 Municipaux tel qu'il pourvu par la 20<sup>me</sup>  
 Section de l'acte Municipal du Bas Ca  
 nada de 1868, avait pour motion de  
 Paul Lussier Secrétaire par Adolphe  
 Durant résolu & statué que les personnes  
 ci après désignées soient respective  
 ment nommés & appointés aux charges  
 suivantes, à savoir: James Lelie, Louis  
 Demers, pie et Cyrille Desrochers pour  
 être Évaluateurs des propriétés évaluable  
 de Municipalité, Arbin Panchaud &  
 Joseph Thompson, pour être auditeurs  
 des Comptes de ce Conseil, Edmond Guay  
 et Louis Lassonde, pour être inspecteurs  
 de Clochers & fossés, et Cyrille Lemeray  
 pour être & idem & Elector Public.

Corporation Municipale du village d' Hochelaga  
10 Janvier 1870

A une assemblée publique des habitants de la  
Municipalité du village d' Hochelaga qualifiés  
à voter à l'élection de Conseillers Municipaux  
pour la dite Municipalité et tenu au dit vil-  
lage le dixième jour de Janvier dans l'année  
1870, au fins de procéder à l'élection de Con-  
seillers Municipaux pour la dite Municipalité  
Proposé par George Demus second par James  
Vincent que, Olivier Beaubernier, James  
Borgan, Adolphe Durand, William Karr  
George Demus, Dominique Masson & James  
Vincent soient élus Conseillers Municipaux  
pour la dite Municipalité.

Proposé en amendement par William Bennett  
Marcel Gécary & autres, que Paul Lussier soit  
élu Conseiller pour la dite Municipalité au  
lieu & place de Dominique Masson. La  
quelle proposition a été unanimement  
adoptée par la dite assemblée.

Proposé en outre par Wate Marriage second  
de par John Martin que, Adolphe Durand  
Algis Munnifils, George Roberts, Domini-  
que Masson, Wate Marriage, John Martin  
& Augustin Lavallée soient élus Con-  
seillers Municipaux pour la dite Municipalité.

L'élection des personnes proposées en premier  
lieu n'ayant point été contestée par pas de  
deux élections abites a été, à la dite élec-  
tion, si prochaine par ces parents Olivier  
Beaubernier, James Borgan, Adolphe Du-  
rand William Karr, James Vincent George

P. Lussier  
Élu

2

George Demus et Paul Lussier du-  
ment élus Conseillers Municipaux pour  
la dite Municipalité du Village d'Ho-  
chelaga.

Olivier Bourbonnien  
Président de l'élection

A. B. Horn  
Secrétaire

3

Corporation Municipale du Village d'Hoche-  
laga  
18 Janvier 1870

A une assemblée générale des Conseillers  
Municipaux du Village d'Hoche-  
laga, dûment convoquée & tenue dans ledit Village  
Mardi le dix huitième jour de Janvier en  
l'année de notre Seigneur Mil huit cent  
soixante & dix, en conformité au troisi-  
ème paragraphe de la dix huitième section  
de l'acte Municipal du Bas Canada de  
1868, à laquelle session, sont présents les  
personnes suivantes, à savoir:

Olivier Bourbonnien, James Morgan,  
Joseph Durand, William Karr, James  
Vindent, George Demus et Paul Lussier, tous  
membres dudit Conseil & formant un  
quorum, ledit Olivier Bourbonnien  
siégeant dans cette assemblée en sa  
double qualité, d'iq Maire & de Président  
de la dernière élection Municipale.

Les Conseillers sus nommés ayant respec-  
tivement prêté le serment d'office tel que  
requis par la loi, auraient, sur motion  
de James Morgan secondé par Joseph  
Durand le Voeu & Statuë que Olivier  
Bourbonnien soit le Maire de ce Conseil.

Lequel Olivier Bourbonnien aurait de  
suite prêté le serment d'office comme Maire  
et continué d'occuper ledit poste.

Proposé par William Karr secondé par  
George Demus & résolu que A. B. Horn

soit continué dans sa charge de Sec-  
rétaire dudit Conseil, pour deux

deux années à Compter de premier jan-  
vier 1870, et que le principal de la dette dudit  
M. B. Morin se détermine en cinquante piastres  
par an, en sorte que M. B. Morin s'oblige  
quant à Satisfaire et remplir les devoirs  
l'obligations auxquelles il est tenu et obli-  
ger suivant la loi; Commet le Secrétaire  
trésorier

Cautions

Sur Motion de M. Dolphe Durand Secrétaire  
par George Demers, que les Cautions dui-  
dit M. B. Morin Commet le Secrétaire trésorier  
soient acceptés comme tels par ce Conseil,  
ces Cautions étant Pierre Hubert, sergent  
de la Cité de Montréal & Felix Dufay de  
la paroisse de la Longue Pointe  
Les Procès d'ice dite assemblée étant  
terminés tels que par la loi  
la présente Session est pour ces présentes  
ajournée

Oliver Bourbonnien  
M. B. Morin  
Secr. Trésor. Maire

Coopération Municipale du Village de Hochelaga  
31 Janvier 1870

Une Session Spéciale du Conseil Muni-  
cipal du Village de Hochelaga, a été  
convoquée et tenue dans le dit Village le lundi  
seize de uneme fois de janvier en l'année  
de notre Seigneur mil huit cent soixante  
dix. Conformément aux dispositions  
de la Loi Municipale du Bas Canada de  
1856, à la suite des personnes suivantes  
y étant, lesdits officiers, savoir:  
Oliver Bourbonnien, James Boyan, Paul  
Lussier, William Kerr, Adolphe Du-  
rand, James Vincent & George Demers,  
tous membres dudit Conseil et formant un  
quorum, le dit Oliver Bourbonnien  
Président comme d'habitude.

Nomination  
d'officiers

Le dit Conseil ainsi convoqué s'assembla  
pour procéder à la nomination des offi-  
ciers municipaux, tel que pourvu par la  
28<sup>me</sup> Section de la Loi Municipale du Bas  
Canada de 1856, avait, sur Motion de  
Paul Lussier Secrétaire par Adolphe  
Durand, résolu & statué que les per-  
sonnes ci-après désignées soient respec-  
tivement nommés et appointés aux  
charges suivantes, savoir: James  
Lévesque, Louis Demers père et Cyrille  
Desrochers pour être évaluateurs des  
propriétés cadastrales de cette Municipalité.  
Felix Pouchard & Joseph Thompson pour  
être Auditeurs des Comptes de ce Conseil.  
Edmond Guy & Louis Lussier pour

6  
 pour être inspecteurs de Cloches & fosses  
 pour cette Municipalité et Cyrille  
 Lévesque pour être Gardien d'Écoles Publiques.  
 Sur Motion d'ajournement, proposée  
 par Paul Lussier Secrétaire par Wil-  
 liam Harr, la Motion est adoptée  
 et la séance est levée

Ouvrier pour bonnier  
 Maire

J. P. Morin  
 Secrétaire Trésorier

4  
 Corporation Municipale du Village de Hochelaga,  
 7 Février 1870

A une Session Mensuelle du Conseil Muni-  
 cipal du Village de Hochelaga, dûment Con-  
 voquée & tenue dans ledit Village le Lundi le  
 Septième jour de Février en l'année de  
 Notre Seigneur Mil huit Cent Soixante et  
 deux Conformément aux dispositions de  
 l'Acte Municipal du Bas Canada de  
 1858 à la quelle les personnes suivantes  
 y étant, La talus présentes M<sup>rs</sup>.  
 Olivier Bouchonnière James Morgan Paul  
 Lussier, William Harr, Joseph Du-  
 rand, James Vincent & George Demers  
 tous Membres dudit Conseil & formant un  
 quorum, ledit Olivier Bouchonnière pré-  
 sident comme Maire.

Conseil de  
 Comté  
 Sur Motion de James Morgan Secrétaire par Paul  
 Lussier, il est par ces présentes unanimement  
 résolu & statué que le Conseil Municipal du  
 Comté de Hochelaga, a Compté & payé  
 de son prochain aura & a payé ces présentes  
 le pourvoir d'appréhender de Sieger gratis  
 dans la Chambre de délibérations de  
 ce Conseil & dans les limites de cette Muni-  
 cipalité & d'y loger aussi ses archives, et cela,  
 sans être tenu de payer aucune rémunération  
 audit Conseil ou Corporation du Village de Ho-  
 chelaga, devant le Conseil de ce Comté à  
 date du premier Mai 1870, comme susdit.  
 Motion d'ajournement proposée & adoptée

Corporation Municipale du Village d' Hochelaga  
4 Avril 1870.

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué d'après l'avis du dit Village le lundi le quatrième jour d'Avril dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante et dix, conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1866, à la quelle les personnes suivantes y étant, la et alus présentes, Savoir:

Olivier Bourbonniere William Karr, Paul Lussier et Adolphe Durand, tous membres du dit Conseil et formant un quorum, le dit Olivier Bourbonniere Président comme Maire.

Résolu sur Motion de Adolphe Durand se condé par Paul Lussier quedes Certificats de licence d'auberge soient aux personnes ci-dessus nommées, Savoir: Olivier Blain, Jean Buis et Joseph Tessier, Seula, à la condition et sous la promesse des susnommés qu'ils ne vendront aucune liqueurs ni boissons enivrentes les dimanches ni les jours de fête et d'obligation.

Sur Motion d'apurement proposée et adoptée la séance est levée.

Olivier Bourbonniere  
Maire  
A. Morin  
Secrétaire Trésorier

Licences  
d'auberge

accordés  
M. B.

Corporation Municipale du Village d' Hochelaga  
2 Mai 1870

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué d'après l'avis du dit Village le lundi le deuxième jour de mai dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante et dix Conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1866, à la quelle les personnes suivantes y étant, la et alus présentes, Savoir:

Olivier Bourbonniere James Bergeron Paul Lussier William Karr, Adolphe Durand, James Vincent et George Demus, tous membres du dit Conseil et formant un quorum, le dit Olivier Bourbonniere Président comme Maire.

Sur Motion de James Vincent secondé par George Demus, qu'il soit accordé un certificat de licence d'auberge à Joseph Borsefall, à condition que ledit Borsefall ne vendra aucune liqueurs ni boissons enivrentes les dimanches.

Sur Motion d'apurement par James Vincent secondé par William Karr, la Motion est adoptée et la séance est levée.

Olivier Bourbonniere  
Maire  
A. Morin  
Secrétaire Trésorier

Licence  
d'auberge

Corporation Municipale du Village d' Hochelaga  
 le 10 Juin 1870.

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal  
 du Village d' Hochelaga, dument convoqué & tenue  
 audit Village le Lundi le Septième jour de Juin  
 dans l'année de notre Seigneur Mil huit cent  
 Soixante & dix Conformément aux dispositions  
 de l'acte Municipal du Bas Canada de 1858 à  
 laquelle les personnes suivantes y étant, la  
 séance présente, Savoir:

Olivier Bourbonnierre, Paul  
 Lussier, Adolphe Durand & George Demers  
 tous Membres du dit Conseil & formant un quo-  
 rum, ledit Olivier Bourbonnierre Président com-  
 me d'usage.

Ledit Conseil ainsi convoqué s'est réuni par un a-  
 ctif & a discuté le rôle d'évaluation des propriétés coti-  
 sales de cette Municipalité, lequel rôle, ayant été  
 revu & examiné par le dit Conseil, sur motion de George Demers  
 Secondé par Adolphe Durand, et adopté & que  
 revu & par les évaluateurs nommés à cet effet, à  
 Lussier, s'opposant à cette motion.

Résolu sur motion de Paul Lussier Secondé par  
 George Demers, que William Harr, Adolphe Du-  
 rand & James Vincent soient choisis et nom-  
 més officiers de santé pour cette Municipalité.  
 Adolphe Durand Secondé par George Demers  
 proposant l'ajournement de la motion est adopté  
 et la séance est levée.

Olivier Bourbonnierre  
 Maire  
 W. Harr  
 Secrétaire Trésorier

Rôle d'évaluation

Corporation Municipale du Village d' Hochelaga  
 le 21 Juillet 1870.

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal  
 du Village d' Hochelaga, dument convoqué & tenue  
 audit Village le Lundi le Vingt & unième jour de  
 Juillet dans l'année de notre Seigneur Mil  
 huit cent soixante & dix, Conformément aux  
 dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada  
 de 1858, à laquelle les personnes suivantes y étant  
 factalors présentes, Savoir:

Olivier Bourbonnierre, James  
 Morgan, Paul Lussier, Adolphe Durand et  
 William Harr, tous Membres du dit Conseil et  
 Conseil et formant un quorum, ledit Olivier  
 Bourbonnierre Président Comme d'usage.

Morgan & Harr  
 Secrétaire

Résolu que le Conseil James Morgan & W  
 Harr Secrétaire, soient par ces présentes choisis  
 et nommés délégués en conformité de la lettre  
 circulaire de Charles Black Meyer Secrétaire  
 de la Cité de Montréal en date du 15 courant  
 au sujet de l'extension des limites de la dite Cité  
 dans la partie d' Hochelaga &c.  
 Sur motion & ajournement, proposé par  
 P. Lussier Secondé par W. Harr, la motion  
 est adoptée et la séance est levée.

Olivier Bourbonnierre  
 Maire  
 W. Harr  
 Secrétaire Trésorier



Corporation Municipale du Village d'Hochelaga  
14 Decembre 1870.

A une Session Speciale du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, dument convoquée et tenue audit Village Mercredi quatorzieme jour de Decembre dans l'année de notre Seigneur Mil huit cent Soixante et dix conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1868, a la quelle les personnes suivantes y étant la et alors présentes, savoir: Olivier Bourbonniere James Morgan William Karr Adolphe Durand et Paul Lussier, tous Membres du dit Conseil & formant un quorum, ledit Olivier Bourbonniere President comme Maire Propose par James Morgan, Second par Paul Lussier et résolu que dans l'opinion de ce Conseil il est desirable que cette Municipalité soit annexée a la cité de Montreal, qu'une copie de cette résolution soit adressée au Maire de la cité de Montreal et une a Louis Beaubien Sec. M. P. P. adopté  
Ajournement proposé et adopté et séance levée.

Olivier Bourbonniere  
Maire

J. B. Morin  
Secrétaire Trésorier

Noter  
d'annexion

Corporation Municipale du Village d'Hochelaga  
6 Mars 1871

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga dument convoquée et tenue audit Village Lundi le Septieme jour de Mars dans l'année de notre Seigneur Mil huit cent Soixante et onze conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1868, a la quelle les personnes suivantes y étant, la et alors présentes savoir: Olivier Bourbonniere Paul Lussier William Karr et George Demers, tous Membres du dit Conseil & formant un quorum, ledit Olivier Bourbonniere President comme Maire.  
Sur Motion de Paul Lussier Second par William Karr Résolu que James Vincent soit par ces présentes constitué en charge de Conseiller au Conseil Municipal du Village d'Hochelaga pour avoir manqué d'assister aux Séances de ce Conseil durant l'espace de plus de deux Mois de Calendrier et que William Bennett soit par ces présentes nommé Conseiller pour le remplacer.  
L'ajournement étant proposé et secondé la Motion est adoptée et la séance est levée.

James Vincent  
Séculaire

Olivier Bourbonniere  
Maire

J. B. Morin  
Secrétaire Trésorier

14

Corporation Municipale du village de Hochelaga  
3. Avril 1871

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du village de Hochelaga dument convoquée tenue audit village lundi le troisieme jour d'Avril dans l'après midi de notre Seigneur Mil huit cent Soixante et onze, Conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1860, a laquelle les personnes suivantes y étant et alors présentes savoir:

Olivier Bourbonnierre,  
Paul Lussier William Karr George Demus A Dolphe Durand et William Bennett, tous Membres dudit Conseil et formant un quorum, le dit Olivier Bourbonnierre président comme Maire.

M<sup>r</sup> Bennett  
Conseiller

Le dit William Bennett auroit ensuite prêté le serment d'office de conseiller pour cette Municipalité en remplacement de James Vincent en destitué pour cause d'absence.

Des formules de Certificats pour licences d'auberge étant produits devant ce Conseil, William Bennett propose secondé par George Demus que des Certificats soient accordés a toutes et chacune des personnes ci après désignées, savoir Joseph Tessier Joseph Warsefall, Francis Xavier Marcetais Joseph Hudelle & Jean Boire.

A Dolphe Durand secondé par Paul Lussier propose en amendement qu'il ne soit accordé que trois certificats au lieu

15

de cinq et que ces Certificats soient accordés a chacune des personnes ci après désignées savoir: Joseph Tessier Francis Xavier Marcetais et un autre. George Demus propose en amendement a l'amendement secondé par William Bennett, que Joseph Tessier, Jean Boire et Joseph Warsefall obtiennent leur Certificats, pour George Demus William Bennett et William Karr. alors M<sup>r</sup> Lussier & Durand objectent et protestent contre le vote de George Demus sur cette question déclarant qu'il est personnellement et pécuniairement intéressé dans cette même question. Sur ce refus M<sup>r</sup> Demus déclare se retirer de la question pour donner parole a M<sup>r</sup> Lemoine le dit voté sur cette question. Les votes étant alors d'égalé proposition M<sup>r</sup> le Maire vote en faveur de Joseph Tessier, Jean Boire & Francis Xavier Marcetais. L'ajournement est alors proposé d'adopter et la séance est levée.

Certificats  
de licence

Olivier Bourbonnierre  
Maire

J. Boire  
Secrétaire Trésorier

14

Corporation Municipale du village de Hochelaga  
3 Avril 1871

A une session Mensuelle du Conseil Municipal du village de Hochelaga tenue au dit village lundi le troisime jour d'Avril dans la salle de notre Seigneur Mil huit cent Soixante et onze, Conformement aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1860, a laquelle les personnes suivantes y étant, ont alors présentes savoir:

Olivier Bourbonniere,  
Paul Lussier William Karr George Demus Adolphe Durand et William Bennett, tous membres du dit Conseil et formant un quorum, le dit Olivier Bourbonniere président comme Maire.

M<sup>re</sup> Bennett  
Conseiller

Le dit William Bennett aura ensuite prêté le serment d'office de conseiller pour cette Municipalité en remplacement de James Vincent, en destitué pour cause d'absence.

Des formules de certificats pour licences d'auberge étant produits devant ce Conseil, William Bennett propose secondé par George Demus que des certificats soient accordés à toutes et chacune des personnes ci après désignées, savoir: Joseph Tessier Joseph Karsfall, François Xavier Marcelais Joseph Hudelle & Jean Boire.

Adolphe Durand secondé par Paul Lussier propose en amendement qu'il en soit accordé qu'à trois certificats au lieu

15

de cinq et que ces certificats soient accordés à chacune des personnes ci après désignées savoir: Joseph Tessier François Xavier Marcelais et un autre George Demus propose en amendement au l'amendement secondé par William Bennett, que Joseph Tessier Jean Boire et Joseph Karsfall obtiennent leur certificats, pour George Demus William Bennett et William Karr, alors M<sup>re</sup> Lussier & Durand objectent et protestent contre le vote de George Demus sur cette question déclarant qu'il est personnellement et spécialement intéressé dans cette même question. Sur ce refus Mr Demus déclare se retirer de la question pour donner parole à Mr Lemoine ledit voté sur cette question. Les votes étant alors d'égalé proposition Mr le Maire vote en faveur de Joseph Tessier Jean Boire & François Xavier Marcelais. L'ajournement est alors proposé d'adopter et la séance est levée.

Certificats  
de licence

Olivier Bourbonniere  
Maire

J. Boire  
Secrétaire Trésorier

Corporation Municipale du Village de Hochelaga  
premier Mai 1871

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, tenue ce jour quind tenus dans ledit Village le dimanche premier jour de Mai dans l'année de notre Seigneur Mil huit cent soixante et onze Conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1855, et à quelle les personnes suivantes y étant, la d' alors présentes, Savoir:

Olivier Bourbonnais  
Paul Lussier, A Dolphe Durand, William Harr, William Bennett, George Demus & James Morgan, tous membres dudit Conseil et formant un quorum, ledit Olivier Bourbonnais président comme Maire.

Certificats  
de licence

Des certificats de licence d'auberge étant produits devant ce Conseil au nom de Joseph Trudeau & de Joseph Horsfall. William Harr fait motion. Secondé par William Bennett que ces certificats soient accordés par ce Conseil.

Paul Lussier propose en amendement. Secondé par A Dolphe Durand qu'il ne soit point accordé de tels certificats attendu qu'il y a déjà assez d'auberges dans cette localité. La motion principale étant mise aux voix aura été combinée.

Contre	Pour la Motion
Paul Lussier	William Harr
A Dolphe Durand	William Bennett
	George Demus

Proposé par Paul Lussier Secondé par A Dolphe Durand. Résolu que l'Honorable Ministre des Travaux publics soit informé de ce que le Conseil de l'état d'abandonner ou se trouvent actuellement les Casernes Militaires du Village de Hochelaga. que les vagabonds et autres personnes de mauvais vil en font leur refuge depuis qu'elles sont inhabitées, faisant de ces bâtiments un lieu d'immoralité et de scandale et exposant les habitations environnantes à être détruites par le feu, que le seul moyen de faire disparaître cet état de chose serait la présence d'un Gardien sur les lieux.

Extension des  
limites de  
Montreal

Proposé Par Paul Lussier Résolu que tous les Conseillers de ce Conseil soient par ces présentes dûment nommés députés pour s'entendre avec le Comité de la Cité de Montreal dans la conférence qui doit avoir lieu prochainement au sujet de l'extension des limites de la dite Cité de Montreal.

Le journement étant ensuite proposé et adopté la séance est levée

Olivier Bourbonnais  
Maire

J B Morin  
Secrétaire Trésorier

Corporation Municipale du Village de Hochelaga  
Cinq Juin 1871

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, dûment convoquée et tenue au dit Village le Lundi le Cinq Juin de l'année de notre Seigneur Mil huit cent Soixante Onze, Conformément aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1838, à la quelle les personnes suivantes y étant, la est alors présente, savoir: Olivier Bourbonnien A Dolphe Durand William Karr et William Bennett, tous Membres de dit Conseil & formant un quorum, le dit Olivier Bourbonnien président comme Maire. Sur la ~~Certificat~~ requête de George Demus demandant ce Conseil d'être déchargé de sa Charge de Conseiller Municipal pour le Village de Hochelaga et supposant qu'il ne peut continuer d'agir comme tel Conseiller. Ce Conseil aurait accepté sa résignation et aurait sur Motion de A Dolphe Durand Secondé par William Bennett Choisi et nommé Dominique Masson Conseiller Municipal pour la dite Municipalité de Hochelaga en remplacement du dit George Demus comme tel Conseiller. Et le dit Dominique Masson ayant prêté le Serment d'office requis par la loi aurait immédiatement pris son Siège. Sur le Certificat de George Demus demandant une licence d'auberge pour vendre des liqueurs spiritueuses dans les limites de cette Municipalité, A Dolphe Durand a fait Motion accordé

Demus  
résignation

Masson  
Conseiller

Certificat de  
licence

Règlement  
pour taxes

Liéonais  
requête

Amendement

par Dominique Masson que ce Certificat ne soit pas accordé par ce Conseil. William Karr Secondé par William Bennett propose en amendement que ce Certificat soit accordé par ce Conseil, mais qu'il ne soit signé par Mr Demus que lorsque les états et écuries du dit George Demus soient réparés et mis dans un état convenable & tel que requis par la loi, pour loger les chevaux des voyageurs. Les votes étant d'égal proportion Mr le Maire vote en faveur de l'amendement et le dit Certificat sera accordé comme susdit. Sur Motion de William Karr Secondé par William Bennett, ce Conseil, par les présentes ordonne & fait le Règlement suivant, savoir: que la somme de quatre Centis par Cent piastres est par les présentes portée comme taxe sur toutes & chacune des propriétés cotisables de cette Municipalité, et sera la dite somme due & payable à J B Horn, Secrétaire trésorier de ce Conseil, sous trente jours à dater des présentes. Sur la requête de J Haurkins & Liéonais & autres demandant la convocation d'une assemblée publique à l'effet de délibérer sur le sujet de l'extension des limites de la Cité de Montréal dans cette Municipalité, le Conseil convoque la dite assemblée pour le Lundi le 19<sup>ème</sup> Juin de Juin courant, à sept heures précises de l'après midi. Sur plaintes de J Haurkins, & Liéonais & autres déclarant devant ce Conseil que des salétis et des immondices sont jetés dans

un trou sur la terre du juge J. C. Sylwin  
causant et répandant une odeur infecte et  
préjudiciable à la Santé publique et de-  
mandant la cessation d'une telle puanteur  
le conseil par les présentes ordonne que ledit  
juge J. C. Sylwin soit notifié à cet effet  
par ce conseil, lui ordonnant de prévenir et  
empêcher l'épuration d'une telle puanteur  
Sur motion d'ajournement proposée et  
adoptée la séance est levée.

J. B. Morin  
Secrétaire Trésorier

Olivier Bourbonnierre  
Maire

21  
Corporation Municipale d' Hochelaga 3 Aout 1871

A une session spéciale du Conseil Municipa-  
pal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué  
et tenue audit Village le dimanche troisième jour  
d' Aout en l'année de notre Seigneur mil huit  
cent soixante et onze, conformément aux dispo-  
sitions de l'acte Municipal du Bas Canada de  
1860, à laquelle les personnes suivantes y  
étaient, et alors présentes: Sargis, Olivier  
Bourbonnierre, William Karr, Adolphe Du-  
rand et Dominique Masson, tous Membres  
dudit Conseil et formant un quorum, d'iceux  
ledit Olivier Bourbonnierre Président comme  
Maire.

Le dit conseil ainsi convoqué et assemblé  
pour considérer le rôle d'évaluation tel  
que révisé par les évaluateurs nommés à  
cette fin, l'aurait après l'avoir examiné adop-  
té et approuvé. Le dit rôle comme le trouvant  
juste et correct dans son contenu.  
Sur motion d'ajournement la motion est  
adoptée et la séance est levée.

J. B. Morin  
Secrétaire Trésorier

Olivier Bourbonnierre  
Maire

Note d'évaluation

Corporation Municipale d'Hochelega 4 Dec - 1871

A une session Municielle du Conseil Municipal du Village d'Hochelega, dument convoque & tenue dans ledit Village le jeudi le quatrieme jour de Decembre en l'annee denote Seigneurs Mil huit Cent Soixante Douse, conformement aux dispositions de l'acte Municipal du Bas Canada de 1840 a la quelle les personnes suivantes y étant, la et absentes, Savoir: Olivier Bourbonniere William Karr, Adolphe Durand Paul Lussier et James Morgan, tous membres dudit Conseil et formant un quorum, ledit Olivier Bourbonniere president comme Maire.

Propose par Paul Lussier second par Adolphe Durand et resolu qu'avis soit donne a la part de ce Conseil a certains proprietaires dans cette Municipalite de repaver et mettre en bon ordre certaines parties de leur trottoirs maintenant en mauvais etat, et cela, dans le plus court delai possible.

Sur motion d'ajournement, la motion est adoptee et la sance est levee.

Olivier Bourbonniere  
Maire

A. B. Morin  
Secr. Greff.

trottoirs

Corporation Municipale d'Hochelega 17 Jan 1872

A une session du Conseil Municipal du Village d'Hochelega, dument convoque par avis public donne a tous les membres dudit Conseil et tenue dans ledit Village Mercredi le dix septieme jour de Janvier 1872. Conformement a l'article 350 du Code Municipal de la province de Quebec, a la quelle sont presentes les personnes suivantes Savoir:

Olivier Bourbonniere William Karr, Joseph Gauthier James Leli, Adolphe Durand William Darling et Alexis Meunier.

Propose par William Karr second par Adolphe Durand et resolu que Joseph Gauthier soit le president temporaire de cette assemblee.

Et les conseillers sus nommes ayant respectivement prite leur serment d'office tel que requis par la loi, William Karr propose second par William Darling et il est resolu que Joseph Gauthier soit le Maire de ce Conseil, et ledit Joseph Gauthier apres avoir prite le serment d'office comme Maire aura ensuite prite le faituel.

Jo Gauthier  
President

Jo Gauthier  
Le Maire

A. B. Morin  
Secretaire

Propose par James Leli second par William Karr et resolu que A. B. Morin soit continue dans la charge de Secretaire tresorier de ce Conseil, aux memes conditions que par le passe  
A. B. Morin  
Secr Greff.

24

Corporation Municipale d' Hochelaga, 5 Février 1872

À une Session Mensuelle du Conseil Municipal du village d' Hochelaga eue au Consistoire et tenue au dit Village le lundi Cinquiesme Jour de Février 1872, conformément à l'article du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle les personnes suivantes y étant, la et alors présentes, à savoir:

Joseph Gauthier, William Karr, Olivier Pombornin, Adolphe Durand, James Lelie, William Darling et Alexis Meunier tous Membres du dit Conseil et formant un quorum d'iceux, ledit Joseph Gauthier Président Comme Maire.

Proposé par James Lelie Secondé par Alexis Meunier, que Mr Lemaire, Mr Darling, Mr Karr et Mr Durand soient nommés pour former un Comité à l'effet de s'entendre avec Mr le Secrétaire des Chemins à barrières sur les moyens à prendre pour changer les limites de la barrière de passage du faubourg Québec, et qu'il serait désirable que ces limites seraient fixés entre la paroisse de la Longue Pointe et la paroisse de Montréal dans cette Municipalité, adopté.

Proposé par Adolphe Durand Secondé par Olivier Pombornin et résolu qu'une planche combinable soit faite et posée sur chacun des murs des Églises catholiques et protestantes de cette Municipalité, pour y afficher les avis publics.

Proposé par James Lelie Secondé par Alexis Meunier que Mr Lemaire, Mr

Barrière de passage, limites

pour affiches

25

Darling Mr Karr et Mr Durand soient nommés et forme un Comité pour s'entendre avec le Comité de l'eau de la Cité de Montréal, au sujet de l'approvisionnement de l'eau pour les habitants de cette Municipalité, adopté.

Proposé par Durand Secondé par Olivier Pombornin que Pierre Kubicki Morin de la Cité de Montréal, soit par es présente accepté comme caution pour P. B. Morin en sa qualité de Secrétaire du dit Conseil.

L'ajournement étant en suite proposé et adopté la séance est levée.

J. Gauthier Secré

P. B. Morin Sec. Tresor

Comité de l'eau

P. B. Morin Caution



25<sup>a</sup>

Corporation Municipale d' Hochelaga 22 Février 1872

Une session spéciale du conseil Municipal du Village d' Hochelaga aumut convoquée et tenue au dit Village le 22<sup>ème</sup> jour de Février 1872 conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, à laquelle les personnes suivantes y étant la et alors présentes, à savoir:

Joseph Gauthier, William Carr, Olivier Bour-  
bonnier, James Duling, Adolphe Surand, James  
Félicet, Alexis Heunier, tous membres dudit con-  
seil et formant un quorum d'iceux, ledit Joseph  
Gauthier président comme Maire.

Ledit conseil ainsi convoqué et as-  
semblé pour considérer le rapport du Comité  
nommé au sujet de l'extension des limites de la  
Barrière de piage du faubourg Québec d'avec  
celui du Comité nommé au sujet de l'approvisi-  
onnement de l'eau par la Corporation de Montréal aux  
habitants de cette localité.

Proposé par Adolphe Surand Secondé par James  
Félicet le Secrétaire de ce Conseil prépare une  
requête à la Corporation de la Cité de Montréal, la  
priant d'ériger sur ou près du terrain des Casernes  
d' Hochelaga un tube Hydraulique pour l'approvi-  
sionnement de l'eau aux habitants de cette localité,  
et cela, aux termes et conditions que le Maire et  
ladite Corporation croiront juste et convenable  
d'imposer. *adopté*

Proposé par Alexis Heunier Secondé par William  
Carr, le Secrétaire de ce Conseil écrit au Secu-  
taire des Syndicats des Chemins à Barrière, en faveur  
de cette Corporation, déclarant que ce Conseil serait  
désireux que la Barrière de piage du faubourg

25<sup>B</sup>

Barrière

Québec soit changée et placée en dehors des li-  
mites de cette Municipalité et demande dite in-  
formé par le président et les membres du bureau quel  
montant la Corporation d' Hochelaga aurait à payer  
dans le cas que ladite Barrière serait commuée  
Notre d'ajournement étant proposé par ol-  
Bourbonnier Secondé par Alexis Heunier, cette motion  
est adoptée et la séance est levée.

J. Gauthier Maire

J. Bour-  
bonnier  
Secr. Gress.

TUBE

Hydraulique

Corporation Municipale d' Hochelaga 4 Mars 1872

A une Session Générale du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué & tenue dans ledit Village le quatrième jour de Mars 1872, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle les personnes suivantes y étant et alors présentes, à savoir Joseph Gauthier, William Harr, James Lelié, William Darling, Alexis Heunier, Olivier Bourbonniere et Adolphe Durand, tous membres dudit Conseil et formant un quorum, ledit Joseph Gauthier président comme Maire.

Ledit Conseil ainsi convoqué & assemblé ou procédé à la nomination des officiers municipaux, sur motion de Adolphe Durand Secondé par James Lelié, résolu et statué que les personnes ci après désignées soient nommés et appointés aux Charges suivantes, à savoir:

Pour être estimateurs

Doussaint Bleau, George Roberts et Dominique Masson.

Pour être inspecteur de voirie, Michel Larocque, père

Pour être inspecteur agraire Isaac Perron.

Pour être Gardien d'Enclaves publiques, Augustin Savallie.

Pour être auditeurs

Bénonie Bourbonniere et Fabien Pinchaud

Pour être officiers de Santé

Adolphe Durand, Olivier Bourbonniere, William Curry et Docteur Abott

Sur motion de William Darling secondé par Alexis Heunier, qui un Comité est nommé pour procéder à l'effet de louer un logement convenable pour

Nomination d'officiers

Logement

les Sessions de ce Conseil et que ce Comité soit composé de Mr Lemaire, Mr Durand, Mr Lelié, Mr Bourbonniere et Mr Harr, avec pouvoir et autorité de louer ledit logement comme susdit suivant qu'il en sera trouvé juste et convenable par ledit Comité dans l'intérêt de ce Conseil.

Comité pour la Manufacture de coton

Sur motion de Adolphe Durand secondé par Alexis Heunier qui un Comité est nommé pour s'entendre avec la Corporation de Montréal au sujet d'une requête présentée à ce Conseil par plusieurs personnes intéressés à l'établissement d'une nouvelle Manufacture dans les limites de cette Municipalité et que ce Comité soit composé de Mr Lemaire, Mr Darling, Mr Harr, et Mr Bourbonniere, avec ordre de faire rapport à ce Conseil de leur procédé à ce sujet

Proposé par Adolphe Durand secondé par James Lelié et résolu que la présente Session soit ajournée, de ce jour à lundi le onzième jour du présent mois de Mars, à sept heures du soir.

J. Gauthier Maire

A. Durand Sec. Gess.

Le jour du 4<sup>e</sup> le onzième jour de Mars 1872

Reprise des délibérations du Conseil susdité à l'ordre comme susdit.

Présents à ladite Session.

Joseph Gauthier, William Harr, Olivier Bourbonniere, James Lelié, William Darling, Alexis Heunier et Adolphe Durand.

Logement pour le Conseil

Sur le rapport du Comité nommé au sujet du logement à être loué pour l'usage de ce Conseil et l'usage du Conseil du Comité, William Darling propose secondé par Alexis Heunier qu'il soit fait rapport maintenant devant ce Conseil soit adopté

Conditions avec  
Painchaud

et quel logement convenu d'ite Louis de Fabrics  
Painchaud pour la somme de Soixante Dollars par  
annu soit accepté par ce conseil attendu que ledit  
Painchaud s'oblige de construire sur son ter-  
rain une remise de 24 pieds de longueur par 18 pieds  
de largeur, ce conseil s'obligeant de fournir au  
dit Painchaud autant de planches qu'il  
sera nécessaire pour batis l'adite remise. (adopté)

Sur motion de Alexis Heunin Secondi par  
M. Dolphe Durand que la motion de M. Dolphe Durand  
au sujet de la Manufacture a été érigé dans cette Mu-  
nicipalité par Victor Hudson et autres soit réconsidéré  
ce soir.

Proposé en amendement par William Darling  
Secondi par William Karr, que la dite motion ne  
soit pas réconsidérée avant que l'application pour  
l'exemption de taxes pour 21 ans, soit retirée

Debate au  
sujet de la Sa-  
ngue de botes

Pour l'amendement William Darling, William  
Karr, James Elliot et Olivier Bouborniere.

Importé par 4 contre deux -  
Proposé par William Darling Secondi par William  
Karr, que en réponse à la requête des propriétaires  
d'Nochilaga en faveur de Victor Hudson, William  
Hobbs et autres, ce conseil accorde aux propriétaires  
de la Manufacture susmentionnée l'exemption de toutes  
taxes qui pourraient être imposées par le conseil  
d'Nochilaga pour cinq ans après que la dite Ma-  
nufacture aura été complétée et sera prête à fonctionner,  
Mais que cette exemption ne devra pas inclure les taxes  
d'école ni la proposition que la dite Manufacture pour-  
rait être taxée à payer pour la commutation de la  
barrière de péage

Sur motion de M. Dolphe Durand Secondi par  
William Darling que Louis Belanger Ecuyer soit

table

L'avocat de ce conseil et qui avise lui soit donné est  
effé par note Secretaire  
Sur motion de M. Dolphe Durand Secondi par Wil-  
liam Darling, que M. le Maire et M. Durand soient  
par ces présentes dument autorisés d'acheter au compte  
de ce conseil une table convenable pour servir aux  
séances et autant de chaises et de bancs qu'il juge-  
ront nécessaire pour l'usage dudit conseil.

Motion d'ajournement étant ensuite proposée et adoptée  
la séance est levée

J. S. Gauthier Secrétaire

A. Morin  
Secrétaire Provis.

Corporation Municipale d' Hochelaga 2<sup>av</sup> 1872

A une session reguliere du Conseil Municipal du village d' Hochelaga, dument convoque et tenu audit village Mardi le deuxieme jour d' avril 1872, conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a la quelle les personnes suivantes y etant la et alors presentes, savoir: Joseph Gauthier, Olivier Bombornien James Lelie, Alexis Meunier, William Darling et Adolphe Durand tous membres du dit Conseil et formant un quorum, ledit Conseil, preside par Joseph Gauthier comme Maire d' icelui

Après lecture d' une<sup>re</sup> du Greffier de la cite de Montreal requirant le Maire et Conseillers d' Hochelaga d' assister a une assemblee du Comite de l' Eau de la Corporation de Montreal le neuf au present mois d' avril, il est propose par le Conseiller Meunier secondé par le Conseiller Durand, que Mr Semain, Mr Darling, Mr Bombornien et Mr Lelie, soient choisis et nommes pour rencontrer ledit comite de l' Eau, adopte.

Propose par le Conseiller Meunier secondé par le Conseiller Durand et résolu qu' une offre de quatre cents dollars soit faite par ce Conseil aux Syndics des Chemins a Barriers du district de Montreal, pour le changement ou transfert de la barriere du faubourg Quebec hors des limites de la Municipalite d' Hochelaga, pour cinq ans, avec pouvoir par ce Conseil de renouveler cette commutation a temps a autre

lettre  
J.B. 1872

Rencontre du  
Comite de la cite

Barrin

et au même au.

Résolu de plus que Mr le Maire, Mr Darling et Mr Harr soient par ces presentes dument autorises pour s' entendre avec M. les Syndics des Chemins a Barriers quant aux conditions a être établies pour cette commutation Sur Motion de Adolphe Durand secondé par Alexis Meunier, que les prociés actuels de ce Conseil soient suspendus dès apresent jusqu' a neuf heures et quante minute ce soir, pour recevoir le rapport du Comite nomme a une assemblee publique tenue dans cette localite le quinze Mars dernier, adopte.

Prociés  
suspendus

Reprise des deliberations.

Sur le Certificat de Joseph Tessier George Semer et Francois Xavier Marcelais demeurant pour Chaumond sur l' octroi d' une licence pour tenir une maison d' entree public dans les limites de cette Municipalite, Alexis Meunier propose secondé par William Darling, qu' il soit accordé deux Certificats seulement dans cette Municipalite et pas plus, adopte.

Sur Motion de Adolphe Durand secondé par James Lelie qu' il soit accordé un tel Certificat a Joseph Tessier et a George Semer cette Motion etant mise aux voix aurait été comme suit.

Pour Adolphe Durand, James Lelie, William Darling. Contre Alexis Meunier, Olivier Bombornien, emporté par trois contre deux Sur Motion de Adolphe Durand secondé par Olivier Bombornien que la somme a être payée a ce Conseil pour l' octroi de tels Certificats soit de vingt Dollars chaque, adopte

Sur Motion de Adolphe Durand Secondé par Olivier Bombonnie que cette session soit ajournée, au jour a jeudi le quatre avril courant a sept heures du soir. adopté.  
Le 4 avril 1872.

Reprise des délibérations du conseil.

Rencontre du Comité de Montréal

Sur une lettre de Mr le Greffier de la cité de Montréal, invitant le Maire & Conseil de Hochelaga d'assister a une assemblée du Comité de l'eau de la Corporation de Montréal, le Conseiller Meunier propose secondé par le Conseiller Durand et il est résolu que Mr Lemaire, Mr Darling, Mr Bombonnie et Mr Lelié soient choisis et nommés pour rencontrer ledit Comité de l'eau a sa séance du neuf avril courant.

Proposé par Adolphe Durand secondé par William Darling et résolu que les procédés de ce Conseil soient suspendus des après midi jusqu'à neuf heures ce soir.

Reprise des délibérations

Exemption de taxes

Sur Motion du Conseiller Durand Secondé par le Conseiller Meunier, que la Motion de William Darling secondé par William Karr en date du onze Mars 1872, accordant a Victor Hudon William Hobbs et autres l'exemption de toutes taxes Municipales pour l'espace de cinq ans de la Manufacture de coton a été érigée dans cette Municipalité par ledit Victor Hudon William Hobbs et autres, soit rescindé. Proposé en amendement par William Darling Secondé par James Lelié, que ladite Motion a été passée a une assemblée complète

de ce conseil et qu'elle ne soit pas rescindée. Pour l'amendement, William Darling James Lelié

Motion perdue

Exemption de taxes

Comité de l'eau

Pour Mars 1872

Sur Motion de Adolphe Durand Secondé par Alexis Meunier que, attendu que les Contribuables de la Municipalité du Village d'Hochelaga, a une assemblée publique de nuit convoquée par le Maire et tenue dans la salle du Conseil d'Hochelaga le quinze Mars dernier, ayant par une résolution adoptée a l'unanimité, décidé d'user de son influence pour obtenir en faveur d'une Compagnie dite, Montreal Cotton Mill Company représentée par Victor Hudon, William Hobbs et autres une exemption de toutes taxes Municipales pour le terme de vingt et un ans, dans le cas que ladite Compagnie déciderait d'établir une Manufacture de Coton dans les limites de cette Municipalité dans le Cours d'un an, qu'il soit par ce présent résolu que ce Conseil approuve la demande desdits Contribuables et s'engage a faire application a la Législature provinciale de Québec pour obtenir le pouvoir d'accorder a la dite Montreal Cotton Mill Company l'exemption de toutes taxes Municipales pour vingt et un ans.

ladite Cotton Mill Company devant payer tous les frais de commutation

Proposé en amendement par William Darling Secondé par James Lelié, qu'à partir des mots taxes Municipales les mots suivants soient insérés, que cette Municipalité a le pouvoir d'imposer. Pour l'amendement William Darling James Lelié, contre Adolphe Durand

Alexis Heunier.

Les votes étant d'égal proportion, Mr Lemaire vote contre l'amendement, laquelle est perdue par trois contre deux.

La motion étant ensuite mise aux voix aurait été comme suit

Pour. Adolphe Durand, Alexis Heunier  
Contre, William Darling James Lelié.

Les votes étant d'égal proportion, Mr Lemaire vote pour la motion, laquelle est emportée par trois contre deux.

Joseph Gauthier Secrétaire

A. Morin  
Secrétaire

Corporation Municipale de Hochelaga le 5 Mai 1872

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, dûment convoquée et tenue dans ledit Village le Lundi le sixième jour de Mai mil huit cent soixante et deux, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents les Membres suivants, à savoir: Joseph Gauthier, Adolphe Durand, William Darling James Lelié, Olivier Bombonniere, Alexis Heunier et Thomas

P. Hawkins  
Serment

Hawkins, formant un quorum, de dit Conseil, présidé par ledit Joseph Gauthier comme Maire.

Ledit Thomas Hawkins ayant de suite prêté le Serment d'office comme Conseiller pour le Conseil Municipal local de Hochelaga, aurait ensuite pris son siège comme tel Conseiller.

Barrièr

Sur Motion de William Darling Secondé par Adolphe Durand et résolu que, considérant que la somme de quatre cents piastres offerte par ce Conseil aux Syndics des Chemins à Barrièr du District de Montréal a été acceptée par le Bureau desdits Syndics pour le changement et le transfert de la Barrièr de pié au faubourg Québec en dehors des limites de la Municipalité du Village de Hochelaga, ce Conseil, par les présentes s'engage et promet payer au Bureau desdits Syndics sur et à même le fonds de la Corporation Municipale du Village de Hochelaga la dite somme de quatre cents piastres en deux paiements de deux cents piastres chacun et d'avance, et que Mr le Maire, Mr Bombonniere et le Secrétaire d'ice Conseil soient autorisés de recevoir et signer l'acte de commutation avec

quels les  
dij Mars

les dits Syndics

Reglement pour  
tapes

Sur Motion de William Darling second  
de par A. Dolphe Durand ce conseil par les  
présentes ordonne & fait le règlement suivant  
Savoir: sur qu'une somme de vingt sept  
centens par cent piastres soit par ces présentes  
portée comme taxe sur toutes & chacune des  
propriétés cotisables de la Municipalité du  
village de Hochelaga, sur et qui une somme de  
trois centens par piastre soit aussi par ces  
présentes portée comme taxe sur le montant  
payé par année par tous et chacun des locataires  
résidant dans cette municipalité, dont partie  
des dites sommes étant pour le paiement an-  
nuel de la Commutation de la barrière de  
piage du faubourg Québec en dehors des  
limites de cette Municipalité et le surplus  
pour d'autres fins Municipales, lesquelles dites  
sommes seront dues et payables à M. Horne  
ou à son ordre à date de trois jours de la pas-  
sation du présent règlement.

Payé à M.  
Frinchaud

Sur Motion de James Lelié second par  
Olivier Bombomieu, que la somme de neuf  
piastres cinquante centens soit payée à Ma-  
rien Frinchaud, pour service de sa maison  
durant les deux jours de votation de l'élection  
faite le 27 et 29 avril dernier, et pour dommages  
causés à ses meubles de ménage.

Sur Motion d'ajournement proposée et  
adoptée la séance est levée

J. Gauthier Maire  
M. Horne  
Secr. Greffier

Corporation Municipale de Hochelaga 3 Juin 1872

A une session publique du conseil Municipal du  
Village de Hochelaga, du matin contrequin et tenue  
audit village le mardi le troisième jour de Juin Mil  
huit cent soixante et douze, conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
province de Québec, auxquelles les personnes sui-  
vantes y étant, la et alors présents Savoir:  
Joseph Gauthier A. Dolphe Durand William  
Darling James Lelié Olivier Bombomieu  
Thomas Hawkins et Alexis Meunier, Membres de  
ce conseil et formant cinquante un, ledit Joseph  
Gauthier comme Maire

Barrière

Sur Motion de A. Dolphe Durand second  
par William Darling que le Maire et le  
Secrétaire de ce conseil soient adonnés aux  
Syndics des Chemins à barrière au bon  
du nom de cette Corporation pour la somme de  
deux cents piastres, pour suppléer au paiement  
maintenant en arriéré pour le transport de la  
barrière de piage du faubourg Québec.

Lequin  
en double  
par le Maire  
le 5. et sur  
1872

Proposé par Thomas Hawkins second par A-  
lexis Meunier que les mots trois centens men-  
tionnés dans le règlement passé par ce conseil  
en date du six de Mai dernier soient retran-  
chés et que les mots un cent et demi soient  
substitués. Cette motion étant mise  
aux voix aurait été comme suit.

M. Horne  
Secrétaire  
Greffier

Pour Thomas Hawkins et Alexis Meunier.  
Contre, Olivier Bombomieu James Lelié, Wil-  
liam Darling et A. Dolphe Durand  
Motion d'ajournement proposée et adoptée.

J. Gauthier Maire  
M. Horne  
Secr. Greffier

## Corporation Municipale d'Hochelaga 2 juillet 1872

A une session mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, dûment convoquée et tenue au dit village mardi le deuxieme jour de juillet 1872 conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, les personnes suivantes y étant, là et alors présentes, savoir: Joseph Gauthier, William Darling, Adolphe Durand et Alexis Meunier, tous membres dudit conseil et formant un quorum, ledit Joseph Gauthier président comme d'habitude.

Extension des limites

Sur motion de Adolphe Durand secondé par William Darling que sur l'invitation a été faite a ce conseil par le Comité Spécial de la Corporation de Montreal au sujet de l'annexion de cette Municipalité a la dite Cité de Montreal, tous les membres de ce conseil soient requis par le Maire, d'être présents a cette réunion.

trois

Sur motion de William Darling secondé par Adolphe Durand que la somme de cent dollars soit appropriée pour atténuer les trottoirs déjà faits construits dans cette Municipalité, ladite somme devant être payée sur et amener le fonds Municipal de cette Corporation et les matériaux devant être achetés par le Maire.

Sur motion de Alexis Meunier secondé par Adolphe Durand que la somme d'une piastre soit payée a J. Poinchaud pour avoir déminagé les archives du conseil, dont moitié devant être payée par le conseil du comté. Sur motion d'ajournement, proposée et adoptée, la séance est levée.

## Corporation Municipale d'Hochelaga 5 Août 1872

A une session mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, dûment convoquée et tenue audit Village lundi le cinquième jour de Août mil huit cent soixante et deux, conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, a laquelle les personnes suivantes y étant, là et alors présentes, savoir: Joseph Gauthier, William Darling, Adolphe Durand, James Seli Thomas Newkins et Olivier Bourbonnien, tous membres dudit conseil et formant un quorum, sous la présidence de Mr le Maire.

Réunion des Conseillers a Montreal

Sur motion de William Darling secondé par Adolphe Durand que sur l'invitation a été faite a ce conseil par le Comité Spécial de la Corporation de Montreal au sujet de l'annexion de cette Municipalité a la dite Cité de Montreal, tous les membres de ce conseil soient requis par le Maire d'être présents a cette réunion.

trois

Cette motion étant mise aux voix aurait été comme suit Pour, Adolphe Durand William Darling Olivier Bourbonnien James Seli contre, Thomas Newkins.

Sur motion de William Darling secondé par Adolphe Durand, que la somme de cent Dollars soit appropriée pour l'amélioration des trottoirs déjà construits dans cette Municipalité. Ladite somme devant être payée sur et amener le fonds Municipal de cette Corporation et les matériaux devant être achetés par le Maire.

Cette motion étant mise aux voix aurait été



Comme Suit. Pour William Darling Adolphe Durand James Leli.

Notes -

Contre. Thomas Hawkins Olivier Bombornier  
Sur Motion de William Darling Secondé par Adolphe Durand que la somme d'une piastre soit payée à Sabine Pouchaud pour avoir démenagé les archives du conseil dudit modifié de la dite somme avant et payé par le conseil du comté. Cette Motion étant mise aux voix aurait été Comme Suit.

Pour William Darling Adolphe Durand James Leli Olivier Bombornier

Contre. Thomas Hawkins

Sur Motion de William Darling Secondé par James Leli que l'assemblée de ce conseil devant être tenue le premier lundi de Juillet étant le jour de la fête de la Confédération et qu'au lieu d'être tenue ce jour la dite assemblée ait été tenue le jour suivant.

Nuls

Corporation Municipale de Hochelaga 5 Août 1872

Une Session nouvelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, dûment convoquée et tenue audit Village le dimanche Cinquième jour d'Août mil huit cent soixante et deux conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, auxquelles les personnes suivantes y étant les talors présentes  
Savoir: Joseph Gauthier William Darling Adolphe Durand James Leli Thomas Hawkins et Olivier Bombornier, tous membres dudit Conseil et formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.

Assemblée nulle

Sur Motion de William Darling Secondé par James Leli que l'assemblée de ce Conseil devant être tenue le premier lundi de Juillet étant le jour de la fête de la Confédération et qu'au lieu d'être tenue ce jour la dite assemblée aurait été tenue le jour suivant, pour éviter toute question quant à la validité de l'assemblée, que les Minutes de cette assemblée soient maintenant luës et confirmés (Motion mise aux voix)

Pour William Darling James Leli Adolphe Durand Olivier Bombornier.

Contre. Thomas Hawkins.

Minutes

Réunion des conseillers à Montréal

Sur Motion de Adolphe Durand Secondé par William Darling, que sur l'invitation a été faite à ce conseil par le Comité Spécial de la Corporation de la Cité de Montréal au sujet de l'annexion de cette Municipalité à ladite Cité de Montréal, tous les membres

Membres d'ice Conseil soient par le Maire d'ice, présents à cette Réunion.  
 Cette Motion étant mise au vote aurait été  
 comme suit.  
 Pour, Adolphe Durand William Darling Ja-  
 mes Lelié Olivier Bombominie.  
 Contre, Thomas Hawkins.  
 Sur Motion de William Darling Secondé par  
 Adolphe Durand, que la somme de Quatre Sol-  
 lais soit appropriée pour l'amélioration des  
 trottoirs déjà construits dans cette Municipalité,  
 ladite somme devant être payée sur les fonds  
 le fonds Municipal de cette Corporation et les  
 matériaux devant être achetés par le Maire.  
 Cette Motion étant mise au vote aurait été  
 comme suit. Pour, Adolphe Durand, Wil-  
 liam Darling, James Lelié.  
 Contre, Thomas Hawkins, et Bombominie.  
 Sur Motion de William Darling Secondé par  
 Adolphe Durand, que la somme d'une piastre  
 soit payée à Sabine Poinchaud pour avoir  
 déminé les archives de ce Conseil, dont,  
 moitié de ladite somme devant être payée par  
 le Conseil du Comté. Cette Motion étant  
 mise au vote aurait été comme suit.  
 Pour, William Darling, Adolphe Durand  
 James Lelié Olivier Bombominie.  
 Sur Motion de William Darling Secondé par  
 Adolphe Durand, que comme toutes les motions  
 passées à l'Assemblée tenue le premier Mardi  
 de Juillet ont été passées à cette Assemblée  
 pour éviter toute question de la validité de  
 l'Assemblée dudit premier Mardi de Juillet que  
 cette Assemblée soit considérée avoir été une

trottoirs

Assemblée  
 nulle

Pour<sup>2</sup> assemblée tenue sans avis légal. "  
 N Darling Sur Motion de William Darling Secondé par  
 A Durand Adolphe Durand que Considérant que le  
 Jas Lelié Conseiller Alexis Mermier n'est plus qualifié  
 et Bombominie remplir la charge de Conseiller Municipal é-  
 Contre tant aubiguiste, que Mr le Maire soit autorisé  
 J Hawkins de prendre à ce sujet un avis par écrit de  
 l'Avocat de ce Conseil à l'effet de connaître  
 d'une manière certaine si ledit Alexis Mermier  
 n'est plus qualifié comme surdit.  
 Sur Motion de William Darling Secondé par  
 James Lelié que George Roberts ayant refusé  
 de remplir la charge d'évaluateur à laquelle  
 il a été nommé par ce Conseil que James  
 Vincent soit par ces présentes nommé évalua-  
 teur au lieu de l'ancien dit George Roberts.  
 Sur Motion de William Darling Secondé par  
 James Lelié que George Roberts ayant re-  
 fusé d'agir comme évaluateur, le Secrétaire  
 de ce Conseil soit par ces présentes autorisé à  
 demander et obtenir de ledit George Roberts,  
 le montant de la pénalité de vingt piastres  
 imposée en vertu du Code Municipal pour  
 tel refus.  
 Sur Motion de William Darling Secondé par  
 James Lelié que les Conseillers, Hawkins  
 Bombominie et Durand, soient autorisés  
 à l'effet de prendre Commission de leur droit  
 ou il serait le plus avantageux d'ouvrir  
 des Cotes publiques dans les limites de cette  
 Municipalité.  
 Motion d'ajournement proposée et adoptée  
 J. Gauthier Maire  
 J. B. Norme  
 Secrétaire Trésor

Cotes publiques

Corporation Municipale d' Hochelaga 2 Sept 1872

A une session générale du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué et tenu au dit Village lundi le deuxieme jour de Septembre Mil huit cent soixante et onze, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle les personnes suivantes y étant, la et alors présentes, savoir: Joseph Guichon, William Garing, Adolphe Durand, Thomas Hawkins et Olivier Bourbonniere, tous membres du dit Conseil et formant un quorum.

Sur Motion de Adolphe Durand Secrétaire par William Garing et résolu que les Conseillers Bourbonniere Hawkins le Motu in de Secrétaire forment un Comité pour réviser le rôle de évaluation maintenant soumis devant ce Conseil.

Sur Motion d'ajournement proposée et adoptée la séance est levée

Revision du rôle

A. B. Morris  
Secrétaire

J. Guichon Maire

Corporation Municipale d' Hochelaga 7 octobre 1872

A une session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué et tenu au dit Village lundi le Septieme jour d' Octobre Mil huit cent soixante et onze, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle les personnes suivantes y étant la et alors présentes, savoir: Joseph Guichon, James Lelie, Adolphe Durand, Thomas Hawkins et Olivier Bourbonniere, membres du dit Conseil et formant un quorum.

Sur Motion de Olivier Bourbonniere Secrétaire par James Lelie, que vu que le Conseiller Alexis Heunier étant maintenant incapable de remplir cette Charge par le fait qu'il est absent que le Siège de Conseiller du dit Alexis Heunier soit par ces présentes déclaré vacant. Cette Motion est adoptée mais le Conseiller Hawkins se retire, capte cette Motion.

Sur Motion de Thomas Hawkins Secrétaire par Adolphe Durand et résolu que tous et chacun des propriétaires desquels les trottoirs sont maintenant en mauvais ordre dans les limites de cette Municipalité soient tenus de les réparer sans délai et que l'inspecteur de voirie soit tenu de leur en donner de suite avis à ce sujet. Motion d'ajournement étant ensuite proposée et adoptée la séance est levée.

A Heunier non qualifié

trottoirs

J. Guichon Maire

Corporation Municipale d' Hochelaga 4, Noo-1872

A une session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dument convoquée tenue au dit Village le dimanche quatrieme jour de Novembre Mil huit Cent Soixante et Douze, Conformément aux dispositions du Co. de. Municipal de la province de Québec a laquelle les personnes suivantes y étant, la et adhésives, Savoir: Joseph Gauthier William Darling Olivier, Bon Bonnier, James Felix Thomas Hawkins & Adolphe Durand, tous membres du dit Conseil et formant un quorum, le dit Joseph Gauthier président comme main.

Roberts  
dichargé

Sur Motion de Olivier Bonbonnier Secondé par Adolphe Durand que vu le Certificat de George Roberts produit devant ce Conseil pour son Medecin, le dit G Roberts soit par ces présentes déchargé de sa charge d'évaluateur a laquelle il a été nommé.

Sur Motion de Adolphe Durand Secondé par Thomas Hawkins et résolu que Alexis Munnier soit déchargé de sa charge de Conseiller pour cette Municipalité, par le fait qu'il est Aubergiste et que Damien Rolland Curier soit nommé Conseiller au lieu et place du dit Alexis Munnier, pour cette Municipalité.

Motion  
reconsidérée

Sur Motion de Olivier Bonbonnier Secondé par William Darling que la Motion de Thomas Hawkins Secondé par Adolphe Durand et passée a la dernière Session de ce Conseil en date du Sept octobre Mil huit Cent Soixante et Douze obligeant les propriétaires de cette Municipalité a réparer leurs trottoirs, soit reconsidérée

trottoirs

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par Adolphe Durand et résolu que tous et chacun des propriétaires de la première division dans cette Municipalité qui n'ont point encore fait leurs trottoirs, soient par les présentes tenus et obligés de les faire a leurs frais sans délai et que les dits trottoirs soient faits de trois pieds de largeur.

Sur Motion d'ajournement proposée et adoptée la séance est levée.

J. Gauthier Maire

A. Morin  
Secrétaire

Corporation Municipale d'Hotelaga 2 Dec 1872

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du village d'Hotelaga dement convoqui & tenu audit village Lundi le deuxieme jour de Decembre mil huit cent Soixante & deux, conformement aux dispositions du Code Municipal de la province de Quebec, a laquelle sont presents Mr le Maire et les Conseillers Olivier Boubornier Thomas Hawkins, William Darling James Leli et Damien Rolland, tous Membres du Conseil et formant un quorum sous la presidence de Mr Lemaire.

A Durand  
Resignation

Après lecture des derniers procès-verbaux le Conseiller Damien Rolland ayant prêté le serment d'office en remplacement du Conseiller Alexis Heunier, aurait ensuite pris son siége.

Sur Motion de Olivier Boubornier Secondé par William Darling et résolu que la résignation de Adolphe Durand comme Conseiller de cette Corporation soit acceptée.

Debats -

Sur Motion de James Leli Secondé par William Darling que James Morgan soit par ces présentes choisi et nommé Conseiller pour cette Corporation en remplacement de Adolphe Durand dont la résignation est acceptée.

T Hawkins

Proposé en amendement par Damien Rolland Secondé par Olivier Boubornier que Paul Lussier soit choisi et nommé Conseiller Municipal pour cette Corporation en remplacement de Adolphe Durand dont la résignation est acceptée par l'amendement.

Damien Rolland, Thomas Hawkins et Olivier Boubornier, contre James Leli et William Darling

emporté par trois contre deux.

personnes  
en dettes

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par Olivier Boubornier que la somme de deux Dollars & demi soit payé a H Painschaud dont un piastre et demi pour publication d'avis publics et un piastre pour affiches posées par lui dans cette localité.

Sur Motion de William Darling Secondé par Damien Rolland que le Secrétaire de ce Conseil soit autorisé de notifier toutes les personnes en dettes envers cette Corporation qui s'ils n'ont point payé d'ici au trente Decembre courant leur compte soit mis entre les mains d'un avocat pour être collecté.

Sur Motion de Olivier Boubornier Secondé par James Leli que cette Session soit ajournée de ce jour au seize de Decembre courant, a sept heures du soir.

aujourd'hui 15 Decembre 1872.

Preprise des deliberations de ce conseil

Présents

Joseph Gauthier William Darling Damien Rolland Thomas Hawkins James Leli et Olivier Boubornier

Motion  
reconsiderie

Sur Motion de James Leli Secondé par Olivier Boubornier que la Motion faite en amendement par Damien Rolland Secondé par Thomas Hawkins en date du deux Decembre 1872 nommant Paul Lussier a la charge de Conseiller Municipal pour cette Corporation, soit reconsiderie.

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par Olivier Boubornier que Cyrille Ferron, Ecr, soit par ces présentes nommé Conseiller Municipal pour cette Corporation, en remplacement de

de Adolphe Turand. Sec. ex Conseiller  
Proposé en amendement par William Darling Sec. 2<sup>e</sup>  
par James Seli que Victor Heuten. Sec. fut nommé  
conseiller Municipal pour cette corporation en rem-  
placement de Adolphe Turand ex Conseiller.

amendement  
perdue

Cette amendement étant mis aux voix aurait été  
comme suit. Pour, le Moteur et le Sec. 2<sup>e</sup>.

Contre Damien Rolland, Olivier Bourbonniere et  
Thomas Hawkins. perdue.

La Motion étant ensuite mise aux voix aurait été  
comme suit. Pour, le Moteur le Sec. 2<sup>e</sup> et Thomas  
Hawkins. emporté par trois Contre deux.

Motion emportée

Et ledit Cyrille Ferron ayant prêté le serment d'office  
comme conseiller aurait ensuite pris son Siège.

tirage au sort

Sur Motion de Thomas Hawkins Sec. 2<sup>e</sup> par Olivier  
Bourbonniere que le tirage au sort des Conseillers  
mentionné à l'article 280 du Code Municipal, soit  
maintenant fait par ce conseil et que Mr le Secre-  
taire choisi pour faire faire ce tirage. lequel  
tirage ayant été fait aurait été comme suit. Savaient  
Joseph Gauthier William Darling, Damien Rolland  
James Seli et Olivier Bourbonniere comme res-  
tant en charge, et Cyrille Ferron et Thomas Hawkins  
comme sortant de charge.

Herse a meige

Sur Motion de William Darling Sec. 2<sup>e</sup> par  
Damien Rolland, Mr. M. les Conseillers Seli  
et Bourbonniere soient par ces présentes appointés  
à l'effet de pointer à l'acquisition d'une herse a  
meige pour l'usage de cette corporation pour les  
travaux, et que ces Messieurs soient en même temps  
dument autorisés à faire les dépenses nécessaires pour  
le fonctionnement de cette herse, et que rapport soit  
fait par eux à ce Conseil, à la prochaine assemblée  
de Janvier prochain.

Sur Motion de William Darling Sec. 2<sup>e</sup> par  
Damien Rolland et résolu que Olivier Bourbon-  
niere Sec. soit par ces présentes choisi et nommé  
Président de l'Assemblée Municipale de Con-  
seillers devant remplacer les Conseillers sortant  
de charge dans le mois de Janvier prochain.  
Le Conseiller Darling ayant ensuite fait Motion  
d'ajournement, Sec. 2<sup>e</sup> par James Seli, cette  
Motion est déclinée et la séance est levée.

Mr. Gauthier Maire

J. Ferron  
Secrétaire Trésor

Corporation Municipale de Hochelaga 7 janvier 1873

A une assemblée Mensuelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, dument convoquée et tenue au dit Village Mardi le treizieme jour de janvier mil huit cent soixante et treize, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle les personnes suivantes y étant, la et a lais présentes, savoir: Joseph Baubois, William Darting, Cyrille Perron, Thomas Hawkins, Damien Rolland, James Selie et Olivier Bourbonnais, tous membres de ce Conseil et formant un quorum sous la présidence de Joseph Baubois Maire.

Sur le rapport de James Selie et Olivier Bourbonnais relativement à la Herse à neige construite par leur ordre à la demande de ce Conseil Damien Rolland fait motion, Secondé par Thomas Hawkins que l'inspecteur des Chemins de cette localité soit autorisé de la part de ce Conseil de contraindre tous les propriétaires et occupants dans cette municipalité, de nettoyer ou enlever la neige des trottoirs vis à vis leur propriété respective depuis les limites de la Cité de Montréal jusqu'au Couvent, et cela, de manière à ce que ces trottoirs soient ainsi mis en bon ordre et entretenus convenablement pour le passage des piétons.

Sur motion de Cyrille Perron, Secondé par Damien Rolland que les veuves ci après nommées soient exemptés par ce Conseil de payer leur quote part de la taxe portée sur le montant de leur loyer. A savoir: Savouye Paradis, Sabonté et Sinarais.

Sur motion de James Selie, Secondé par Olivier Bourbonnais et résolu que Mr le Rev. L'abbé Lemay

Enlèvement de la neige sur les trottoirs

Exemption de taxe

de cette localité est, Mr le Rev. J. D. Borckwick, Ministre protestant, soient exemptés par ce Conseil de payer la taxe imposée sur le montant de leur loyer.

Banque d'apôt

Sur motion de William Darting, Secondé par Thomas Hawkins que les deniers appartenant à cette Corporation maintenant entre les mains de notre Secrétaire soient déposés à intant à la Banque Jacques Cartier

Sur motion d'ajournement proposée par William Darting, Secondé par Thomas Hawkins cette motion est adoptée et la séance est levée.

J. B. Baubois Maire

J. B. Baubois  
Secrétaire Inter

54

Corporation Municipale du Village d'Hochelega 3 Fev 1873

A une session mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelega dûment convoqué et tenu audit Village Lundi le troisième jour de Février Mil huit cent soixante et treize conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, auxquelles les personnes suivantes y étant, la et alors présentes, savoir:

James Lelié

Joseph Gauthier, Olivier Bombornier, Damien Rolland et Cyrille Perron, tous membres dudit Conseil et formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire Joseph Gauthier.

Proprié par Damien Rolland secondé par Olivier Bombornier qu'une lettre de remerciement soit adressée par ce Conseil, à Joseph Neau, Sec, pour les services qu'il a prodigués envers les habitants de cette localité en se rendant volontier sur les lieux lors du dernier incendie qui a éclaté dans cette Municipalité, et que la somme de dix Dollars soit donnée à cet effet à Mr Buttram Gardien de la Station de feu du quartier St Louis pour cette motion est adoptée sur division, Mr le

le Maire des, ou  
phélie.

Conseiller Lelié déclarant qu'il voterait pour une somme de vingt Dollars au lieu de dix - Sur motion d'ajournement proposée l'adoption est levée.

55

Corporation Municipale du Village d'Hochelega 3 Mars 1873

A une session mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelega dûment convoqué et tenu audit Village Lundi le troisième jour de Mars Mil huit cent soixante et treize conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, auxquelles les personnes suivantes y étant la et alors présentes, savoir: Olivier Bombornier James Lelié, William Darling, Damien Rolland Thomas Hawkins et Cyrille Perron, tous membres dudit Conseil et formant un quorum sous la présidence de Olivier Bombornier en l'absence de Mr le Maire du Conseil.

Ledit Conseil ainsi convoqué et assemblé pour procéder à la nomination des officiers du Conseil pour la présente année, les Conseillers Thomas Hawkins et Cyrille Perron ayant pris leur siège après avoir prêté leur serment d'office.

Nomination  
des officiers  
Municipaux

Sur motion de Damien Rolland secondé par William Darling et résolu que les personnes ci-après désignées soient nommés et appointés respectivement aux charges suivantes, savoir:

Pour être estimateurs

Paul Lussier, William Harr et George Roberts.

Pour être inspecteur de voiries

Jean Louis Lévique

Pour être inspecteur agraire, Candide Granger

Pour être gardien d'enclos public

Alexandre Bilanger

Pour être auditeurs

M Thibeau deau et James Morgan.

Sur motion de Thomas Hawkins secondé par Cyrille Perron et résolu que cette session soit ajournée de ce jour à Lundi le 17 du courant à sept heures



du Soir.

Lundi le dix Septieme jour de Mars 1873

Reunion au Conseil et reprise des procedes des Membres de ce Conseil y etant tous presents

J Gauthier  
rue de la Made

Sur Motion de Thomas Hawkins Secundi par William Darling et resolu que Joseph Gauthier Ex. Maire, soit par ces presentes réelect et continue dans sa charge de Maire de ce Conseil. lequel Maire de suite prete le serment d'office requis par la loi avant d'occuper la fonction

Reception et  
adoption des  
Comptes -  
conformément

Sur Motion de Thomas Hawkins Secundi par William Darling qu'elles Comptes de recettes et de dépenses de cette Corporation ayent été examinés et reconnus corrects par Fabien Duchaud auditeur dument nommé a cette fin, ce Conseil par les presentes accepte et admit lesdits Comptes au rapport du dit auditeur

25 votes a  
J.B. Morin

Sur Motion de Cyrille Perron Secundi par Olivier Bourbonnien que J.B. Morin soit continue dans sa charge de Secrétaire trésorier de ce Conseil.

Sur Motion de Olivier Bourbonnien Secundi par Thomas Hawkins qu'une somme de vingt cinq piastres soit votée a J.B. Morin a titre de bonus en sus de son Salaire comme Secrétaire trésorier de ce Conseil, pour l'année 1872.

Motion  
reconsidérée

Sur Motion de Thomas Hawkins Secundi par William Darling et resolu que la Motion soumise par J.B. Morin pour être continue dans sa charge de Secrétaire trésorier de ce Conseil, soit reconsidérée

Salaire du  
Secrétaire

Sur Motion de Thomas Hawkins Secundi par William Darling et resolu que la somme de quatre vingt soit allouée par ce Conseil pour être payée au Secrétaire trésorier comme Salaire pour la présente année (1873)

Sur Motion de James Rolland Secundi par

James Leli, que J.B. Morin soit continue dans sa charge de Secrétaire trésorier de ce Conseil, pour la présente année.

Plan du  
Cadastre

Sur Motion de Cyrille Perron Secundi par William Darling et resolu que les Conseillers Hawkins et Rolland forme un Comité pour S'enquérir a l'effet de ce projet en plan du Bureau du Cadastre pour la localité de Hochelaga

Ententes des  
limites

Sur Motion de William Darling Secundi par Olivier Bourbonnien et resolu qu'un Comité soit mainte- nant formé pour S'entendre avec le Comité Central de la Corporation de la Cité de Montreal relativement a l'entente des limites de la dite Cité de Montreal, et que ce Comité soit composé de deux et chacun des membres de ce Conseil, et que ce même Comité puisse aussi S'entendre avec le Comité de l'eau

Motion d'ajournement étant en suite proposée et adoptée la Séance est levée.

J. Gauthier Maire

J.B. Morin  
Sur Trésor.

Corporation Municipale d' Hochelaga, 31 Mars 1875

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, dûment convoqué et tenu au dit Village le lundi de la Pentecôte et le lendemain 30 et 31 Mars mil huit cent soixante et treize, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, avis préalablement donné à cet effet suivant la loi et à laquelle les personnes suivantes, savoir: Joseph Guichet, William Darling, Thomas Hawkins, Cyrus Ferron, James Selie et Olivier Bouchonnière, tous Membres du dit Conseil et formant un quorum, sous la présidence de Mr le Maire.

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par Olivier Bouchonnière que l'adelphe Durand soit par ses présentes appointé à la charge d'estimateur pour cette Municipalité.

Certificats  
d'auberge

Sur Motion de James Selie Secondé par William Darling que le nombre de Certificats à être accordés par ce Conseil pour l'octroi de Licence d'auberge dans cette Municipalité soit de deux seulement.

Cette Motion a été mise aux voix au scrutin comme suit. Pour, le Moteur le Secondeur, Contre, Thomas Hawkins, Cyrus Ferron et Olivier Bouchonnière, perdus par trois Contre deux.

débat sur  
cette question

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par William Darling, que trois Certificats pour obtenir la Licence d'auberge soient accordés pour cette Municipalité pour la présente seulement.

Cette Motion a été mise aux voix au scrutin comme suit. Pour, le Moteur le Secondeur, Cyrus Ferron et Olivier Bouchonnière, Contre James Selie, emporté par quatre Contre un.

Sur Motion de William Darling Secondé par

James Selie que les procès de ce Conseil soient maintenant suspendus pour l'espace de quinze minutes pour donner à H. Pouchaud le privilège d'être entendu par ce Conseil au sujet du local à être loué pour l'usage de ce Conseil pour la présente année.

Le dit H. Pouchaud ayant été entendu les procès sont repris et continués.

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par William Darling que la soumission de H. Pouchaud ne soit prise en considération qu'à la prochaine session de ce Conseil, adopté.

Sur Motion d'ajournement proposée et adoptée, la séance est levée.

Corporation Municipale d'Hochelaga 7 Avril 1873

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, dument convoqué et tenu au dit Village le dimanche Septième jour d'Avril mil huit cent soixante et trois, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle les personnes suivantes y étant, la et alors présentes présentes, Sargis Olivier Bombardier, William Darling Thomas Hawkins Cyrille Perron James Leclercq Damien Rolland, tous membres du Conseil fermant un quorum.

Après lecture des derniers procès-verbaux, William Darling propose, secondé par Cyrille Perron que en l'absence de Mr Semais, le conseiller Bombardier prenne le fauteuil et préside cette assemblée.

Le Poinchaud  
Montant alloué  
pour loyer

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par Cyrille Perron que la somme de cinquante et trois Dollars soit allouée à Hubert Poinchaud comme loyer de l'appartement maintenant laïc et occupé par ce Conseil, pour un an à commencer du premier de mai prochain, ladite somme devant être payée par ce Conseil mensuellement et d'avance.

Sur Motion de William Darling Secondé par Cyrille Perron, et résolu que la somme de vingt Dollars soit payée sur chaque Certificat et être approuvé par ce Conseil pour obtenir une licence permettant de tenir une maison d'entretiens publics dans les limites de cette Municipalité.

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondé par Cyrille Perron, qui un Certificat pour obtenir une li-

cence d'auberge soit par ces présentes accordé à Francais Xavier Marcil.

Certificats de licence d'auberge. Sur Motion de Cyrille Perron Secondé par Damien Rolland qui un Certificat pour obtenir une licence d'auberge soit accordé à Thomas Dupresne, Sur Motion de Damien Rolland Secondé par William Darling et résolu qu'un Certificat pour obtenir une licence d'auberge soit accordé à George Demers.

Nettoyage des trottoirs

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par Thomas Hawkins et résolu que l'inspecteur de la voirie soit notifié de la part de ce Conseil, de fairevider et enlever la neige des trottoirs dans les limites de cette Municipalité par ceux obligés à l'entretien d'iceux, et à défaut par eux ou aucun d'eux de faire faire ces travaux à leurs frais et de plus sous un délai de vingt quatre heures après notice donné à cet effet.

Paiement du Plan cadastral

Sur Motion de William Darling Secondé par Cyrille Perron et résolu que la somme de vingt trois piastres soixante centes soit remise à Damien Rolland, pour, par lui, payer le Plan cadastral de la rue à achète par lui pour ce Conseil.

Sur Motion d'ajournement proposée et adoptée la séance est levée.

Nom de la Co  
des Montons a  
Coton, Changé

Sur Motion de William Darling Secondé par Damien Rolland et résolu que la résolution de ce Conseil, passé le 7 avril 1872 en faveur de la Compagnie alors proposée d'être formée sous le nom de Montréal Coton Mills Company, soit reconnue comme la Compagnie des Montons à Coton de St-Hubert qui est le nom sous lequel ladite Compagnie a été incorporée.

Le Secrétaire Maire

Corporation Municipale de Hochelaga 5 Mai 1872.

Une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, eue au Conseil et tenue audit Village le Lundi le Cinquiesme jour de Mai l'an mil huit cent soixante et seize, en Conformité des dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec, et de laquelle les personnes suivantes y étant présentes, l'Orateur Joseph Gauthier Thomas Haurkins Olivier Bombomieu Cyrille Perron William Darling James Selie et Damien Rolland tous membres du dit Conseil et formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire Joseph Gauthier.

Après lecture et adoption des derniers procès-verbaux.  
M. le Maire fait Motion Secondé par Thomas Haurkins que la Motion par ce Conseil en date du trente et uniesme jour de Mars 1872, tendant à accorder trois seulement trois licences d'auberge soit effacé et que les quatre licences lui soient substituées.

Motion pour Licences

débats sur cette question

Cette Motion étant mise aux voix au rait été Commue. Par le Moteur, le Secondeur, Cyrille Perron, Damien Rolland, Contre William Darling, opposé.

Sur Motion de Olivier Bombomieu Secondé par Cyrille Perron qu'il soit accordé un Certificat à Jean-Baptiste Joseph Tessier à l'effet d'obtenir une licence pour tenir une maison d'auberge publique dans cette Municipalité. Cette Motion étant mise aux voix au rait été Commue. Par le Moteur le Secondeur Thomas Haurkins Damien Rolland, Contre William Darling.

Paye au Commerce

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par William Darling et résolu que tout Commerce en gros ou en détail dans les limites de cette Municipalité soit tenu de prendre à cet effet une licence Marchandise ce Conseil et lui payer pour cette licence une somme de huit Dollars.

Cote publique réparée

Sur Motion de Olivier Bombomieu Secondé par Cyrille Perron et résolu que l'inspecteur des voiries soit autorisé à faire réparer la cote publique appelée cote réparée. Desirant de manière à peu de frais et convenablement en soit tenu, et que le Moteur et Secondeur soient adjoints audit inspecteur pour faire faire les travaux.

Reglement et nuisances

le Conseil. Lequel donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil il proposera la prohibition de la vente de liquors spiritueux les dimanches dans les limites de cette Municipalité.

Sur Motion de Olivier Bombomieu Secondé par Damien Rolland, qu'un Comité composé de Mr le Maire Darling Rolland et Haurkins soit nommé pour préparer un règlement pour les nuisances suivantes.

Mode de taxation

1<sup>o</sup> pour empêcher l'admission de toute nuisance publique dans cette Municipalité.

2<sup>o</sup> Pour préparer un mode de taxation pour la présente année, et enfin, pour faire un rapport relativement aux rues projetées dans cette Municipalité.

Jules Sacombe officier de Santé

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par Thomas Haurkins qu'un officier de Santé soit nommé pour cette Municipalité et que Jules Sacombe soit choisi et appointé à cet effet comme tel officier de Santé.

réparation des trottoirs

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par James Selie, que M. le Maire et le Conseil Haurkins soient autorisés à acheter des matériaux pour se faire les trottoirs dans cette Municipalité et que l'inspecteur des voiries soit tenu de conduire les travaux de cette réparation.

avis de motion

Le Conseil. Rolland et donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, il proposera que tous les propriétaires de maisons ou de terrains ne sont point encore faits soient notifiés à cet effet par le Secrétaire de ce Conseil de les faire, sous un délai de deux mois à dater de la présente, et ce, dans la première et seconde division.

contrôleurs

64

force de Police  
demandée

Sur motion de Damien Rolland Secrétaire par  
James Seli, et résolu, que le Secrétaire de ce conseil  
soit autorisé de faire application auprès de M. le Comte  
deux Commissaire de Police, à l'effet d'obtenir une force  
suffisante de Police pour protéger les habitants de cette  
localité, en par ce conseil, fournissant à cette police  
un logement convenable

ajournement)

Sur motion de Damien Rolland Secrétaire par Cyriae  
Perron ce conseil s'ajourne, de ce jour au 19<sup>em</sup> jour  
auprès du mois de Mai, à sept heures du soir  
au jour d'hui le 19<sup>em</sup> jour de mai 1873.

Reprise et continuation des procès.

Présents, Joseph Gaucher Thomas Hawkins  
Olivier Boucarnieu, Cyriae Perron, Damien  
Rolland & James Seli

Rapport de  
Lacombe  
adopté

Sur motion de D Rolland Secrétaire par J Hawkins  
quels rapport de Jules Lacombe officier  
de santé soit adopté et que le Secrétaire soit au-  
torisé de notifier les parties touchées en disant, de  
se mettre à l'ordre, suivant ce qui leur a été ordonné  
par le dit officier de santé, savoir: Hubert Morin  
Joussaint Bleau, Michel Larocke, Fir, George  
Demus, William Darling et William Bennett, et  
cela sous un délai de quinze jours à prescrire.

Sur motion de Thomas Hawkins Secrétaire par  
Cyriae Perron, que le Secrétaire de ce conseil soit  
autorisé de dresser une requête au conseil de  
la Corporation de la Cité de Montréal, demandant  
une appropriation suffisante de au pour le besoin  
des habitants de cette Municipalité

Comité au  
Supers de la  
Barrière

Sur motion de D Rolland Secrétaire par C. Perron  
qu'un Comité soit nommé pour s'aboucher avec  
les Syndics des Chemins à Barrière au district de  
Montréal, pour pétitionner la Législature Provinciale

65

de Québec sur l'opportunité relative à l'élargisse-  
ment du chemin de front dans les limites de cette Muni-  
cipalité, et que ce Comité soit composé de M. le Maire,  
des conseillers Darling et Hawkins et du Maire  
sur motion de D Rolland Secrétaire par Olivier  
Boucarnieu, que le Comité nommé au sujet de la  
confecture des nouveaux trottoirs, soit autorisé au-  
torisé de faire rapport sur la question d'établir des  
bains publics et de constater le coût.  
Ajournement proposé et adopté et séance levée

Jos Gaucher Maire

J. Hawkins

Secrétaire trésorier

Corporation Municipale d' Hochelaga, 26 Mai 1873

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué par avis spécial d' un acte affiché à tous les membres du dit Conseil d' un dit Village le dimanche vingt sixième jour de mai mil huit cent soixante et treize, en conformité des dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle les personnes suivantes y étant, hiérarchiquement présentes, savoir Joseph Gauthier, Thomas Havo Kins, Olivier Bourbonnien, William Darling, Cyrille Perron et Damien Rolland, les membres d' said Conseil et formant un quorum, sous la présidence de M. le Maire.

Le dit Conseil ainsi convoqué et assemblé pour considérer le rapport du Comité nommé à l'effet d' empêcher l' introduction et d' dépôt de toutes nuisances publiques dans cette Municipalité et pour avis sur un mode de taxation pour la présente année.

Rapport du Comité des taxes adopté

Sur motion de Damien Rolland secondé par William Darling que le rapport du Comité nommé pour avis sur un mode de taxation soit adopté, lequel rapport recommandant qu' une taxe de huit cent cinquante piastres soit portée sur les propriétés cotisables de cette Municipalité et une autre somme de trois cents piastres soit aussi portée comme taxe sur le montant du loyer d' être payé par tous & chacun des locataires résidant dans cette Municipalité.

Cette motion a été mise aux voix et a été adoptée: Pour le Motus, le secondé et Thomas Havo Kins, Contre, Olivier Bourbonnien, Cyrille Perron & James Leli. Les votes étant d' égale proportion, M. le Maire vote en faveur et pour l' adoption du rapport, après quoi la séance est levée.

J. Gauthier Maire  
J. B. Havo Kins Sec. Trésor.

Corporation Municipale d' Hochelaga 2 juin 1873

A une session mensuelle du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, dûment convoqué et tenu au dit Village le dimanche deuxième jour de juin mil huit cent soixante et treize, en conformité des dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle les personnes suivantes y étant, hiérarchiquement présentes, savoir Joseph Gauthier, Thomas Havo Kins, Olivier Bourbonnien, William Darling, Cyrille Perron et Damien Rolland, tous membres du dit Conseil et formant un quorum, sous la présidence de M. le Maire Joseph Gauthier.

Règlement contre les Nuisances publiques

Sur le rapport de Thomas Havo Kins relativement à l' introduction et au dépôt de toute nuisance publique dans les limites de cette Municipalité, ce Conseil, sur motion de William Darling secondé par Olivier Bourbonnien, ordonne et fait le règlement suivant, savoir: Qu' il est par ces présentes défendu à toute personne ou personnes de Manufacturier ni de déposer dans les limites de cette Municipalité aucune fumier ou engrais artificiels ni aucune substance ou matière nuisible, en suif, en emmanches, gaz ou odeurs infectes, telles que huile de charbon, Superphosphate de chaux en état de fabrication, condamnés de lotteries, corps mort et substances putrides, ni aucune Manufacture pour le raffinement de la houille de charbon, ni aucun dépôt ou emmagasinage de poudre ou autres articles inflammables, ni aucune Manufacture de savon, ni aucune Boucherie, ni de tannerie ou de cuir, ni aucun dépôt de matières animales, ni aucune autre chose par l' usage ou l' introduction ou dépôt desquelles la Santé publique pourrait être exposée et en danger, lesquelles matières ou choses ne seront autorisées, tenues ou Charoques

68

dans les limites de cette Municipalité, sans une licence accordée à cet effet par ce Conseil, Surtout à toutes règles, Restrictions et Conditions que le Conseil jugera convenable d'accorder à l'effet de préserver et sauvegarder les habitants de cette Municipalité contre toutes infections et Maladies résultant de ces dites Matières et choses, et pour toute infraction et offense commise contre le présent règlement après qu'un avis public aura été donné à cet effet, les coupables ou les coupables seront condamnés à payer une amende de pas moins de vingt dollars, et de dix dollars par jour aussi long temps que durera telles offenses.

publication Sur motion de G. Perron Secondé par J. Rolland que le règlement sus-cité soit publié durant trois jours de suite dans les journaux Français, Anglais, Savoir, Le Minerve et le Citoyen.

Sur motion de James Leli Secondé par G. Perron, que Mr le Maire, Mr Darling, Mr Hawkins et un certain nombre de membres du Comité y compris l'Officier de Santé, Jules Lacombe, avec pouvoir et autorité par ce Conseil de faire balayer et épave, le présent règlement dans cas de besoin et aussi avec pouvoir de faire toute dépense nécessaire à ce sujet.

Suspension Sur motion de J. Rolland Secondé par G. Perron des provisions bonnières, que les provisions de ce Conseil soient suspendues durant cinq minutes.

Reprise des provisions

Comité au Supt de l'eau Sur motion de J. Rolland Secondé par G. Perron Bonnières qu'un Comité soit nommé pour s'entendre avec le Comité de l'eau de la Corporation de Montréal au sujet d'un approvisionnement suffisant d'eau pour les besoins des habitants de cette Municipalité et que ce Comité soit composé de Mr Lemaire, Mr Darling, Mr Hawkins et au Maire

69

Le Conseiller Rolland donne avis de motion qu'à la prochaine session de ce Conseil il fera motion pour l'engagement par ce Conseil de deux Constables spéciaux pour le maintien du bon ordre, et une autre motion pour obliger les Charoyeurs d'eau de prendre la venue l'eau à la bonne fontaine de la Cité de Montréal. Sur motion dignement par J. Rolland Secondé par G. Perron ce Conseil s'ajourne de ce jour à Lundi le seizeième jour du juin courant à sept heures du soir.

du jour de huitième Leizeième jour de juin 1873.

Reprise & continuation des provisions

Sur le rapport relativement aux trottoirs à être faits dans les dernières parties de la première et deuxième division de cette Municipalité, ce Conseil sur motion de James Rolland Secondé par Thomas Hawkins, ordonne et fait le règlement suivant. Savoir.

Règlement pour nouveaux trottoirs

Que tous et chaque propriétaire de terrain dans la dite Municipalité est tenu d'être obligé de faire un trottoir d'au moins trois pieds de pas moins de deux pouces de largeur sur la largeur de chaque dit terrain ayant front sur le chemin appartenant aux Syndics des Chemins à Barrières, ou une rue publique dans la dite Municipalité.

Les trottoirs devant être faits avec un enlèvement régulier et sur le niveau du milieu du chemin ou rue sur lequel il sera construit, et suivant les ordres et instructions de l'inspecteur de la voirie de la dite Municipalité et au fur et à mesure que la Municipalité aura payé la fondation des dits trottoirs.

Il est de plus Statué que dans le cas où un ox

ou plusieurs propriétaires se refuseraient ou negli-  
geraient de ce conformer au présent règlement  
L'inspecteur des travaux de la dite Municipalité fera  
exécuter l'ouvrage de la part de trottoir aux frais  
à pour le compte de tels dits propriétaires, trois mois  
après l'avis qui aura été donné à cet effet  
Le présent règlement s'applique aux proprié-  
taires de la première et seconde division, et les proprié-  
taires ayant front sur les deux côtés du chemin ne  
seront obligés de construire lesdits trottoirs que sur  
le côté sud du chemin

Sur motion d'ajournement proposée et adoptée  
la séance est levée

Olivier Bourbonnien

Pro. Terr. Motte

J. B. Monin  
Sec. Gess.

Corporation Municipale de Hochelaga 7 Juillet 1873

A une session mensuelle du Conseil Municipal  
du village de Hochelaga, dûment convoquée et tenue  
au dit village le dimanche septième jour de Juillet  
Mil huit cent soixante et treize en conformité aux  
dispositions de l'acte du Code Municipal de la Pro-  
vince de Québec, à laquelle les personnes suivantes  
y étant présentes, à savoir:

Olivier Bourbonnien, Thomas Hawkins, Cyrille  
Compagnie de Ferron et Damien Rolland, tous membres du dit  
Guano, a été  
notifié  
Conseil et formant un quorum sous la présidence  
de Olivier Bourbonnien comme Maire suppléant.

Sur motion de Thomas Hawkins secondé par D. Rolland  
que la Compagnie dite Compagnie d'engrais ou Guano,  
située dans cette Municipalité recense copie d'un régle-  
ment passé par ce Conseil en date du deux juin dernier, pro-  
hibant l'introduction et la fabrication dudit engrais artificiel  
et que le secrétaire de ce Conseil soit autorisé à délivrer cette  
copie devant les voisins au bureau de la dite Compagnie.

Sur motion de D. Rolland secondé par D. Hawkins et résolue  
que la Côte publique dite Côte Desjardins soit réparée et mis  
en bon ordre et que le conseiller Ferron soit chargé de faire  
faire ces travaux convenablement.

Sur motion de D. Hawkins secondé par C. Ferron et résolue  
que la somme de \$17. 50 soit payée à J. L. Prisque pour  
45 jours de travail par donné par la réparation des trottoirs  
et charoyage d'une partie des matériaux

Sur motion de D. Rolland secondé par D. Hawkins et  
résolue que le Conseil s'ajourne au ce jour à savoir  
le 14<sup>em</sup> jour du présent mois de juillet à sept heures du soir.

Le quatorzième jour de juillet Mil huit  
cent soixante et treize se prend et continuation des  
procédés, Présents à cette assemblée Olivier



42

Bouboinnin Thomas Hawkins Damien Rolland et Cyriae Perron, sur l'absence de Mr Lemaine le Consultant Bouboinnin est choisi pour presider cette assemblée.

Protêt

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par Damien Rolland et résolu que S. H. Jobin Leuyer, Notaire soit par les présentes autorisé à protester la Compagnie d'engrais, Evans, pour infraction par elle au règlement de ce Conseil concernant les nuisances publiques.

Comité pour examiner le rôle d'évaluation

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par Cyriae Perron et résolu que, les Conseillers Darling, Bouboinnin et du Motour et Secondair forme un Comité pour prendre connaissance du rôle d'évaluation maintenant devant ce Conseil et que ce Comité devra en conséquence s'assembler le dimanche sept de juillet courant.

Session Spéciale

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par Damien Rolland et résolu qu'une Session Spéciale de ce Conseil soit convoquée pour le dimanche 24<sup>me</sup> de juillet courant pour lire et examiner le rôle d'évaluation maintenant déposé devant ce Conseil ainsi que pour pourvoir à l'engagement de deux Constables, et qu'un avis public soit donné à cet effet. Motion d'ajournement proposée et adoptée et séance levée.

43

Corporation Municipale d' Hochelaga 24 Juillet 1873

A une Session Spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga tenue convoquée et tenue au dit Village le dimanche vingt quatrième jour de Juillet Mil huit cent soixante et trois conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents, Olivier Bouboinnin, William Darling, James Selie, Cyriae Perron, Thomas Hawkins & Damien Rolland, tous Membres du dit Conseil et formant un quorum sous la présidence de Olivier Bouboinnin comme président pro temp. Après l'ouverture des procès le Conseil s'ajourne à rendre le 25 courant (1873)

Aujourd'hui le 25 Juillet 1873.

Reprise des procès

Présents Olivier Bouboinnin, Thomas Hawkins, William Darling, Cyriae Perron, James Selie et Damien Rolland, sous la présidence de Olivier Bouboinnin.

Le dit Conseil ainsi convoqué s'assemble pour examiner le rôle d'évaluation de cette Municipalité pour la présente année.

Rôle d'évaluation adopté

Thomas Hawkins fait Motion Secondi par Damien Rolland et il est résolu que le présent rôle soit adopté tel qu'amendé par les articles y annexés. Proposé par Thomas Hawkins Secondi par Damien Rolland et résolu qu'un vote de remerciement soit par les présentes présenté aux évaluateurs William Carr, Adolphe Durand & George Roberts, pour l'habileté et la précision avec lesquelles ils ont fait le dit rôle d'évaluation et après quoi le Conseil s'ajourne.

Corporation Municipale d'Kochelaga, 4 aout 1873

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Kochelaga, dument convoquée et tenue audit Village lundi le quatrieme par d'aout 1873  
Conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, a laquelle les personnes suivantes y étant la et a lors présentes, savoir: Joseph Gauthier, Cyrille Perron Olivier Bourbonniere et Samien Rolland lesquels formant un quorum sous la présidence de Mr le maire Joseph Gauthier

Secrétaire  
autorisé

Sur Motion de S Rolland Secondé par C Perron que le Secrétaire de ce Conseil soit autorisé de prendre l'avis d'un avocat relativement a la lettre adressée a ce Conseil par la Compagnie Suano en produisant le règlement passé a cet effet par ce Conseil et faire rapport a la premiere assemblée.

Local pour  
Station de  
Police

Sur Motion de S Rolland Secondé par C Perron et résolu qu'un Comité soit nommé pour s'enquérir d'un local convenable pour servir de Station de Police et que ce Comité soit composé des Conseillers Perron et Bourbonniere.

Audience  
demandée

Sur Motion de C Perron Secondé par S Rolland que le Secrétaire soit autorisé de demander au Comité Spécial de la Corporation de Montréal, s'il lui serait possible de donner une audience spéciale a ce Conseil relativement a l'extention des limites de la Cité

Sur Motion proposée et adoptée la présente session s'ajourner, de ce jour a lundi le 18 du courant a Sept heures du soir.

Après avoir le 18 Aout 1873 le prise des procès-verbaux

Présents  
Joseph Gauthier, William Carling, Olivier Bour-

Bourbonniere, Cyrille Perron & Samien Rolland et Thomas Hankins. Proposé par Samien Rolland Secondé par Olivier Bourbonniere que les procès-verbaux de ce Conseil soient suspendus pour dix minutes a l'effet de distraire Fabien Peineband.

Les procès-verbaux étant repris M<sup>rs</sup> Carling fait une proposition par Olivier Bourbonniere que les Conseillers Hankins et Rolland soient au Comité nommé au sujet d'une Station et d'une force de Police dans cette localité.

Station et  
force de Police

Le Conseiller Hankins donne avis de Motion qu'après la premiere Session il fera Motion que ce Conseil passe des règlements a l'effet de régulariser la conduite des Conducteurs de voitures dans cette Municipalité et aussi pour obliger les propriétaires sur le front du Chemin public et rues transversales, a faire leur clôture sur chacun leur lot.

Proposé et résolu que Mr le Maire et le Conseiller Hankins soient par les présentes autorisés d'acheter des bois nécessaires pour la traversée des rues, avec pouvoir de les faire poser.

Motion d'ajournement proposée et adoptée et séance levée.

J. Gauthier Maire

Corporation Municipale de Hochelaga 1 Sept 1873

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village de Hochelaga dument convoqué et tenu au dit Village le Lundi le premier jour de Septembre Mil huit Cent Soixante et treize Conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, à la quelle les personnes suivantes y étant, la et à las présentes Sava: Joseph Guetier, William Darling, Olivier Bourbonnien, Thomas Hawkins, Cyrille Perron et Damien Rolland, tous Membres du dit Conseil et formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire Guetier.

Refus au  
Conseil de la Cie  
Suano-

Sur Motion de William Darling Secndi par Olivier Bourbonnien, que d'après l'application faite au dit Conseil par et au nom de la Compagnie Suano, à l'effet d'obtenir une licence, ce conseil par les présentes refuse à la dite Compagnie l'octroi d'une telle licence pour l'établissement et la fabrication de Suano dans les limites de cette Municipalité, adopte Sur Motion de Mr Rolland Secndi par Olivier Bourbonnien, que les procès de ce Conseil soient suspendus durant quinze Minutes

Reprise des procès

Comité de  
Police

Sur Motion de William Darling Secndi par Cyrille Perron, que le Comité de Police soit composé de Mr le Maire et des Conseillers Hawkins, Rolland et Bourbonnien, et que ce Comité soit dument autorisé de louer un local convenable pour une Station de Police, pour l'engagement d'un homme de Police, et de faire à ce Conseil à sa première séance adopte

Sur Motion de Olivier Bourbonnien Secndi par Thomas Hawkins le Conseil par les présentes

ordonné et fait le Règlement Suivant, et il est par les présentes ordonné et Statué.

Règlement  
Pour Police

1<sup>er</sup> Qu'un homme de Police ou plus soit engagé et appointé pour agir comme tel homme de Police sous les ordres du Maire et du Conseil et dont les devoirs seront d'appréhender et conduire devant le ou les Magistrats de cette localité aucune personne ou personnes enfreignant les règlements de cette Municipalité pour quelle soit punie suivant les lois en pareils Cas.

2<sup>e</sup> Il sera du devoir de tel homme ou hommes de Police de prendre et mettre sous garde aucune personne ou personnes violant la sainteté du dimanche, buvant, disant, ou troublant la paix, faisant battre les chiens, les coqs, soit comme spectateurs soit comme principaux, présents à telles scènes, et aucune personne ou personnes errant dans les champs ou batus, femmes prostituées brisant les clôtures détruisant les récoltes, et aucune personne ou personnes ainsi errantes ou appréhendées dans cette Municipalité de Hochelaga, sera sur conviction devant le ou les Magistrats de cette localité, condamné à payer une amende de pas moins de deux piastres ni plus de dix piastres ou à être emprisonné suivant l'offence. adopte

Sur Motion de Damien Rolland Secndi par Thomas Hawkins, le Conseil par les présentes ordonne et fait le Règlement Suivant, et il est par les présentes ordonné et Statué.

Règlement  
pour la conduite  
des voitures d'été

1<sup>er</sup> Il ne sera permis à aucune personne ou personnes de passer et conduire aucune voiture à roues dans cette Municipalité plus vite que le trot ordinaire au tan de deux lieux à l'heure dans en courir une pénalité de pas moins de deux ni plus de dix piastres et les frais devant le ou les Magistrats de cette localité, et il est plus ordonné et Statué qu'aucune Charette

ou Tombreau pour le Charriage du Charbon, de la  
brigade, de la Chau, de la Sâte du fumier de sous le  
tempe ou le Siege des quelques Chartes ou tombreaux de  
my point de ressors (Springs) ne pourra aller plus vite  
que le pas ordinaire d'un tout Chemin public, rues ou  
places publiques dans la Municipalité de Hochelaga, et  
sous les Soins du Conducteur a la tête d'un cheval  
ou d'un des reines de Cuivre soigneusement bouclés  
a la bride de ses Chevaux. et de deux Chevaux et  
Chartes sont sous les Soins d'un seul homme, le se-  
cond Cheval sera soigneusement attaché a l'arrière  
de la Charrue du premier Cheval.

tout infraction a ce règlement sur le témoignage de  
deux témoins devant les Magistrats de cette  
localité condamné a payer une amende de pas  
moins de deux piastres ni plus de six piastres  
pour chaque offence et les frais.

Sur Motion de Damien Rolland Secondi par  
Cyril Perron le Conseil. S'ajourne de ce jour a  
lundi le huit Septembre courant a sept heures  
du soir.

Aujourd'hui le huit Septembre 1873.

Reprise des procédés.

Présents.

Requête de Joseph Gauthier William Darling Olivier Bour  
Saisel, refusé Bourcier, Thomas Hawkins, Cyril Perron  
et Damien Rolland.

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par  
Damien Rolland ce Conseil ne peut accorder le  
but de la requête a lui présentée par Saisel et  
compagnie demandant certains privilèges  
d'exemption de taxes.

Sur Motion de William Darling Secondi par  
Cyril Perron et résolu, que le rapport du

Comité de Police maintenant présenté. Et le Conseil  
est adopté par ce Conseil.

Rapport du Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par Sa  
Comité de Damien Rolland et résolu qu'un Comité de Police  
Police, adopté soit maintenant formé et que ce Comité soit Com-  
posé de Mr le Maire et des Conseillers Ferron et  
Lévesque.

Proposé par William Darling Secondi par Damien  
Rolland et résolu que ce Comité soit autorisé de  
faire construire deux Cellules et faire parachever la  
Station de Police déjà louée a cette fin, et aussi pour  
la pose d'un nombre suffisant de lampes d'éclairage  
dans différentes parties de cette Municipalité et pour  
voir a l'entretien de ces lampes.

Service de la Sur Motion de Damien Rolland Secondi par Olivier  
Police Com Bourcier et résolu que le Secrétaire soit requis de  
mencé notifier les deux hommes de Police dont le service est  
accepté par ce Conseil, que leur entrée en service est  
fixé a lundi le quinze Septembre courant.

Sur Motion de William Darling Secondi par  
Cyril Perron et résolu que dans le cas ou les  
deux hommes de Police refuseraient ou ne  
pourraient prendre un tel service, alors et dans  
ce cas l'ancien Comité de Police sera tenu de  
choisir et engager deux autres hommes contractés  
pour les remplacer comme tels.

Suspension Sur Motion de William Darling Secondi par  
des procédés Perron qu'il les procédés de ce Conseil soient sus-  
pendus pour dix minutes, a l'effet d'entendre Mr  
H. Laroché.

Reprise des procédés

le Conseiller Hawkins donne avis de motion qu'a  
la prochaine séance de ce Conseil il fera Motion  
pour que ce Conseil passe un règlement a l'effet

de régler la Manière et le Mode de Construction de  
Maison dans les limites de cette Municipalité  
Le Conseiller Rolland donne aussi avis de Motion  
qu'à la première séance de ce Conseil il demandera  
la passation d'un règlement pour le gouvernement  
de la force de Police

Vieux Bois des  
trottoirs

Sur Motion de S. Rolland Secondé par Olivier  
Barbormieu et résolu que le vieux bois provenant  
des trottoirs soit vendu à l'encan et qu'avis pu-  
blic soit donné et publié à cet effet à la porte  
de l'Eglise dimanche prochain  
Motion d'ajournement proposée et adoptée et  
séance levée.

Le Conseil Kawkins donne avis de Motion  
qu'à la première séance de ce Conseil il présentera  
un règlement pour la construction d'un tunnel  
partant au fleuve à venir au côté de Canary  
pour y conduire la Municipalité

J. B. Morin  
Secrétaire Trésorier

M. Gauthier Maire

Corporation Municipale d' Hochelaga 6 octobre 1873

A une session mensuelle du Conseil Municipal du  
Village d' Hochelaga, dûment convoqué & tenu au  
dit Village lundi le sixième jour d' octobre Mil huit  
Cent Soixante & Treize, en Conformité aux dis-  
positions du Code Municipal de la Province de  
Québec à laquelle les personnes suivantes  
y étaient et alors présentes, Sçavoir:  
Joseph Gauthier, Cyrille Perron, James Felix  
Olivier Barbormieu Thomas Kawkins & Ba-  
mien Rolland, tous Membres dudit Conseil  
et formant un quorum, sous la présidence de  
Joseph Gauthier, Es, Maire.

Sur Motion de Thomas Kawkins Secondé par  
William Durling ce Conseil, par les présentes or-  
donne et fait le règlement suivant, Sçavoir:  
Règlement No. en conformité au Chapitre 4  
Sect. 3 Subs 544 & 545, of the Municipal Code  
of the Province of Québec.

Règlement  
pour canal  
souterrain

Be it enacted that from and after the  
passing of and coming into force of the  
following Bylaw. The Council shall have power  
and authority to cause to be constructed in  
each and any Public Street affording a prin-  
cipal outlet to the River, a Brick Canal and  
Shaft of sufficient dimensions to receive and dis-  
charge from tributaries as may hereafter be re-  
quired, and pay for the same out of the General  
funds of the Municipality  
and be it further enacted that in the event of  
two thirds of the proprietors of any Street now le-  
gally homologated or may hereafter be homologated  
shall by petition ask for a Common Sewer, the

82

the Council shall by a two thirds vote forthwith cause a sewer to be constructed of suitable dimensions to connect with the outlet and discharge the same to be paid for by a Rule of charging two thirds equally assessed to the proprietors on each side of the Street in which such sewer is constructed, and one third out of the general taxes of the Municipality adopted except the Council or Bourgeois et he declare to be against it.

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par Thomas Kewkins, le Conseil, par les présentes ordonne et fait le règlement suivant, à savoir:

Règlement  
pour Bâtiſses

Règlement en conformité au Chap. 5 Sect. 5-  
N. 647 - Qu'il soit ordonné par le Conseil de la Municipalité du Village de Hochelaga, comme suit:  
Sect. 1. L'inspecteur des bâtiſses nommé par la Mairie en force des lois concernant les bâtiſses dans cette Municipalité et les préventions des accidents par le feu sera l'inspecteur des toitures et des Cheminées; il sera sous la direction du Conseil.

Sect. 2. Personne dorénavant ne construira aucune bâtiſse en bois dans qu'il qu'espèce ou description que ce soit dans les limites de la Municipalité (sur les fermes exceptées) qui conserveront le privilège de bâtiſse en bois comme ci-devant qu'elles resteront en tout ou en partie non subdivisées en lots à bâtiſse. Il sera permis cependant d'ériger des bâtiſses en bois revêtues de briques, pourvu que les toits soient de composition ou de préparation vraiment réellement à l'épreuve du feu; et dans les cas contraires, l'inspecteur des bâtiſses aura le pouvoir de faire enlever les toits defectueux et sujets à être en dommage par le feu, et il y fera substituer du métal ou autres couvertures offrant des garanties suffisantes contre le feu.

83

Sect. 3. Si quelques bâtiſses en bois ont besoin d'un toit il sera permis de la hausser pour y faire un toit plat, pourvu que ce dernier soit couvert en métal ou riveté de composition à l'épreuve du feu.

Sect. 4. Aucune bâtiſse en bois dans les limites de la Municipalité ne pourra être agrandie ou être haussée à moins que les matériaux dont on ferait usage pour étoffer ne soient incombustibles; il est aussi défendu de transporter aucune bâtiſse en bois d'un lot à l'autre.

Sect. 5. Toute remise qui sera élevée devra avoir l'un de ses côtés complètement et invariablement ouvert, elle ne devra pas non plus avoir plus de douze pieds de haut à son point le plus élevé, à partir de sa base.

Sect. 6. Toutes toitures n'ayant pas plus de dix pieds carrés de superficie en hauteur, pourront être couvertes en bois pourvu qu'elles ne servent pas à d'autres usages.

Sect. 7. Personne ne pourra dorénavant construire dans une bâtiſse aucune cheminée qui ne s'élèvera pas à moins de trois pieds de hauteur au-dessus du faite. Chaque telle cheminée devrait être construite d'une manière à rendre le ramonage et le nettoyage faciles; il ne sera permis dorénavant de construire dans la maison aucune cheminée dont les parois n'aient moins de huit pouces d'épaisseur, et les tuyaux de la cheminée devra avoir au moins 12 pouces carrés, assis sur une bonne fondation en pierre et aucune personne ne fera passer aucun tuyau de poêle par le toit ou les côtés d'aucune maison en bois, hangar, clôture ou aucune bâtiſse quelconque. Sect. 8. Tout propriétaire de maison qui négligera ou négligera de tenir ses cheminées en bon ordre et de les faire ramoner sur un tel besoin sera passible d'amende. toute personne qui construira

84

Construire contrairement au règlement ci-dessus sera par les présentes déclaré être une nuisance commune et publique et sera passible d'une amende n'excedant pas vingt Dollars, ou d'un emprisonnement n'excedant pas trente jours pour la premiere offence, et d'une amende ou emprisonnement pour chaque quarante huit heures que la dite personne refusera ou ne quera de se conformer a ce règlement ou continuera de s'y soustraire (adopté unanimement)

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par Olivier Bombomieu et résolu que le Secretaire soit par les présentes autorisé de passer un Bail avec Fabien Painchaud, pour le loyer de la maison de Poliv et aux Conditions stipulées dans le rapport du Comité de Poliv. adopté

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par James Selie et résolu que les procès soient suspendus pour dix minutes, pour entendre Fabien Painchaud

Reprise des procès

A Belanger de charge

Sur Motion de Damien Rolland Secondé par Olivier Bombomieu et résolu que Alexandre Belanger soit de charge de la Charge de Gardien d'Enclos public pour cette localité et que Fabien Painchaud soit nommé Gardien d'Enclos public pour le remplacer, et cela, pour des raisons agréées par ce Conseil

Comité pour l'achat d'un terrain

Sur Motion de D Rolland Secondé par Cyrille Perrot et résolu qu'un Comité soit nommé pour s'enquérir sur la possibilité d'acheter un terrain pour les besoins de cette Municipalité et que ce Comité soit composé de Mr le Maire, les Conseillers Haultais et Bombomieu et du Motuar. Motion d'ajournement proposée et adoptée et séance levée.

85

Corporation Municipale de Hochelaga 23 Octobre 1873.

Assemblée Spéciale

A une Assemblée Spéciale du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, dûment convoquée par avis Spécial d'avis à tous les Membres du Conseil par ordre du Maire et tenue au Village de Hochelaga Jeudi le vingt-troisième jour d'Octobre Mil huit cent soixante et treize, en la Salle du Conseil, à sept heures du Soir, en Conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle les Conseillers de la dite Municipalité étant présents, Savaient: Joseph Sauthier, William Darling, Olivier Bombomieu, Thomas Haultais, Cyrille Perrot, James Selie, et Damien Rolland, tous Membres dudit Conseil formant la totalité, sous la présidence de Mr le Maire Joseph Sauthier

Amendement au règlement N° 3

Le dit Conseil ainsi convoqué d'Assemblée pour amander certaine partie du règlement N° 3 du deux Juin dernier fait par le dit Conseil prohibant l'introduction de toutes nuisances publiques dans les limites de cette Municipalité, il est ordonné et statué par règlement du Conseil que le règlement N° 3 soit amendé comme suit

il est par les présentes défendu à toutes personnes ou personnes de Manufacturier ou curer fumier ou engrais artificiels ou pour aucune autre objet quelconque, ou de faire des dépôts ou d'emporter, déposer ou de laisser dans les limites de cette Municipalité des Substances ou Matières émanant des Gaz ou odeurs infectes, telles que Superphosphate de Chaux en état de fabrication contenue de loثرines et autres, Corps Morts ou autres Substances de litières, ni aucune fabrique ne sera établie pour le raffinement à haute de Charbon, ni aucune maison ou Magasin ne sera employé pour l'emmagasinage d'icelle

de celle, ni aucun dépôt ou Magasin ne seront tenus pour l'emmagasinage de la poudre, du salin ou aucune autres substances explosives, et toute personne ou personnes qui pour la Manufacture d'aucun fumier ou engrais artificiels ou pour l'engrais des Cochons ou pour aucun autre objet quelconque déposera, emportera ou laissera ou fera déposer, emporter ou laisser dans les limites de cette Municipalité aucune substance ou matière émanant des gaz ou odeurs infectes tel que le superphosphate de Chaux en état de fabrication, contenu de Lottrines, Corps Morts ou autres substances délétères; de plus aucune personne ou personnes qui a la venir établira ou fera établir dans ladite Municipalité aucune fabrique pour le raffinement d'huile de Charbon ni aucun dépôt pour l'emmagasinage de la poudre d'huile de Charbon ni aucun dépôt ou Magasin pour l'emmagasinage de la poudre, du salin ou aucune autres substances explosives Manufactures ou chose semblable sera, pour, chacune et chacune de aucuns des offences ci-dessus mentionnées sur conviction devant un ou plusieurs juges de paix, condamné à une amende de vingt Dollars argent du Cours actuel du Canada, laquelle somme sera prélevée et appliquée suivant la loi; et ad défaut par lui, elle ou eux, de payer la susdite somme à l'amende avec les frais, lui, elle ou eux, ad défaut de paiement plurent ou pourront être emprisonnés dans la prison commune du district pour un espace de temps n'excédant pas trente jours

2<sup>e</sup> Qu'il ne sera pas permis ou allowé à aucune personne ou personnes dans cette Municipalité de construire ou ériger, garder ou se servir ou faire ériger, garder ou servir dans ladite Municipalité aucune fabrique de savon, ou de chaudières

faux dépôts

et autres

Magasin  
bâti en

Municipal Corporation of the Village of Hochelaga

At a special Session of the Municipal Council of the Village of Hochelaga duly Convened by Special notice given to all Members of Said Council by order of the Mayor and held in the Said Village of Hochelaga on Thursday the 23<sup>rd</sup> day of October one thousand eight hundred and seventy three at the room of the ~~Municipality~~ <sup>Council</sup> at Seven o'clock in the afternoon, in conformity with the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec to which the Councillors of Said Municipality being present thereto, viz. Joseph Sauthier Mayor, Olivier Bombomien, Thomas Hawkins, Cyrille Perron, James Leli and Damien Rolland, all Members of Said Council and forming the totality under the presidency of Mr Mayor Joseph Sauthier, the Said Council being also convened & assembled for the purpose of amending the Bylaws of the Municipality and also to legislate & consider certain propositions addressed to the Said Council by the New City Gas Company of the City of Montreal. Moved by Thomas Hawkins Seconded by Olivier Bombomien that the Bylaw appointing and maintaining the police force in said Municipality be amended in the following manner, viz that whenever the words local Magistrate appear in this Bylaw, the words one or more justices of the peace be substituted: and after the words imprisoned" the following words be substituted, for the words in accordance with the offence, namely "in the common goal of the district, on default of payment of fine imposed according to the conviction before one or

council



88

or more Justices of the peace of the Municipality of the village of Hochelaga the said By-law in the future shall read as  
 this Motion being unanimously adopted  
 Moved by William Darling Seconded by Olivier Bourbonniere and resolved that the Secretary be authorized to write to the Secretary of the trustees of the turnpike road of the district of Montreal that permission be given to the new Gas Company of the City of Montreal for the  
 of pipes, from the limits of City on the front road as far as the consent of Hochelaga with the restrictions the said trustees will judge proper to impose adopted.  
 Moved by Damien Rolland Seconded by Cyrille Perron that this Session be adjourned from this day to the 25<sup>th</sup> day of October instant at seven o'clock P.M.

89

Municipal Corporation of the Village of Hochelaga

At a Special Session of the Municipal Council of the village of Hochelaga duly convened by the Mayor and held in said Village of Hochelaga on Thursday the twenty third day of the month of October eighteen hundred and seventy three in the Council room of the Municipality at seven o'clock in the evening in conformity with the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, at which were present the following Councillors, viz Joseph Gauthier, William Darling, Olivier Bourbonniere, Thomas Hawkins, Cyrille Perron, James Seli and Damien Rolland, all Members of the said Council and forming the total and under the presidency of the Mayor Joseph Gauthier it is ordered and resolved that the By-law be amended and read as follows:  
 1<sup>st</sup> That no person or persons shall, for the Manufacture of artificial Manure<sup>3</sup> or for any other purpose or purposes whatsoever, deposit, carry or leave, or cause to be carried, deposited or left within the limits of said Municipality substances or matters from whence issue noxious, fumes or odors, such as sulphur phosphate of lime in course of preparation, the contents of pails or the like, or dead bodies or deleterious substances; nor shall any factory be carried on for the refining of coal oil, nor any warehouse be used for the storage of it, nor any Magazine be kept for the storage of gun powder, dynamite, explosive Manufactures or such like; and any person or persons who shall, for the Manufacture of artificial Manure or for the fattening of hogs or for any other purpose or purposes whatsoever, deposit, carry or leave, or cause to be carried, deposited or left within the limits of  
 the

90

the said Municipality, substances or matters from  
 whence issue noxious gases or odors such as super  
 phosphate of lime in course of preparation, or the con-  
 tents of privies or the like, or dead bodies or other dele-  
 terious substances; and any person or persons who shall  
 for the future carry or cause to be carried on in the  
 said Municipality any factory for the refining of coal  
 oil, or keep or use or cause to be kept or used any  
 warehouses for the storage of coal oil or any maga-  
 zine for the storage of gun powder, aquatic explosive  
 Manufactures or such like, shall upon Conviction of  
~~of any or more~~ <sup>for any or more</sup> ~~of the peace~~ upon Conviction before  
 one or more justices of the peace, be condemned to pay  
 5 a penalty of twenty Dollars of Current Money of Cana-  
 da, which said sum shall be levied and applied  
 according to law, and in default by him, her or them to  
 pay said fine with costs, he, she or they may be  
 imprisoned in the Common gaol of this district for  
 a space or period of not more than twenty days.

2<sup>d</sup> That no person or persons shall be permitted or  
 allowed in the said Municipality to erect, keep or  
 use, or cause to be erected, kept or used in said  
 Municipality any soap or candle factory, or public  
 slaughter houses, or any thing else whereby the  
 health of the public is or might be endangered  
 and that any person or persons in the said Muni-  
 cipality erecting, keeping or using, or causing to be  
 erected, kept or used in said Municipality any can-  
 dle, soap factory, public slaughter houses or any  
 thing else whereby the health of the public is or  
 might be endangered, shall, on Conviction before  
 one or more justices of the peace, pay a fine of twenty  
 Dollars, and ten Dollars per day for each and every  
 day that said business ~~is~~ <sup>is</sup> carried on, & and

the said Council so called and assembled  
 to amend certain parts of the bylaw, no three  
 of the second of June eighteen hundred & seventy  
 three, prohibiting the introduction of public  
 nuisances in the limits of this Municipality

- 2 the three
- 3 for the feedings of hogs.
- 4 of Hochelaga  
 upon Conviction before one or more Justices of  
 the peace
- 5 for each and every and any of the offences  
 before mentioned
- 6 which said sum shall be levied and ap-  
 plied according to law.
- 7 with costs
- 8 or period

springing the by laws of this Municipality to be dealt  
 with in accordance with the laws governing the same.

ting  
 might be endang  
 one or more justices of the peace  
 Dollars, and ten Dollars per day for each and every  
 day that said business day is carried on.

in default by him, her or them to pay the said  
 fine, she, she or they shall be imprisoned in the Com-  
 mon gaol of the district for a space of not more than  
 thirty days

At a Special Session of the Municipal Council  
 of the Village of Hochelaga, duly convened by order  
 of the Mayor and held in said Village of Hochelaga  
 on Thursday the twenty third of the month of October eight  
 hundred and seventy three, in the Council room of  
 the Municipality at seven o'clock in the evening, in con-  
 formity with the provisions of the Municipal Code of the  
 Province of Quebec, at which were present the following  
 Councillors, viz- Joseph Gauchier, William Darling  
 Olivier Bouchormieu, Thomas Hawkins, Cyrille Ferron,  
 James Leli and Samson Rolland, all members of  
 said Council and forming the totality under the  
 presidency of Mr Mayor Joseph Gauchier

It is ordered and resolved that the Bylaw as amend-  
 ed by the Council shall read as follows

Bylaw according to Chapter 6<sup>th</sup> Section 2<sup>nd</sup>  
 Subject 555- Miscellaneous provisions

To appoint, maintain and arm a police  
 force in the Municipality of Hochelaga.  
 Moved by Samson Rolland seconded by Wm Darling  
 Resolved, and be it enacted that one or more police  
 be appointed acting under the Mayor and Council  
 whose duty shall be to apprehend and bring before one  
 or more Justices of the peace person or persons in-  
 fringing the by laws of this Municipality to be dealt  
 with in accordance with the laws governing the same.

92

take  
the peace

and further be it enacted, it shall be the duty of the police to apprehend and into custody any person or persons violating the sanctity of the Sabbath day, Drunk, Riotous, disorderly disturbing or taking part therein, as principals or being then and there present at such scenes, or any person or persons loitering in the fields or out buildings with female prostitutes, tearing down the fences, destroying the crops or otherwise trespassing on land in the Municipality of Hochelaga any person so apprehended, shall on conviction before one or more Justices of the Peace be condemned to pay a fine of not less than two Dollars nor more than ten Dollars, or be imprisoned in the Common Gaol of the District on default of payment of fine imposed according to the conviction in the said Court of Hochelaga.

Moved by Thomas Hawkins Seconded by William Darling and resolved that the report of the Committee in regard of the extension of the limits of the City of Montreal in this Municipality be adopted by this Council as follows.

1<sup>st</sup> Regarding the Cotton Mill, that the arrangement made by the Council of Hochelaga with the Cotton Mill be carried out by the City of Montreal and the following are the Minutes of the arrangement.

2<sup>nd</sup> That the City of Montreal pay the road Trustees four hundred Dollars per annum, as agreed by the Council of Hochelaga, according to the notarial arrangement between the Council of Hochelaga and the road Trustees, in which the latter contract to keep the road in repair.

3<sup>rd</sup> That the valuation Roll of the Council of Hochelaga continues to be in force for two years to come from the first of May next & therefore the present

93

Valuation Roll of the Council shall be the rate in which the taxes of City of Montreal are to be levied for the next two years.

4<sup>th</sup> That the Horses and vehicles used by agriculturists in their business in the Municipality of Hochelaga be free from taxation for the next ten years and the farmers be permitted to build out buildings on farms of wood.

5<sup>th</sup> That a Brick Tunnel or large drain be constructed from the present City limits on the front road to Ruisseau Nigeon within the next two years, at the expense of the City of Montreal.

6<sup>th</sup> That the Municipality of Hochelaga be represented in the City Council by three Members.

7<sup>th</sup> That the whole of the Municipality be annexed to the City of Montreal.

8<sup>th</sup> That the water pipes be laid down as far as Ruisseau Nigeon. Hydrants and one watering place for man and beast as well as the Gas pipe to light the public lamps, and that the fire and police station be erected, all within the next two years - and that until the police station and fire station are erected a temporary stations be procured and occupied for these purposes.

9<sup>th</sup> That the present police force of the Municipality of Hochelaga be employed as part of the police force of the City of Montreal on the same terms as the Montreal police force, and that the Secretary of the Council be employed by the Corporation.

10<sup>th</sup> That no part of the Municipality of Hochelaga be used for the deposit of the refuse, of fells or night soil of the City of Montreal, and

94

that no Manufacture of artificial Manure be permitted within the limits of the Municipality

11<sup>th</sup> That as the Government have made the plans of Docks in the Municipality of Hochelaga, that it be a special Condition that the Corporation of Montreal will resist the placing of any railway track between the River St. Lawrence and these intended docks seeing that it would cause the Docks to be bridged, and so impair their utility.

12<sup>th</sup> That in order to avoid future Cost and expences in expropriating property in the Municipality of Hochelaga, that a plan be prepared within the next two years and homologated laying out the streets and shewing their breadth and lengths so that persons in the future building in these streets may have no claim for buildings erected in the lines of these streets.

13<sup>th</sup> That in the event of the Municipality of Hochelaga becoming a part of the city of Montreal, that the taxation of the city of Montreal be only levied from the first of the following May after the Municipality of Hochelaga is admitted as part of the city of Montreal.

25<sup>th</sup> of October 1873.

Relating of the proceedings  
Presents.

Joseph Gauthier, William Darling, Thomas Hawnkins, Olivier Bombonnieux, James Selie, Cyrille Perron and Damien Rolland, all Members of said Council and forming the totality thereof.

Moved by Thomas Hawnkins Seconded by Damien Rolland, and resolved that the Bylaw passed

95

by this Council on the Second of June last be amended in the following manner, and shall read as follows. viz:

That whenever the words local Magistrate appear in this bylaw, the words one or more Justices of the peace be substituted; and after the words imprisoned, the following words be substituted, for the words in accordance with the offence, namely "in the Common Jail of the district on default of payment of fine imposed according to the Conviction before one or more Justices of the peace of the Municipality of Hochelaga, the said Bylaw, in the future shall read as follow-

Moved by Wm Darling Seconded by James Selie that the present bylaw be published in the following newspapers, viz. the Minerve and Montreal Gazette.

Motion of adjournment proposed and adopted and Session adjourned

J. Gauthier, Mayor

J. B. Monro

Secr. Trisr.

90

Corporation Municipale d'Orchelaga, 3 Novembre 1873.

A une session mensuelle du Conseil Municipal du vil-  
lage d'Orchelaga, dument convoqué et tenu audit  
village lundi le troisième jour de Novembre Mil huit cent  
soixante et treize, en conformité aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec, auxquels  
sont présents les conseillers suivants, savoir:

Joseph Gauthier, James Selie, Olivier Bourbonniere,  
Thomas Hawkins, William Darling & Damien Rolland  
tous membres audit Conseil et formant le quorum sous  
la présidence de M. le Maire Joseph Gauthier

Après lecture faite de certains règlements pour cette  
Municipalité, le conseil sur motion de Damien Rolland  
secondé par Olivier Bourbonniere s'est ajourné, à ce  
jour à Samedi le septième jour de Novembre courant,  
à sept heures du soir.

Le septième jour de Novembre 1873

Reprise de la session ajournée

Présents

Joseph Gauthier James Selie Olivier Bour-  
bonniere Thomas Hawkins Cyrille Ferron Wil-  
liam Darling et Damien Rolland

Sur motion de William Darling secondé par Oli-  
vier Bourbonniere que le Maire et les conseillers  
Rolland Hawkins et Selie forme un Comité aux  
fins de choisir un avocat pour ce conseil  
le conseiller Hawkins donne avis de motion qu'à  
la première session de ce conseil il fera motion pour  
la passation d'un règlement pour obliger pour  
obliger les propriétaires de terre ou lots de terre  
à faire leur clôture le long des chemins publics  
et faire élever les perrons et autres haies  
publiques dans cette Municipalité

91

Sur motion de Damien Rolland secondé par  
Thomas Hawkins et résolu que les conseillers  
Bourbonniere, Selie & Ferron soient autorisés de  
faire poser des traverses aux endroits ci-dessous di-  
signés, savoir: une traverse la Manufacture de  
Coton et une traverse le canton d'Orchelaga  
Sur motion de Cyrille Ferron secondé par Wil-  
liam Darling que la Compagnie des Moulins à Coton  
dont Hector Hudon est le président soit tenue de  
poser des traverses vis-à-vis lesdits Moulins à Coton  
et cela, en conformité aux règlements de ce conseil  
le conseiller Rolland donne avis de motion qu'à  
la première session de ce conseil il fera motion pour  
un règlement concernant l'entretien des trottoirs du-  
rant l'hiver dans cette Municipalité  
et la séance s'ajourne

J. Gauthier Maire

98

## Public notice of the Municipality of Hochelaga

At a special session of the Municipal Council of the Village of Hochelaga, duly convened by the Mayor and held at Hochelaga on Thursday the twenty-third day of the month of October eighteen hundred & seventy three, in the Council Room of the Municipality at seven o'clock in the evening in conformity with the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, at which were present the following Councillors:— Joseph Gauthier, William Darling, Olivier Boubomien, Thomas Hawkins, Cyrille Perron, James Selin, Damien Rolland, all members of the said Council forming the total under the presidency of the Mayor Joseph Gauthier the said Council so called and assembled to amend certain parts of the Bylaw No. three of the second of June, eighteen hundred and seventy three, prohibiting the introduction of public nuisances in the limits of this Municipality. It is ordered and resolved that the Bylaw No. three be amended and shall read as follows:—

1<sup>st</sup> that no person or persons shall, for the manufacture of artificial manure or for the feedings of hogs or, for any purpose or purposes whatsoever, deposit, carry or leave, or cause to be deposited, carried or left within the limits of the said Municipality of Hochelaga, substances or matters from whence issue noxious gases or odors, such as superphosphate of lime in course of preparation, the contents of privies or the like, or dead bodies or other deleterious substances, nor shall any factory be erected <sup>or used</sup> for the refining of coal oil, nor any warehouses be used for the storage of it, nor any Magazine be kept for the storage of gun powder, dynamite, explosive manufactures or such like, and any person or persons who shall, for the manufacture of artificial manure or for the feeding <sup>of hogs</sup> or for any other purpose or pur-

99

poses whatsoever, deposit, carry or leave, or cause to be carried deposited or left within the limits of the <sup>said</sup> Municipality, substances or matters from whence issue noxious gases, odors, such as superphosphate of lime in course of preparation or the contents of privies or the like, or dead bodies or other deleterious substances, furthermore any person or persons who shall for the future carry on, or cause to be carried in the said Municipality, any factory for refining of coal oil, or keep or use or cause to be kept or used any warehouses for the storage of coal oil or any Magazine for the storage of gun powder, dynamite, explosive manufactures or such like shall upon conviction before one or more Justices of the peace be, condemned to pay for each and every and any of the offences before mentioned a penalty of twenty dollars, current money of Canada, which said sum shall be levied and applied according to law, and in default by him, her or them to pay said fine with costs, he she or they may be imprisoned in the Common Jail of this district for a space or period of not more than thirty days.

2<sup>nd</sup> that no person or persons shall be permitted or allowed in the said Municipality to erect, keep or use, or cause to be erected kept or used in said Municipality any candle or soap factory or public slaughter house or anything else whereby the health of the public is or might be endangered and that any person or persons in the said Municipality erecting keeping or using, or causing to be erected, kept or used, in said Municipality any candle, soap factory, public slaughter house, or anything else whereby the health of the public is or might be endangered, shall, on conviction before one or more Justices of the peace, pay a fine of twenty dollars, and ten dollars per day for each and every day that said business is carried on, which said sums shall be levied and applied according to law, and in default by him, her or them, to pay

100

Said fines with Costs, he, she or they may be empri-  
soned in <sup>the</sup> Common gaol of the district for a space  
or period of not more than thirty days.

Joseph Gauthier  
Mayor.

W. Morris  
Secretary Treasurer

101

A une assemblée Spéciale du Conseil Municipal  
du village d' Hochelaga, dûment convoqué par avis  
Spécial donné à tous les Membres du Conseil par ordre du  
Maire et tenu au village d' Hochelaga Jeudi le vingt-  
troisième jour d' octobre Mil huit Cent Soixante Treize,  
en la salle du Conseil, à Sept heures du soir, en confor-  
mité aux dispositions du Code Municipal de la Province de  
Québec, à laquelle les Conseillers de ladite Municipa-  
lité étant là et alors présents, Savaient: Joseph Gauthier  
William Darling, Olivier Bombardier, Thomas Hawkins,  
Cyrille Perron, James Selie et Samson Rolland, tous  
membres dudit conseil et formant la totalité sous la  
présidence de Mr le Maire Joseph Gauthier.  
Ledit conseil étant ainsi convoqué l'Assemblée  
pour amander certain article du règlement N<sup>o</sup> 3 du  
deux Juin dernier fait par ledit conseil, prohibant  
l'introduction de toutes nuisances publiques dans les  
limites de cette Municipalité, il est ordonné et statué  
par règlement du conseil que le règlement N<sup>o</sup> 3 soit  
amandi comme suit:

Il est par ces présentes défendu à toute personne ou per-  
sonnes, de Manufacturer aucun fumier ou engrais ar-  
tificiels ou pour aucun autre objet quelconque, ou de  
faire des dépôts ou d'importer, déposer ou de laisser  
dans les limites de cette Municipalité des Substances  
ou Matières émanant des baux <sup>ou débris</sup> en fûtes, telles que Super-  
phosphate de Chaux en état de fabrication, contenues  
de l'étranger et autres, Corps morts ou autres Substances  
d'ordures, ni aucune fabrique ni sera établie pour  
le raffinement d'huile de Charbon, ni aucun magasin  
ou Magasin ne sera employé pour l'emmagasinage  
d'icelle, ni aucun dépôt ou Magasin ne seront tenus  
pour l'emmagasinage de la poudre, de toute <sup>ou</sup> aucune



Substances explosives, et toute personne ou personnes qui, pour la Manufacture d'aucun fumier ou engrais artificiels ou pour l'engrais des Ceschas ou pour aucun autre objet quelconque, déposera, emportera, et laissera, ou fera faire des dépôts emportés ou laissés dans les limites de cette Municipalité aucunes Substances ou Matières émanant des Gaz ou odeurs infectes, tel que du superphosphate de Chaux en état de fabrication, Contenus de latrines et autres Corps Morts ou aucunes autres Substances délétères; de plus aucune personne ou personnes qui a la venir étabira ou fera établir dans ladite Municipalité aucune fabrique pour le raffinement de huile de Charbon, ni aucune bâtie se pour l'immagasinage d'huile de Charbon, ni aucun dépôt ou Magasin pour l'immagasinage de la poudre, du salin ou aucunes autres Substances explosives, Manufacture ou chose semblable, sera pour Chacune et aucune des offenses ci-dessus mentionnées, Sur Conviction devant un ou plusieurs Juges de paix, condamné à une amande de vingt dollars, argent du cours actuel du Canada, laquelle somme sera prohibée et appliquée suivant la loi, et a défaut par lui elle ou eux, de payer la susdite amande avec les frais, lui, elle ou eux, a défaut de paiement peuvent ou pourront être emprisonnés dans la prison communale du district pour un espace de temps vingt-cinq jours

2<sup>e</sup> Qui ne sera permis ou allowé à aucune personne ou personnes dans cette Municipalité de construire ou ériger, garder ou se servir dans ladite Municipalité aucune fabrique de Savon ou de Chandelles, abattoirs publics ou aucunes choses par lesquelles la Santé publique est ou peut être exposée, sera pour Chacune et aucune des offenses ci-dessus mentionnées, Sur Conviction devant un ou plusieurs Juges de paix

ou fait ériger  
garder, ou servir  
L.S.  
et qu'aucune  
personne ou per-

nommes dans cette Municipalité  
engrais, garder, fabriques et abattoirs sera continus, laquelle somme ou se servira, ou sera prohibée et appliquée suivant la loi, et a défaut par lui, elle ou eux de payer les dites sommes, peuvent garder ou servir ou pourront être emprisonnés dans la prison communale du district pour un espace de temps vingt-cinq jours. deux renvois portés en marge, bon.

condamné à une amande de vingt dollars et de dix dollars par jour pour chaque et aucun des jours que telles fabriques et abattoirs sera continus, laquelle somme ou se servira, ou sera prohibée et appliquée suivant la loi, et a défaut par lui, elle ou eux de payer les dites sommes, peuvent garder ou servir ou pourront être emprisonnés dans la prison communale du district pour un espace de temps vingt-cinq jours.

deux renvois portés en marge, bon.

aucune fabrique de savon et de chandelles, abattoirs publics ou aucunes choses par lesquelles la Santé publique est ou peut être exposée.

L.S.

Jos. Gauthier Maire

J.P. Monin  
Secr. Greffier

Corporation Municipale d'Hochelega 1<sup>er</sup> Dec 1873

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du Village d'Hochelega dument convoquée & tenue au dit Village lundi le premier jour de Decembre mil huit Cent Soixante Treize, Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle les Conseillers suivants y étant, les etats présents, Savaient: Joseph Gauthier Thomas Hawkins James Selie Cyrnac, William Darling Samuël Rolland et Olivier Bombornier, tous Membres dudit Conseil & formant en quorum sous la présidence de Mr le Maire Joseph Gauthier

tirage au Sors

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par Cyrnac Perron, que le tirage au sors des Conseillers soit maintenant pris en conformité a l'article 279 du code Municipal, et cela avec les boules telles que l'arrêté de Mr le Maire.

et que le Secrétaire

Sur Motion de Thomas Hawkins Secondi par Cyrnac Perron ajourne la présente Session, de ce jour a passer le Mardi le 7 de Decembre Courant, a Sept heures P.M. Mardi le 7 Decembre 1873

la personne choisie pour passer les Boules

Reprise et continuation de l'assemblée ajournée Présents: Joseph Gauthier, William Darling, Olivier Bombornier, James Selie, Cyrnac Perron, Thomas Hawkins et Samuël Rolland.

tirage au Sors

Le tirage au sors des Conseillers étant le premier ordre du jour, aurait été fait dans l'ordre suivant, Savaient: Mr le Maire et les conseillers Bombornier & Darling restant en charge, et les conseillers Rolland & Selie, sortant de charge.

Sur Motion de C. Ferron Secondi par J. Hawkins et résolu que le Conseiller Bombornier soit président de l'élection prochaine des Conseillers devant être

Compagnie du Gaz

élus dans le cours de Janvier prochain.

Sur Motion de J. Hawkins Secondi par J. Rolland que, en réponse a une lettre de la Compagnie du gaz de la Cité de Montreal en date du 15 Octobre 1873. Permission be granted to the new City Gas Company to lay pipes in the streets of the Municipality of Hochelega, Subject to such regulations as may be made by the Municipal Council regarding the breaking up and the fitting in of the streets; and also subject to such regulations as may be made by the Road Trustees for the breaking up and fitting in of the Public highway.

That permission to construct an overhead Railway across the highway by the new City Gas Company, be refused.

That the new City Gas Company be informed that Gas Tamps will be wanted along the road from the Gas works to the Centre of Hochelega, if the same be reasonable.

Sur Motion de J. Hawkins Secondi par J. Rolland que cette Motion soit adoptée et que copie en soit envoyée a ladite Compagnie du Gaz de la Cité de Montreal.

Sur Motion de J. Hawkins Secondi par J. Rolland que, avis soit donné a David Lockhead qui, si dans le cours de quinze jours a dater dudit avis il n'a pas alors payé ses taxes dues a ce Conseil - le Conseil prendra ses provisions contre lui. Cette Motion est adoptée sur avis de Mr le Conseiller Selie se déclarant contre ladite Motion.

Sur Motion de J. Rolland Secondi par O. Bombornier que le Secrétaire de ce Conseil soit autorisé a écrire a Corporation du Village de Sonquerville pour que la hausse sur la glace a ces deux Municipalités soit plus directe, et que la Montie sur la glace soit par la Côte Sédin.

100

Le Conseil M. J. Hochelaga étant d'avis d'appuyer  
 la part au frais, et que Copie de cette résolution  
 soit adressée au Secrétaire de la dite Corporation du  
 Village de Longueuil.

Motion d'ajournement proposée et adoptée, et séance  
 levée.

J. Gauthier Maire  
 J. P. Morin  
 Sec. Gessr

104

Corporation Municipale du Village d'Hochelaga

A une Session Mensuelle du Conseil Municipal du  
 Village d'Hochelaga dument convoquée et tenue au  
 dit Village lundi le Cinquième jour de Janvier Mil  
 huit Cent Soixante et quatre, conformément aux  
 dispositions du Code Municipal de la Province de  
 Québec, les Conseillers suivants y étant présents,  
 savoir Joseph Gauthier, James Setie, Olivier  
 Bourbonnien, Cyrille Ferron, Thomas Hawkins, Wil-  
 liam Darling et Damien Rolland, tous Membres du  
 Conseil & formant un quorum sous la présidence de  
 Mr le Maire Joseph Gauthier

ajournement) Sur Motion de Thomas Hawkins secondé par  
 Olivier Bourbonnien cette Session s'ajourne  
 de ce jour à Mercredi le 28<sup>em</sup> jour de Janvier  
 courant, à sept heures du soir.

Aujourd'hui le 28 Janvier 1874.

Reprise de l'Assemblée ajournée.  
 Présents

Joseph Gauthier Olivier Bourbonnien, Cy-  
 rille Ferron & Damien Rolland, & William  
 Darling, tous Membres du Conseil et formant un  
 quorum sous la présidence de Mr le Maire Joseph  
 Gauthier.

Rapport finan- Sur Motion de William Darling secondé par  
 ciers adopté Olivier Bourbonnien et résolu que le rapport  
 financier de cette Corporation produit ce jourd'hui  
 par J. P. Morin Secrétaire Trésorier pour l'année 1873  
 soit reçu et adopté par ce Conseil.

Local a été Sur Motion de Cyrille Ferron secondé par William  
 loué le Darling que Olivier Bourbonnien & Damien Rolland  
 et Pierre Bertais forment un Comité à l'effet de  
 s'entendre au sujet du loyer pour les fins d'ice Conseil.

avec pouvoir de faire rapport lundi prochain.  
 Sur Motion de Cyrille Ferron Secondi par  
 Olivier Bourbonniere et résolu que le conseil requitte  
 que la lettre adressée à ce conseil par la Corporation  
 Municipale du village de Longueuil, relativement à  
 la traverse sur la place, ne soit parvenue à sa  
 destination que le 22<sup>es</sup> jour de Janvier courant re-  
 tard qui seul a été cause qu'aucune démarche  
 n'ait été prise à ce sujet par ce conseil  
 Sur Motion de S. Damien Rolland Secondi  
 par Cyrille Ferron et résolu qu'une lettre sat-  
 isfaisante au girant de la compagnie des omnibus  
 de la cité de Montréal lui demandant que les  
 voitures de cette compagnie serentent jus-  
 qu'au Couvent d. Hochelaga à chacun de  
 leur voyage et à des heures régulières.  
 Motion d'ajournement proposée et adoptée et  
 Séance levée

J. Gauthier Maire  
 J. B. Morin  
 Sec. Gen.

Corporation Municipale d. Hochelaga 2 Fev 1874.

A une Session Mensuelle du Conseil. Muni-  
 cipal du Village d. Hochelaga, dument convoquée  
 et tenue au dit Village le mardi le deuxième jour de  
 Février Mil huit cent Soixante et quatorze con-  
 formément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec, à laquelle les Conseil-  
 lers suivants y étant la et alors présents, savoir:  
 Joseph Gauthier, Olivier Bourbonniere, William  
 Darling, Cyrille Ferron, S. Damien Rolland, J. B.  
 Mas, H. H. H. et Pierre Berrais, tous Membres  
 du dit Conseil et formant un quorum sous la  
 présidence de Mr le Maire Joseph Gauthier  
 Sur Motion de S. Damien Rolland Secondi par M<sup>rs</sup>  
 Darling et résolu qu'en réponse à la demande  
 du président de la compagnie des omnibus  
 de Montréal demandant à ce conseil de pren-  
 dre ou de garantir un certain montant d'actions  
 dans leur dite compagnie ce conseil décide  
 qu'il n'a pas le pouvoir d'accorder telle ga-  
 rantie.

Compagnie  
 des omnibus

Local loué  
 de S. Poinchard

Sur Motion de S. Damien Rolland Secondi par  
 Olivier Bourbonniere que le rapport du co-  
 mité nommé sur la question du local à être  
 loué pour l'usage du conseil soit reçu et que  
 ce conseil loue la maison de Police appartenant  
 à Fabien Poinchard avec deux Chambres au  
 premier du Côté Nord Est de la grande maison ap-  
 partenant à ce dernier, aux clauses et conditions  
 suivantes, savoir:  
 de la part dudit Fabien Poinchard, de faire  
 de ces deux Chambres une seule Chambre et  
 y poser un plancher de bas en haut, de peintures

le plat fond les portes et les Chassis, tapisser tout cet appartement partout ou il ne aura pas été peinturé, poser une porte de Communication dans le Mur entre cette Chambre et la dite Maison de Police, donner a ce Conseil puissance dans la Cour et de la moitié des baties y construites ledroit par le Conseil de poser deux ventilateurs pour aires les Cellules de prison, le pael, le tout aux frais et dépens dudit Habien Trinchand excepté la pose des ventilateurs qui sera faite par et aux frais de ce Conseil, si ce dernier juge a propos et nécessaire d'en poser comme susdit, et cela, pour le prix et somme de cent soixante dollars par an, pour le terme de cinq ans, avec droit par ce Conseil de laisser chaque année et de remettre audit H. Trinchand la dite Maison ainsi que les deux Chambres en lui donnant a cet effet un legab. avis

J. Gauthier  
Elu Maire

Sur Motion de William Darling Secundi par Thomas Hawkins, que Joseph Gauthier soit élu de nouveau, Maire de ce Conseil.  
pour le Motion et Secundeur, J. D. Rolland C. Perron et Baubornier et Pierre Gervais.

Requête de  
D. Hudon  
Secun

Sur Motion de W. Darling Secundi par J. D. Rolland, que la requête présentée ce jour d'hui a ce Conseil, par et au nom de la Compagnie des Moulins a coton de Hochelaga soit reçu, et qu'un comite soit nommé pour examiner les procès faits par ce Conseil a ce sujet. ce comite devant être composé des Conseillers Hawkins, Baubornier et Rolland, ce comite devant prendre en consideration la commutation de la barrière de péage au sujet de cette Manufacture de Coton, ou de Moulins a coton proposé par J. D. Rolland Secundi par et

Baubornier et résolu que cette session s'ajourne de ce jour a lundi le neuf de Février courant a sept heures du soir pour continuer les procès au Conseil.

Lundi le neuf Février 1874

Reprise des procès

Présents.

Joseph Gauthier Olivier Baubornier, William Darling, Cyrille Perron Thomas Hawkins J. Samien Rolland et Pierre Gervais, Membres du

Exemption des  
taux pour  
25 ans.

Conseil et formant un quorum  
Sur Motion de Pierre Gervais Secundi par C. Perron, que le rapport du Comite Spécial pour la demande d'une exemption de taxes Municipales pour vingt ans sur les batisses et terrains des Moulins a coton de la Compagnie de Victor Hudon a Hochelaga soit adopté. adopté

Comités  
Permanents

Sur Motion de J. D. Rolland Secundi par P. Gervais, que ce Conseil nomme des Comités permanents pour cette année, composés de trois Membres, pour l'examen et la gestion des affaires ou l'inspection des devoirs qui lui seront confiés par ce Conseil, et que chacun de ces Comités soient composés des Membres suivants pour les Comités ci-après désignés, Savoir:

Finances.

Joseph Gauthier William Darling J. Samien Rolland  
Sec. Police, Eclairage

Pierre Gervais, William Darling, Olivier Baubornier  
Santé

et Baubornier C. Perron Thos Hawkins

Licence

Thomas Hawkins C. Perron P. Gervais

Chemins

Plan du Village Homologation de rues et Hotel de Ville

112

J. Samien Rolland Jos Gauthier Thomas  
Hawkins

Motion pour  
Choisir un  
Secrétaire

Sur Motion de J. Gervais Secondé par C. Ferron,  
qu'un Comité soit nommé au fins de choisir un  
Secrétaire pour ce Conseil, et que ce Comité soit  
composé du Notaire, du Secrétaire de J. S. Rolland  
et de Thos Hawkins et face rapport à la pro-  
chaine séance de ce Conseil.

J. S. Rolland donne avis de Motion qu'à la  
première séance de ce Conseil il fera Motion  
pour l'adoption d'un Règlement concernant  
les Prisons publiques dans cette Municipalité

Rapport du  
Comité au  
Sujet des  
Moulins à coton  
de A. Hudon

Rapport du Comité pour examiner  
la demande d'exemption de taxes Municipales  
sur les Moulins à coton de Victor Hudon & Cie  
Notre Comité a l'honneur de vous faire le rap-  
port suivant concernant la requête faite par la  
Compagnie des Moulins à coton de A. Hudon pour  
exemption de taxes Municipales ainsi que les résolu-  
tions adoptées par ce Conseil à sa séance  
du quatre avril 1873, s'engageant à favoriser  
la demande qui devait être faite à la Législature  
de Québec pour exemption de taxes Municipales  
pour une période de 25 ans

Maintenant que le Code Municipal article 112  
tel qu'amendé vous donne le pouvoir d'accorder  
telle exemption, Notre Comité vous recommande  
d'accorder une exemption de taxes Municipales pour  
une période de vingt ans seulement sur les batises  
de la Compagnie des Moulins à coton de A. Hudon à  
Hochelaga, pourvu que ces terrains batis soient  
occupés pendant cette période de temps à Manufactures  
du coton. telle exemption ne s'étendant à la com-  
mutation de la Barrière de péage, aux travaux de

113

drainage et aucune autres taxes qui ne sont pas en  
force lors de telle exemption

Dans le cas où la Compagnie des Moulins à coton  
de A. Hudon établirait ou ferait établir, ou aurait in-  
térêt dans des Magasins ou Boutiques pour four-  
nir ou vendre aux personnes employées par ladite  
Manufacture, l'exemption de taxes accordée par  
la présente serait nulle et non avenue

Hochelaga 7 Février 1874.

Signé: Thomas Hawkins  
Olivier Bonhomme  
J. S. Rolland.

Jos Gauthier Maire

114

Corporation Municipale d'Archevêque 17 Février 1874.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village d'Archevêque, dûment convoqué par ordre du Maire et par avis spéciale donné à tous les membres du Conseil. Réuni au dit Village d'Archevêque le dix septième jour de Février mil huit cent soixante et quatorze, dans la chambre du Conseil à huit heures du soir, en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, auxquelles sont présents les Conseillers suivants, Sçavoir: Joseph Gauthier, William Darling, Olivier Bourbonniere, Thomas Hawkins, Cyrac Ferron, J. Damien Rolland et Pierre Serrais, tous membres de ce Conseil et forment la totalité sous la présidence de Monsieur Joseph Gauthier.

Rapport du Secrétaire adopté

Sur motion de William Darling Secondé par Olivier Bourbonniere que le rapport du Comité nommé au sujet du Secrétaire soit adopté. adopté  
Sur motion de Pierre Serrais Secondé par Cyrac Ferron que J. M. Côté soit engagé par ce Conseil comme Secrétaire trésorier pour cette Municipalité.

debats acc Supt.

Olivier Bourbonniere fait motion en amendement Secondé par William Darling que J. B. Horn soit engagé comme Secrétaire trésorier pour cette Municipalité. Pour, le Notaire le Secrétaire le Secondaire, Thomas Hawkins. Contre, Pierre Serrais, Cyrac Ferron, Damien Rolland.

Les votes étant d'égal proportion, Mr le Maire vote contre l'amendement, laquelle est perdue. La motion principale étant mise aux voix aurait été comme suit. Pour, Pierre Serrais, Cyrac Ferron, Damien Rolland. Contre, Olivier Bourbonniere

115

William Darling Thomas Hawkins.

Les votes étant d'égal proportion, Mr le Maire vote en faveur de la motion, laquelle est emportée. Sur motion de J. B. Rolland Secondé par C. Ferron que deux hommes de Police soient engagés et que, un deses hommes soit Supérieur à l'autre. que le Supérieur recoive pour salaire la somme de pas moins de dix Dollars par semaine et l'autre la somme de pas moins de huit Dollars est homme désigné comme Supérieur devra savoir parler Anglais et Français et savoir lire l'écrit Anglais et Français adopté.

Nommes de Police sachant lire et écrire de -

Sur motion de P. Serrais Secondé de J. B. Rolland que le Comité des Chemins face rapport à la prochaine assemblée régulière de ce Conseil pour l'ouverture et homologation des rues dans cette Municipalité.

Sur motion de W. Darling Secondé par C. Ferron que le règlement concernant les nuisances publiques dans cette Municipalité soit adopté, et que ce règlement soit publié suivant la loi dans les journaux. Sçavoir le journal L'Aminerve et le journal la Gazette.

J. Gauthier Maire

Assemblée  
2 Mars 1874

A une session régulière du  
Conseil Municipal du Village d'Hochelaga  
tenue au lieu ordinaire de ses  
séances, le deuxième jour de Mars  
mil huit cent soixante et quatorze  
à huit heures du soir, étaient présents  
Son Honneur le Maire.

Thomas Hawkins,  
Pierre Gervais, } Deux Conseillers  
Cyrille Peron, }

Les résolutions suivantes ont  
été unanimement agréées

N°1. Proposé par M<sup>r</sup> Hawkins  
Secondé par Pierre Gervais,

Qu'un vote de remerciement soit offert  
à M<sup>r</sup> Morin, ex Secrétaire de ce Conseil  
pour les nombreux services qu'il a rendus  
à ce Conseil.

après à l'unanimité

N°2 Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
Secondé par M<sup>r</sup> Peron,

Que cette séance soit ajournée à demain  
soir, trois Mars courant.

après à l'unanimité.

Aujourd'hui le trois Mars mil huit  
cent soixante et quatorze à huit heures P.M.  
A la réunion des Membres de ce Conseil  
assemblés au lieu ordinaire de ses séances  
pour la continuation des affaires, conformé-  
ment à l'ajournement d'hier le deux  
du courant; - Étaient présents,

Son Honneur M<sup>r</sup> Joseph Gauthier  
Maire

Messieurs les Conseillers.

Wm

Assemblée  
2 Mars 1874  
Continuée

M<sup>r</sup> Darling Thomas Hawkins

Oliver Bourbonniere & Cyrille Peron.

N°1 Proposé par M<sup>r</sup> Bourbonniere.

Secondé par M<sup>r</sup> Hawkins,

Que M<sup>r</sup> Candido Grandé,  
soit continué pour une autre année  
dans la charge d'inspecteur agraire  
après à l'unanimité.

Inspecteur  
Agraire

N°2 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ol Bourbonniere  
Secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wm Darling,

Que M<sup>r</sup> Jean Louis Lévêque,  
soit continué dans sa charge d'inspecteur  
de voirie pour l'année courante  
après à l'unanimité.

Inspecteur  
de voirie

N°3 Proposé par M<sup>r</sup> Peron

Secondé par M<sup>r</sup> Darling,

Que M<sup>r</sup> Flavien Painchaud  
soit nommé Gardien d'Enclos Public  
de cette Municipalité pour l'année courante  
après à l'unanimité

Gardien  
d'enclos

N°4 Proposé par M<sup>r</sup> Hawkins

Secondé par M<sup>r</sup> Bourbonniere

Que M<sup>r</sup> Jules Lacombe, soit  
continué Officier de Santé, dans cette  
Municipalité pour l'année courante.  
après à l'unanimité

Officier  
de Santé

N°5 Proposé par M<sup>r</sup> Darling

Secondé par M<sup>r</sup> Bourbonniere

Que les trois mêmes Évaluateurs  
soient continués pour la présente année  
pour réviser le Roll d'Évaluation de  
cette Municipalité, avec prière d'y joindre  
les ajouts qu'ils jugeront nécessaires  
qu'une

Évaluateurs  
Mars 1874



qu'une lettre soit écrite à chacun de ces Messieurs approuvant leurs services dans la ~~Confection~~ Confection du Roll d'évaluation décernée dernière

agréé unanimement

No 6 Propose par M<sup>r</sup> Hawkins.

Seconde par M<sup>r</sup> Bourbonniere,

Que M<sup>r</sup> Georges Demers de cette Municipalité, offert comme caution du Secretaire Trésorier de ce Conseil, soit accepté par ce Conseil & qu'une hypothèque au montant de la somme de mille piastres soit prise en faveur de ce Conseil sur la propriété du dit Secretaire Trésorier, par ce dernier offerte à ce Conseil

après à l'unanimité

No 7 Propose par M<sup>r</sup> Peron

Seconde par M<sup>r</sup> Bourbonniere

Que ce Conseil s'approuve après à l'unanimité

J. Gauthier Maire

Palote S. J.

Caution du S. J. approuvé

Assemblée Spéciale 9 Mars 1874

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga convoquée sur avis spécial donné à tous les Membres du dit Conseil, au demandeur de Pierre Gervais & Jean Damien Rolland, Ems. Conseillers, tenue au dit Village d' Hochelaga au lieu ordinaire de ses séances à huit heures du soir, le lundi le 9 Mars mil huit cent soixante quatre pour prendre en considération l'offre de M<sup>r</sup> Gervais & l'engagement d'hommes de Police pour la dite Municipalité

Etaient présents

Joseph Gauthier Ems. Maire  
Pierre Gervais, J. D. Rolland, Th<sup>s</sup> Hawkins, et Bourbonniere, Cyrac Peron, & M<sup>r</sup> Darling, Ems. Conseillers.

Après lecture des procès de la dernière assemblée Il a été résolu

No 1 Propose par M<sup>r</sup> Hawkins.

Seconde par M<sup>r</sup> Gervais

Quel premier ordre du jour fut sus pendu & le second pris en considération adopté

No 2 Propose par M<sup>r</sup> Darling,

seconde par M<sup>r</sup> Rolland,

Quels procès de cette assemblée soient sus pendus pour vingt minutes adopté

No 3

vingt minutes étant expirés le Conseil reprend sa séance

Propose par M<sup>r</sup> J. D. Rolland

Seconde par M<sup>r</sup> Thomas Hawkins

D'après le rapport du Comité de Police le Corps doit autoriser à engager deux hommes

Amendement par M<sup>r</sup> Hawkins du 16 Mars 1874

hommes de Patie pour cette Municipalité  
ou que le Comité leur fasse la promesse d'une  
Cotisation convenable

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> J<sup>d</sup> Rolland,  
Secondé par M<sup>r</sup> H<sup>o</sup> Hawkins,

que ce Conseil soit suspendu  
pendant vingt minutes,

adopté

Le Conseil resume ses precedes

Proposé par M<sup>r</sup> Robertson,  
Secondé par M<sup>r</sup> Perron,

que ce Conseil s'ajourne maintenant

adopté

McGavin

Chate

Assemblée  
Spéciale  
21 Mars 1874

A une assemblée spéciale du Conseil tenu  
au Village d' Hochelaga, tenue en la Salle du  
Conseil, Lundi le vingt un Mars mil huit cent  
soixante quatre, a sept heures et demie du soir,  
convocé par avis spécial, donné à tous les Mem-  
bres dudit Conseil a la demande de M<sup>r</sup> Rolland &  
Hawkins, Conseillers pour prendre en Consideration  
les affaires concernant les Chemins de Patie, dans  
cette Municipalité

Étaient présents;

Son Honneur le Maire M<sup>r</sup> Joseph Faucher,  
M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> W<sup>m</sup> Darling, Thomas Hawkins, P. Germain  
& Perron, J<sup>d</sup> Rolland, formant la majorité  
des membres dudit Conseil.

Les precedes de la dernière assemblée  
ayant été lus, & approuvés  
Il est résolu.

Proposé par M<sup>r</sup> Darling,  
Secondé par M<sup>r</sup> Perron,

que le Rapport du Comité des Chemins  
maintenant devant le Conseil soit reçu & adopté

adopté

Le Rapport

"Du Conseil de la Municipalité du  
Village d' Hochelaga

Notre Comité a l'honneur de vous  
présenter le Rapport suivant;

A une assemblée de ce Comité  
qui a eu lieu le 14 Mars, après examen  
du plan & des lots indiqués sur le plan  
original du tirage de la rue, il a été décidé  
de recommander à ce Conseil d'approuver  
des precedes immédiats pour l'homologation  
des Rues qui ont été données & qui sont  
marquées

Rapport du  
Comité des Chemins

hommes de Paris pour cette Municipalité  
ou que Comité leur fasse la promesse d'un  
costume convenable

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> J<sup>d</sup> Holland,  
secondé par M<sup>r</sup> H<sup>o</sup> Hawkins.

Que ce Conseil soit suspendu  
pendant vingt minutes.

adopté

Le Conseil resume ses precedes

Proposé par M<sup>r</sup> Robertson,  
secondé par M<sup>r</sup> Perron.

Que ce Conseil s'ajourne maintenant

adopté

*J. Robertson*

*Perron*

Assemblée  
Spéciale  
21 Mars 1874

A une assemblée spéciale du Conseil tenu  
Principal du Village d' Hochelaga, tenue en la Salle du dit  
Conseil, Lundi le vingt un Mars mil huit cent  
soixante et quatre, a sept heures et demie du soir,  
envoyé par avis spécial, donné à tous les Mem-  
bres dudit Conseil al' demandé de M<sup>r</sup> J<sup>d</sup> Holland et  
Hawkins, Conseillers pour prendre en Consideration  
les affaires concernant les Chemins de fer, dans  
cette Municipalité

Etaient présents:

Son honneur le Maire M<sup>r</sup> Joseph Faucher,  
M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> W<sup>m</sup> Darling, Thomas Hawkins, J. Gervais  
C. Perron, J<sup>d</sup> Holland, formant la majorité  
des membres du dit Conseil.

Les precedes de la dernière assemblée  
ayant été lus, et approuvés  
Il est résolu.

Proposé par M<sup>r</sup> Darling,  
secondé par M<sup>r</sup> Perron.

Quel Rapport du Comité des Chemins  
maintenant devant le Conseil soit reçu et adopté

adopté

Le Rapport

"Le Conseil de la Municipalité du  
Village d' Hochelaga

Vote Comité a l'honneur de vous  
présenter le Rapport suivant:

A une assemblée de ce Comité  
qui a eu lieu le 14 Mars, après examen  
du plan, et des lots indiqués sur le plan  
original du tirage de la rue, il a été décidé  
de recommander à ce Conseil de prendre  
des precedes immédiats pour l'orthogonalisation  
des rues qui ont été données et qui sont  
marquées

Rapport du  
Comité des Chemins

marquies sur le Plan du traçe Seaver.  
 Votre Comité ne devrait pas  
 insister auprès de ce Conseil sur la  
 nécessité qu'il y a, pour cette Muni-  
 cipalité afin d'employer des gens in-  
 tiles plus tard, que les différentes rues  
 qui doivent être faites dans cette Muni-  
 cipalité soient tracées au plutôt. C'est  
 pourquoi votre Comité vous demande  
 le pouvoir d'employer un arpenteur  
 juré pour faire le tracé des rues et  
 ouvrir dans cette Municipalité et de en  
 donner communication à votre Conseil  
 aussitôt fait

(Signé) J. D. Rolland  
 Thomas Hawkins  
 Joseph Gauthier

Notchlag 14 Mars 1874  
 Proposé par M. Rolland,  
 Secondé par M. Gervais

Que le Conseil suspende ses procès  
 pour dix minutes pour entendre M. Pichin  
 Panchaud par rapport au logement au  
 dessus de la station de la Police.

Adopté

Après minutes etant écoulés le Conseil reprend ses procès

Proposé par M. Rolland,  
 Secondé par M. Perron.

Que le Conseil s'opprime maintenant  
 Adopté

disposés pages nuls

J. Gauthier Maire  
 J. P. G. Secrétaire

touchant le tracé des rues

touchant le logement au dessus de la station

N. 2

N. 3

Assemblée  
 Mensuelle  
 7 Avril 1874

A une assemblée régulière du conseil  
 Municipal du Village d'Notchlag, tenue en la  
 Salle ordinaire de ses séances, aujourd'hui le Sept  
 Avril mil huit cent soixante quatre, à huit heures  
 après midi, étaient Présents

Son honneur le Maire, Joseph Gauthier, et  
 M. M. les Conseillers, Thomas Hawkins, Jean  
 Damien Rolland, Cyrille Perron, Pierre Gervais,  
 Olivier Bourbonnière, William Darling, formant  
 la totalité des membres du dit Conseil.

Les procès de la dernière assemblée  
 ayant été lus et approuvés, il est résolu

1<sup>er</sup> - Proposé par M. Bourbonnière,  
 Secondé par M. Darling,

Que d'après le rapport du Comité  
 des licences de cette Municipalité quatre certifi-  
 cats soient confirmés pour l'octroi de licences  
 pour le détail de liqueurs spiritueuses dans cette  
 Municipalité adoptée

Proposé par M. Hawkins,  
 Secondé par M. Gervais,

Quels quatre certificats mentionnés  
 dans la motion précédente soient ceux de M.  
 Céline Cadieux, veuve Tessier, Thomas Dupras  
 Charles Lemire, et F. E. Marcelais.

3<sup>er</sup> - Proposé en amendement, par M. Rolland,  
 Secondé par M. Bourbonnière,

Quels applications pour licences  
 d'ambages, soumis à ce conseil à sa précédente  
 assemblée, soient référés au Comité des  
 licences de ce conseil, avec prière d'en faire  
 rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté

M. le Conseiller Thomas Hawkins  
 donne

Certificats de licences accordés

Certificats référés au Comité

177

Donne avis, qu'à la prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption d'un règlement pour régulariser le nettoyage des paves. Dans cette Municipalité

4<sup>me</sup>

Proposé par Mr Rolland,

Secondé par Mr Pourbormière,

Que Messrs Joseph Thompsons Gedeon Hubodeum de Hochelaga, soient nommés Auditeurs pour cette Municipalité pour l'année courante

Auditeurs nommés

Adopté.

M. le Conseil Jean-Damien Rolland, donne avis de Motion, qu'à la prochaine assemblée de ce conseil il proposera un règlement pour fixer le taux que les états publics & les magasins dans cette Municipalité devront payer à ce conseil

5<sup>me</sup>

Proposé par Mr Rolland,

Secondé par Mr Perron,

Qu'au titre de Remerciement soit fait à M. le Conseiller Darling, pour le magnifique Plan du Havre de Montréal, qu'il nous a obtenu de la Chambre de Commerce de Montréal.

Adopté

6<sup>me</sup>

Proposé par Mr Rolland,

Secondé par Mr Gervais,

Que ce conseil s'ajourne le 1<sup>er</sup> au 7<sup>me</sup> d'Avril courant à sept heures P.M.

adopté

Assemblée 7<sup>me</sup> Avril 1874 continuée 15<sup>me</sup> Avril 74

Donne assemblée <sup>ajournée</sup> du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, tenue conformément à l'ajournement du Sept. Avril courant à la salle du dit Conseil, le quinze Avril mil huit cent soixante quatre pour la continuation des affaires pendantes devant ce Conseil

Et étaient présents

Joseph Guithier, Emmanuel Moire, Thomas Hawthins, Olivier Pourbormière, Cyrille Perron, Pierre Gervais, Jean-Damien Rolland, William Darling, Emile Conwellers, formant l' totalidad des membres du dit Conseil

1<sup>er</sup>

Proposé par Mr Rolland,

Secondé par Mr Pourbormière,

que le Rapport du Comité des licences qui vient d'être lu soit adopté - adopté

Suit le Rapport

The committee on granting license for the year 1874 & 1875.

Have to report six applications, five for license for keeping tavern, and one for confectioners license to sell beer and French wine. viz:

Mrs Possier, Charles Laurin, Thomas Dupresne, Ed. Macdonald & James Wilkinson, for Tavern license and Louis F. Constant Standauchel for license to sell beer & French wine, a confectioners license.

Rapport du Comité des licences

1<sup>er</sup> Your committee have carefully examined the petitions of the above applicants, as to their qualifications & securities in conformity with the amended license act regulating the granting such

Such license whereby the applicant is required to make oath as to qualification and enter into bonds him or herself for the sum of two hundred dollars, & two sufficient securities in the sum of one hundred dollars each, conditioned for the payment of all fines such person may be condemned ~~for the payment~~ ~~of~~ ~~all~~ ~~to~~ ~~pay~~ for offences against the amended license act.

2<sup>nd</sup> Res to recommend the granting of four Tavern licenses to the following applicants, they complying with the oath and furnishing the security  
 Mrs. Tessier, Charles Laurin, Thomas Dupres & P. Mucalais also a confecturers license to Louis F. Constant & Co. The each of the licenses for tavern to pay the sum of \$25 to the funds of the Municipality, and the sum of ten dollars for confecturers license and to keep the place of business closed on the Sabbath day.

3<sup>rd</sup> Res license for the sale of spirituous liquors in quantities not less than three half pints to pay the sum of ten dollars

In presenting this report your committee begs to express their conviction of the responsibility in recommending the granting of four Tavern licenses for this Municipality but we trust to the cordial cooperation of the Council become good order as well as the liberties of the Public at large.

We leave the honor to be Mr Mayor and other Councilors your committee

(Sign) Thomas Hau-Kins

" Rene Germain

" Cyrille Perron

Montreal April 15<sup>th</sup> 1874

Concernant les  
licences

2<sup>me</sup> Propose par Mr Rolland,  
 Seconde par Mr Germain,  
 Que la precede de le conseil soient  
 suspendus pour quinze minutes

Adopte

Quinze minutes etant ees le conseil  
 reprends ses precedes

3<sup>me</sup> Propose par Mr Perron  
 Seconde par Mr Germain,  
 Que le conseil s'ajourne a Mercredi  
 le vingt deux du courant

Adopte

Assemblée  
7<sup>e</sup> Avril 1874  
Continuée  
22 Avril 1874

A une assemblée <sup>spéciale</sup> du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, tenue en conformité à l'apurement du guage du Courant, Aujourd'hui le vingt deux Avril mil huit cent soixante quatre à huit heures après midi, en la salle ordinaire des séances du dit Conseil.

Etaient présents

Le Maire  
Thomas Hawkins, William Darling  
J. D. Rolland Cyrille Perron, Pierre Gervais  
Oliver Bourbonniere, Eamus, conseillers  
formant la totalité des membres du dit  
Conseil:

Propose par M. Bourbonniere,  
Secund par M. Rolland,

Que sur le rapport du Comité  
des licences, trois personnes ayant été  
trouvées en conformité avec la loi, re-  
çoivent leurs certificats, ces personnes  
sont de Céline Cadieux veuve Joseph  
Perron, Thomas Dufresne, Charles Lussier  
Adopté à l'unanimité

2<sup>e</sup> Propose par M. Perron,  
Secund par M. Gervais,

Que le Conseil s'ajourne maintenant  
Adopté

M. Gervais Maire

Adopté

Après visite  
des lieux  
Certificats  
conformés

Assemblée  
Mensuelle  
4 Mai 1874

A une assemblée mensuelle au Conseil Municipal du Village d'Hochelaga tenue en la salle ordinaire de ses séances, le lundi le quatrième jour de Mai mil huit cent soixante quatre à huit heures du après midi.

Etaient présents

Joseph Gauthier, Em. Marie  
Oliver Bourbonniere, Pierre Gervais  
Jean Damiens Rolland, William  
Darling & Thomas Hawkins, Eamus  
Conseil formant la majorité des  
membres du dit Conseil.

Les Minutes de la dernière assem-  
blée ayant été lues & adoptées.

1<sup>e</sup> Propose par M. Bourbonniere,  
Secund par M. Rolland,

Que sur le rapport de ce Conseil  
est autorisé à signer un certificat pour  
l'octroi d'une licence pour tenir une mai-  
son d'entretien public, en faveur de M.  
William Wilkinson d'Hochelaga, sitôt  
que le Comité des licences aura  
fait rapport que sa maison est en  
conformité avec la loi  
Adoptée

2<sup>e</sup> Propose par M. Rolland,  
Secund par M. Gervais

Qu'un Comité spécial soit  
formé composé de M. M. Le Maire  
Hawkins, Darling, Gervais de Motens,  
pour s'entendre avec la Corporation de  
Montréal pour obtenir l'eau de l'aqueduc  
dans cette Municipalité  
Adoptée

Certificat a  
été donné à W. Wilkinson

Comité pour  
l'aqueduc

3<sup>me</sup> Propose par M Rolland.  
 Seconde par M Bourbonniere,  
 Quela somme de trente  
 dollars soit paye a M Painchaud  
 en reglement des services rendus  
 soit comme gardien de la Station de  
 Police ou tout autres services, rendus  
 jusqu'a ce jour

Adopte

4<sup>me</sup> Propose par M Gervais  
 Seconde par M Bourbonniere  
 Quel Comite des Chemins  
 soit autorise a faire charroyer les pierres  
 cassées pres des differentes traverses  
 dans les rues de cette Municipalite

Adopte

Monsieur Rolland donne avis  
 quia la prochaine assemblee de ce Con-  
 seil, il proposera un reglement pour desi-  
 gner aux charroyeurs d'eau, le lieu ou ils  
 devront puiser l'eau pour le service des  
 habitants de la Municipalite

5<sup>me</sup> Propose par M Bourbonniere,  
 Seconde par M Gervais,  
 que le conseil s'ajourne  
 a samedi prochain le neuf du courant

Adopte

A l'assemblee des conseillers  
 Municipaux formant le conseil Municipal  
 du Village d'Hochelaga, tenue conformement  
 a l'apournement du quatre Mai courant  
 en la salle ordinaire de ses seances, a six  
 heures du soir, il fut tenu cent dix-huit  
 quatorze, pour la continuation des affaires  
 pendantes

Services de M Painchaud payes

Avis de Monsieur Rolland touchant le charroy de l'eau pour le service des habitants de la Municipalite

Assemblee du 11 Mai 1874 Continuee le 9 Mai 1874

pendantes devant ce conseil.

Etant presents

Monsieur Joseph Gauthier en Maire  
 Thomas Hawkins, William Darling Louis Duvivier  
 Rolland, Pierre Gervais et Olivier Bourbonniere, Des  
 conseillers formant la majorite des Membres  
 du dit conseil;

1<sup>er</sup> Propose par M Darling.

Seconde par M Gervais,

que le Secretaire de ce conseil  
 soit autorise a ecrire a M V. Hardin pour le  
 prier de renvoyer le Comite des Chemins de ce  
 conseil en sujet d'un morceau de terre sur  
 la rue dans la Cote Desery

Adopte

2<sup>o</sup> Propose par M Bourbonniere,

Seconde par M Hawkins,

qu'une somme de deux piastres  
 soit accordie a M. Morin, Secrétaire  
 de ce conseil, pour services extras rendus a  
 cette Municipalite

Adopte

3<sup>o</sup> Propose par M Darling,

Seconde par M Gervais,

quel Comite des Chemins  
 soit autorise a demander des Permissions  
 pour la construction du Tunnel dans la Cote  
 Desery d'après le plan fourni audit Comite  
 par ce conseil

Adopte

4<sup>o</sup> Propose par M Bourbonniere,

Seconde par M Rolland,

que le conseil s'ajourne a samedi  
 prochain le seize du courant.

Adopte

Lettre a M Hardin

Services de M Morin payes

Autorisations au Comite des Chemins a demander des Permissions



Assemblée  
4 Mai 1874  
Continuée  
16 Mai 1874

A L'Assemblée des Conseillers Municipaux  
du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga tenue  
en dit Village en la Salle ordinaire des séances  
du dit Conseil, conformément à l'apurement du  
neuf Mai courant, improuvant le soir huit  
heures cent dix-sept & quatre, à huit heures après midi

Et présents

Joseph Guéthier, en. Maire, du dit Conseil,  
Cyprien Perron, Pierre Jéronis, Jean Damien Rolland  
& William Darling, Enss, Conseillers, formant la  
Majorité des dits Conseillers.

M. Jéronis donne avis qu'à la prochaine  
assemblée de ce conseil il fera motion pour qu'une  
rue soit ouverte sur les terrains des personnes  
dont les noms suivent, savoir: M. Roberts, les  
Messieurs du Séminaire St Sulpice, Mr Leveillé  
d'un côté & Messieurs Darling & Delisle de l'autre

1<sup>re</sup> Proposé par M. Rolland,  
Secondé par M. Perron,

Quela motion du neuf Mai  
dernier tendant à engager deux hommes de  
patric soit amendée que le mot deux hommes  
soit biffé & le mot trois hommes lui soit substitué  
adopté

Proposé par M. Rolland,  
Secondé par M. Perron:

Que trois hommes de Police soit engagés  
pour cette Municipalité

adopté

Et le conseil s'ajourne

J. Gauthier Maire  
M. Jéronis Sec. G.

Avis de motion  
pour l'ouverture  
d'une rue  
sur les terrains  
de M. Jéronis  
M. Michel

Amendement  
à la Motion pour  
l'ouverture de  
Police.

2<sup>e</sup>

Assemblée  
Mensuelle  
1 Juin 1874

A l'Assemblée mensuelle du Conseil  
Municipal du Village d'Hochelaga, tenue conforme  
ment aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec, en la Salle ordinaire des  
séances le lundi le premier Juin mil huit cent  
soixante & quatre à huit heures du soir,

Etant présents

Joseph Guéthier, en. Maire du dit Conseil  
Olivier Donbomin, Pierre Jéronis, Cyprien Perron,  
Jean Damien Rolland, William Darling &  
Thomas Hurokiss, Enss, Conseillers formant  
la totalité des membres du dit Conseil

Les minutes de la dernière assemblée

ayant été lues, elles sont adoptées.

1<sup>re</sup>

Il est proposé par M. Darling,  
Secondé par M. Jéronis,

Quel Rapport du Comité des  
Chemins recommandant que le contrat pour la  
construction du Tunnel dans la Rue Détiery, dans  
cette Municipalité soit accordé à M. John  
Parker & Raymond Chartrand, & que M. Hurokiss  
& M. Jéronis soit autorisé à signer le contrat. Adopté

1<sup>re</sup>  
Construction  
du Tunnel  
de Détiery

Le dit Rapport

"Rapport du Comité des Chemins du Village  
d'Hochelaga"

1<sup>re</sup>

"Votre Comité ultérieurement de vous  
faire le Rapport suivant au sujet du Tunnel  
"de la Rue Détiery, les Permissives suivantes  
ont été envoyés à votre Comité, savoir: John  
Parker & Raymond Chartrand, Peter Murray  
Parker & Payette, George Phisique, McKeown  
& fils & Fraser & Smith."

Rapport du Comité  
des Chemins du Village  
de Détiery

"Votre Comité ayant examiné ces  
dites Permissives, il vous recommande  
d'accepter

134

"D'accepter la permission la plus basse qui  
est celle de Mess John Parker & Raymond Char-  
trand pour la construction du Tunnel de la  
"rue Disery" sur son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer le contrat pour la construction  
de ce Tunnel avec Mess Parker & Chartrand"  
Hochelaga 29 Juin 1874

Signé J.D. Holland,

" J.G. Guethier,

" Thomas Hawkins,

2<sup>o</sup> Proposition par M. William Darling,

Secundo par M. J.D. Holland.

Quel Règlement de l'Assemblée  
Les nuisances des obstructions dans les rues &  
les Chemins de cette Municipalité ont été adoptés

Motion adoptée

3<sup>o</sup>

Avis de Motion par le Conseiller Rolland  
qui à la prochaine Assemblée de ce Conseil  
il proposera qu'un Règlement soit fait pour  
l'homologation des rues du terroir Beauve-

4<sup>o</sup>

Proposition par M. Rolland,  
Secundo par M. Perron,

Quel Conseil s'ajourne à Mercredi  
prochain soir Juin courant à huit heures du soir  
adopté

Et étant le trois Juin mil huit cent  
septante quatre, à la reprise des  
affaires pendantes devant ce Conseil ajour-  
né par Motion du premier du courant

Sont présents

M. Le Maire Joseph Guethier, M.  
M. Thomas Hawkins, William Darling, Cyrille  
Perron, & Pierre Jérome. M. Les Conseillers formant  
la majorité du dit Conseil. - M.

Adoption pour  
l'adoption de  
Règlement de l'Assemblée

Avis de Motion  
par M. Rolland

135

M. le Conseiller Hawkins, donne avis à  
ce Conseil, qui à sa prochaine assemblée  
il proposera un amendement au Règlement  
concernant la police de cette Municipalité

Proposé par M. Darling,

Secundo par M. Jérome,

Quel Conseil s'ajourne à Samedi  
prochain le six courant à sept heures d'heure  
précises. - adopté

Et le six Juin mil huit cent  
septante quatre à huit heures du soir  
à la reprise des affaires maintenant devant  
le Conseil, ajourné par Motion du tiers du  
courant.

Sont présents

Joseph Guethier, M. Le Maire  
William Darling, Pierre Jérome, Cyrille  
Perron, M. Les Conseillers.

Après l'ouverture de la Session  
il est proposé procéder aux affaires  
comme suit:

"Complaints having been made  
by E. Guy Esq. and O. Bourbonniere Esq  
that the fence surrounding the property  
of the Guano Co. is in such bad order  
that cattle find their way through  
the land of the Guano Co. into their  
land, and as the Inspector has reported  
that he cannot at present find any  
managers of the said Company, it is pro-  
posed by W. Darling seconded by M. Jérome  
that the Mayor be authorized to take such  
steps as he may think ~~reasonable~~ advisable  
to put the said fence in order at the expense  
of the proprietors of the land parents

M. Le Maire  
autorisé à faire  
prendre les mesures

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron.  
Secundé par M<sup>r</sup> Gervais,  
quel conseil soit ajourné à mardi  
prochain le neuf du courant

adopté

À la reprise des affaires, au point où  
le neuf du mois mil huit cent soixante et sept  
à huit heures après midi, à la salle du Conseil  
au Village de Hochelaga, étaient présents,

Son Hon. Joseph Guimier, M<sup>r</sup> Maire,  
Thomas Howard, J. D. Rolland, Cyrille Perron,  
Pierre Gervais, Olivier Bombardier, tous conseillers  
pouvaient la majorité des membres du dit Conseil

1<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bombardier,  
Secundé par M<sup>r</sup> Perron,

que les Petitions de M<sup>r</sup> Gilbert Provant  
demandant l'ouverture de la rue Desrosiers  
dans cette Municipalité & aussi celle de M<sup>r</sup> Joseph  
Delisle & autres pour l'ouverture de la route  
passant entre les terrains de M<sup>r</sup> Delisle  
Lacelle & autres, aussi dans cette Municipalité  
soient reçues & referées au Comité des Chemins  
pour faire rapport à la prochaine assemblée  
de ce conseil

adopté

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
Secundé par M<sup>r</sup> Perron,

quel Comité de police  
fasse rapport à la prochaine assemblée de  
ce conseil sur les moyens les plus avantageux  
d'acheter une pompe pour cette Municipalité

adopté

3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
Secundé par M<sup>r</sup> Gervais,

que

Assemblée  
1<sup>re</sup> séance 18/4  
Continuation  
9<sup>e</sup> séance 18/4

Petitions de M<sup>r</sup> Joseph  
& Provant & Delisle  
recevues & referées  
au Comité des Chemins

que Monsieur le Secrétaire de ce Conseil  
soit autorisé d'écrire au Gerant de la Nouvelle  
Compagnie des gaz de la Cité de Montréal pour  
l'enquérir si la Compagnie se propose d'ouvrir  
à quelques temps les tuyaux & gaz dans cette  
Municipalité

adopté

4<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bombardier,  
Secundé par M<sup>r</sup> Howard,

quel Conseil s'ajourne  
à la reprise des affaires au point  
où le neuf du mois mil huit cent soixante et  
sept à huit heures après midi en la salle  
du Conseil au Village de Hochelaga,

étaient présents

Son Honneur le Maire Joseph Guimier, M<sup>r</sup>  
Thomas Howard, J. D. Rolland, Cyrille Perron,  
Olivier Gervais & Olivier Bombardier, tous Conseillers

1<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bombardier,  
Secundé par M<sup>r</sup> Perron,

que les Petitions de M<sup>r</sup> Gilbert Provant  
demandant l'ouverture de la rue Desrosiers  
dans cette Municipalité & aussi celle de M<sup>r</sup> Joseph  
Delisle & autres pour l'ouverture de la route  
passant entre les terrains de M<sup>r</sup> Delisle,  
Lacelle & autres, aussi dans cette Municipalité  
soient reçues & referées au Comité des Chemins  
pour faire rapport à la prochaine assemblée  
de ce conseil

adopté

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
Secundé par M<sup>r</sup> Perron,

quel Comité de police  
fasse rapport à la prochaine assemblée

appelation  
de la Compagnie  
de gaz

Entrée  
double  
voir à la  
page précédente

de ce Conseil sur les meilleurs moyens  
d'acheter une pompe afin pour cette Muni-  
cipalité

adopté

Proposé par M. Rolland,  
secondé par M. Gervais,

Qu'au lieu de secrétaire de ce  
Conseil soit institué un Secrétaire en chef de  
la nouvelle Compagnie d'usage de la Ville de  
Montréal pour l'achat de la Compagnie  
de gaz pour pouvoir à tout moment les  
travaux de gaz dans cette Municipalité

adopté

Proposé par M. Montbrun,  
secondé par M. Gervais,

Qu'il Conseil d'aprouve  
adopté

Entre double  
sans erreur

Assemblée  
Spéciale  
17 Juin 1874

Une assemblée spéciale du Conseil  
Municipal du Village d'Hochebourg, convoquée  
par avis spécial donné à tous les membres dudit  
Conseil, a tenu le dix sept Juin mil huit cent septante  
et quatre, en la salle ordinaire des séances dudit  
Conseil, pour 1° Recevoir le Rapport du Comité des Chemins  
2° Le Rapport du Comité d'usage 3° L'homologation des Bues  
d'après le tirage du 4° Considérer l'arrêté en  
Réglement de la Police du 1<sup>er</sup> septembre 1873

Etant présents

Joseph Guinther (mod), Mairie  
Thomas Hawkins, William Darling, Jean Daman  
Rolland, Cyrille Perron Pierre Gervais, Olivier Bombard  
nière, Jans, Conseillers tant la totalité des Membres  
du Conseil

Proposé par M. Montbrun,  
secondé par M. Gervais,

Requêtes pour  
l'achat des  
bues

Que les Requêtes concernant l'achat  
de bues pour les limites de cette Municipalité soient  
renvoyés au Comité des Chemins qui devra faire rapport  
de ses procédés à la prochaine assemblée de ce Conseil

adopté

1<sup>er</sup>

Le Comité qui a été nommé pour faire  
rapport à ce Conseil concernant l'achat d'une  
pompe afin, demande la permission de différer  
son rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil

accordé

2<sup>e</sup>

Le Comité des Chemins de ce Conseil  
chargé de faire rapport à la prochaine assemblée  
de ce Conseil demande la permission de différer  
ce rapport qu'à la prochaine assemblée de  
ce Conseil.

accordé

4<sup>e</sup>

4<sup>me</sup> Propose par Mr Hawkins,  
Seconde par Mr Gervais,

Qu'un amendement au Règlement de Police N<sup>o</sup> 3 du 1<sup>er</sup> Septembre 1873 soit fait afin que la deuxième partie du Règlement de Police se lise comme suit " il sera du devoir de tel homme ou hommes de Police to aid the health committee by visiting yards, out houses, Privies and report their conditions, also that of any stagnant water cypools, sewers, Pig Styes, slaughter houses or any nuisances from which proceeds offensive odors, to report the keepers or owners of Savage and Dangerous Dogs who shall keep such Dogs uncollared or chained up when notified by the Council so to be failing or neglecting such notice, the owners or keepers of Dogs shall pay the fine as set forth in this Bylaw to gather with expenses without compensation from any person, may sustain from said Dogs or further to prevent any person or persons from carrying or discharging fire arms or transpassing on land in the municipality of Hochelaga

Amendement au Règlement de Police

Mr Hawkins fait Motion Seconde par Mr Bombardier,

Que la Motion passés le quinze Avril dernier tendant a accorder quatre licences de cantier seulement, dans cette Municipalité, soit amendée & que les mots quatre soit effacés & le mot cinq lui soit substitué

Amendement à la motion du 15 Avril 1874

adoptée sous la division suivante, savoir:  
Pour la Motion, 3 Contre la Motion  
Mr le proposeur, le Secesseur,  
Mr Rolland Mr Perron  
Mr Gervais

6<sup>e</sup> Propose par Mr Rolland,  
Seconde par Mr Gervais.

Qu'un bien d'une licence pour la vente des vins français & la Bière accordés à Mr Constant, le quinze Avril dernier il lui soit accordé une licence complète sur ce qui se rapporte au rapport du Comité des Licences sans préjudice de l'avis du Conseil

Licence accordée à Mr Constant

Pour la Motion  
Mr ou les Motem Contre  
Mr Perron  
Mr Hawkins  
Mr Bombardier

7<sup>e</sup> Propose par Mr Perron  
Seconde par Mr Gervais  
Quel Conseil fut aprouvé  
adoptée

Richard Hare  
Président

Assemblée  
Municipale  
le 6 Juillet 1874

L'Assemblée Mensuelle, du Conseil Municipal du Village d' Hochelaga, tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal, en la salle ordinaire de ses séances, Lundi le six Juillet mil huit cent soixante quatre, à huit heures P.M. étaient présents

Joseph Fauthier, Mair  
Olivier Bourbonnière Jean-Damien Rolland,  
Eugène Perron, William Darling & Thomas Hawkins  
Enus formant la majorité des membres du dit conseil

À l'ouverture de l'assemblée il est procédé à la lecture des minutes de la dernière séance, qui sont adoptées.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland,  
Secondé par M. Perron,

Que le plan du tracé de rues préparé par J. A. M. Beaudry, Enus arpenteur juré soit adopté & que les rues, savoir une, deux, trois, quatre, cinq & six sur ledit plan soient homologués.  
adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par M. Darling.  
Secondé par M. Bourbonnière,

Que M. Honoré le Maire soit autorisé à aller avec M. Mousseau le Comptable qu'il a filé à ce Conseil le dix sept Juin dernier pour ouvrages professionnels de lui faits pour le Conseil  
adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland,  
Secondé par M. Perron,

Quels Requete de M. M. Michel Caroché & autres, tendant à obtenir de ce conseil la permission de se servir de ciment au lieu de briques pour les Maisons dans cette Municipalité  
soit

Requete de M. M. Caroché & autres se faire autoriser à se servir de ciment au lieu de briques

soit referée au Comité de Police & du feu  
adopté

- 4<sup>o</sup> Proposé par M. Hawkins  
Secondé par M. Bourbonnière,

Que son Honneur le Maire de ce Conseil, soit prié de donner avis au Specteur Agraire de cette Municipalité d'une Clé sans délai, les lots vacants sur les rues dans cette Municipalité  
adopté

Par la même manière donner avis d'urgence aux lots vacants

Monsieur le Conseiller Rolland donne avis qu'à la prochaine assemblée de ce conseil il fera motion pour l'homologation des rues dans cette Municipalité

- 5<sup>o</sup> Proposé par M. Rolland  
Secondé par M. Bourbonnière,

Que des certificats aux fins de permettre à M. M. Joseph Thompson, William Serogge, J. M. Gauthier, Casimir Pariseau & L. J. Demers, Commerçants de cette Municipalité, d'obtenir leurs licences d'Épiciers leur soient accordés en vue de leur rapport au Rapport du Comité des licences du quinze Avril dernier  
adopté

- 6<sup>o</sup> Proposé par M. Bourbonnière,  
Secondé par M. Darling

Que le Règlement sur le Seize ~~puiss...~~ L'Assemblée Mensuelle de ce Conseil le six Juillet mil huit cent soixante quatre concernant la construction des trottoirs dans cette Municipalité soit amendé de façon que le mot troisième division soit ajouté après les mots premier & second afin que ce Règlement s'applique à toutes les rues de cette Municipalité  
adopté

Requête pour amender le Règlement sur les trottoirs

144

Propose par M<sup>r</sup> Bourbonnien  
Secund par M<sup>r</sup> Perron.

Qui ce conseil s'ajourne a  
lundi prochain le treys juillet courant  
adapte

A l'assemblée du conseil Municipal  
du Village d'Hochelaga ajournee du six juillet  
courant pour la continuation des affaires en consi-  
deration devant le dit conseil & tenues selon  
le Règlement du dit conseil, le treys courant apres  
midi

étaient présents

Joseph Gauthier, Em, Maire;  
Thomas Hawkins, Jean Daminon  
Rolland, Pierre Gervais, Olivier Bourbonnien  
Cyprien Perron, Em, Conseillers formant la  
Majorité des Membres du dit conseil

Mention faite, d'un reçu d'une lettre  
datée 10 juil 1874, de la Nouvelle Compagnie  
du gaz de la Cité de Montréal en réponse a  
la lettre de ce conseil en date du 17 courant

Rapport du Comité d'ufen, en réponse  
a la Requete de Michel Laroche relatives de-  
mandant un amendement au Règlement  
nos. de cette Municipalité, concernant les  
batisses en icelle. Ce Comité fait Rapport  
qu'il ne concourt pas aux demandes faites  
dans la Requete sus dite.

Propose par M<sup>r</sup> Rolland

Secund par M<sup>r</sup> Hawkins

Quel Rapport du Comité de  
jeu maintenant produit devant ce  
Conseil ont été receus & adapte

adapte une minute

Assemblée  
6 juil 1874  
Continuée  
13 juil 1874

Requete de M<sup>r</sup>  
Laroche relatives  
rejetée

145

M<sup>r</sup> le Conseiller Rolland donne avis  
qui a la prochaine assemblée de ce conseil  
il proposera l'achat d'une voiture pour  
l'arrosage des rues de la dite Municipalité

Propose par M<sup>r</sup> Perron

Secund par M<sup>r</sup> Gervais

Quel conseil fut ajourne

adapte

M<sup>r</sup> Gauthier Maire

Photo S.M.

Assemblée  
Spéciale  
21 juil 1874

A une assemblée spéciale des Conseillers  
Municipaux du Conseil Municipal du Village  
d'Hochelaga convoquée par avis spéciale donné  
a la demande de Jean Daminon Rolland & Pierre  
Gervais, Em, Conseillers, a tous les Membres du  
dit conseil pour prendre en consideration 1<sup>o</sup> les  
matieres, a une réponse a la lettre du Secretaire  
de la Nouvelle Compagnie du gaz de la Cité de  
Montréal 2<sup>o</sup> Règlement delibéré pour l'usage  
de la Municipalité 3<sup>o</sup> le Rapport du Comité  
des Chemins pour l'achat d'un terrain pour le  
Conseil, et le tracé des Chemins en général dans  
cette Municipalité 4<sup>o</sup> Rapport du Comité d'ufen  
et finir plus spécialement des devoirs des  
dixes Comités de ce conseil 5<sup>o</sup> aviser sur les  
moyens a prendre pour faire faire sans dilai  
le Role d'Evaluation dans cette Municipalité  
pendant le troys juillet mil huit cent soixante  
& quatorze a sept heures soir au lieu ordi-  
naire des séances du dit conseil

étaient présents

Joseph Gauthier, Em  
Maire

Thomas Hawkins, J. O. Rolland  
Cyprien Perron, Pierre Jervais Olivier Bon  
Bouvier, écus. conseillers

- 1° Proposition Mr Hawkins,  
Second par Mr Rolland.

Que le premier ordre du  
jour soit suspendu & le cinquième pris  
de suite en considération

Adopté

- 2° Proposition Mr Perron,  
Second par Mr Jervais

Que les procédés de ce conseil  
soient suspendus pendant quinze minutes  
au cas où il s'attache les services d'un  
évaluateur

Adopté

À la reprise des procédés de  
conseil prends en considération le premier  
ordre du jour

- 3° Proposition Mr Jervais  
Second par Mr Bonbouvier

Que vu l'absence de Mr  
Adolphe Durand évaluateur nommé à la  
séance du trois Mars dernier & la nécessité  
qu'il y a de faire le rôle d'évaluation avant  
le premier Août que le nom de Mr Durand  
soit biffé & que le nom de Mr Galliot Provost  
Bouvier de cette Municipalité le remplace  
pour servir le rôle d'évaluateur

Adopté

- 4° Proposé par Mr Jervais,  
Second par Mr Bonbouvier,

Qu'une permission demandée  
à ce conseil par la Compagnie du Gaz

M. Durand, Réu  
placé par Mr  
Provost, écus  
évaluateur

Permission  
accordée à la  
Comp. du gaz

- 5° Proposition Mr Perron,  
Second par Mr Bonbouvier,

Que les procédés de ce conseil soient  
suspendus pendant pas moins de dix minutes  
pour s'entendre sur le tarif de l'eau

Adopté

- 6° Proposition Mr Rolland,  
Second par Mr Perron,

Que le Règlement de pour  
pecher les vendeurs d'eau de prendre de l'eau  
en pleine rue à vis à village ou autre pour  
régulariser le mode de puiser une sumpure  
à polubite pour l'usage public soit adopté

Adopté

- 7° Proposition Mr Perron,  
Second par Mr Rolland,

Que le conseil s'ajourne  
Joseph Marie

Adopté

M. G. L. S. G.

Assemblée  
Spéciale  
25 Juin 1874

Année assemblée spéciale des con  
seillers Municipaux du Conseil Municipal  
du Village d' Hochelaga, convoquée par Mr le  
Maire du dit conseil par avis spécial,  
donné atout les membres du dit conseil &  
tenue en la salle du conseil à Hochelaga le vingt  
cinq juillet courant, à sept heures après midi  
pour les considérations suivantes, savoir  
Considérer l'opportunité de permettre à la  
nouvelle

de poser les tuyaux dans cette Municipalité  
sont référés au Comité des Chemins pour  
s'entendre avec les directeurs de la dite Compagnie,  
& que ledit Comité fasse rapport à ce conseil  
adopté



Novelle Compagnie des gaz de la Cité de Montréal & Ste Marie Lem Chartre  
dans les limites de cette Municipalité. 2<sup>o</sup> pour la prome  
ration d'un surintendant, Surveyor, pour surveiller & valider les  
travaux du Canal & projet au bas de la rue Desery & l'adoption des  
specifications pour ledit Canal. 3<sup>o</sup> recevoir l'adhésion du Comité  
du feu à propos de l'acquisition d'une

Et ceux présents

Joseph Gauthier, Em. Meise  
Thomas Hawkins, Sec. Damien Rolland  
Cyrus Perron, & Olivier Bourbonniere Emes  
Conseillers, formant le quorum du dit  
Conseil

1<sup>o</sup> Proposé par M Rolland,  
Secondé par M Hawkins,

Permission accordée

que permission soit accordée  
à la nouvelle Compagnie des gaz de la Cité de  
Montréal d'ouvrir les rues & de poser des  
travaux à gaz, dans cette Municipalité  
conformément aux pouvoirs qui leur sont  
accordés dans la ville de Montréal par leur  
chartre & conformément aux obligations de la  
dite chartre.

adoptée

2<sup>o</sup> Proposé par M Perron,  
Secondé par M Bourbonniere,

que le second ordre du jour  
soit suspendu & que l'ordre du jour  
cinquième

adoptée

3<sup>o</sup> Proposé par M Bourbonniere  
Secondé par M Perron,

que les procédés de ce conseil  
soient suspendus pour dix minutes  
pour conférer des affaires touchant le  
jugement d'un Inspecteur pour surveiller les  
travaux du tunnel, avec M Vincent

adoptée

après la reprise des procédés

4<sup>o</sup> Proposé par M Hawkins,  
Secondé par M Rolland,

que M James Vincent, soit  
nommé Inspecteur ou Surveyor pour surveiller  
la construction du Canal projeté au bas de  
la rue Desery d'après les plans & spécifica  
tions préparés par le Comité des chemins de  
ce Conseil

adoptée

5<sup>o</sup> Proposé par M Rolland  
Secondé par M Hawkins,

que ce Conseil s'ajourne  
adoptée

J. Gauthier Maire  
Maire S. N.

Assemblée  
Spéciale  
31 juil 1874

Après l'assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Archuleta, tenue au  
dit Village, sur la validité dudit conseil, le trent  
un juillet mil huit cent soixante quatre en  
présence par premiers les Conseillers Rolland &  
Gervais par avis donné à tous les Membres  
dudit conseil pour 1<sup>o</sup> recevoir les rapports  
des divers Comités de ce conseil, 2<sup>o</sup> l'avis des  
votants de cette Municipalité touchant les  
amendements au Règlement d'évaluation de cette  
Municipalité pour la présente année

étaient présents

Joseph Gauthier, Em. Meise  
Olivier Bourbonniere Procureur  
Cyrus Perron, & D Rolland, Thomas  
Hawkins & William Darling, Em. Conseillers  
M le Conseiller Rolland donne  
avis

avis qu'a la prochaine assemblee il fera  
motion pour qu'un proroge pour protéger  
Centre, le feu en cette Municipalité soit  
immédiatement achetés

1<sup>re</sup> Propose par Mr Rolland.  
Seconde par Mr Bourbonnien,  
Que les procedes de l'ancien  
seil soient suspendus pendant une demie  
heure pour entendre Messrs les evaluateurs  
sur la revision du Role d'evaluation pour  
l'epuisante annee adoptee

Après reprise des procedes  
2<sup>de</sup> Propose par Mr Rolland.  
Seconde par Mr Perron,  
Que la revision des mande  
ments fait, au Role d'evaluation pour l'an  
mil dix huit cent soixante & quatorze par  
les evaluateurs M M Roberts, Provost & Vincent  
Avoir maintenant recus & adoptes par le conseil.  
adoptee

3<sup>de</sup> Propose par Mr Darling.  
Seconde par Mr Gervais,  
Qu'un vote de remerciement  
soit offert a Messieurs les evaluateurs Messrs  
Roberts, Gilbert Provost & James Vincent pour les  
services qu'ils ont rendus a la Municipalite  
en revisant le Role d'evaluation pour cette  
annee avec tout le soin qu'ils ont mis & avec  
le plus grand effet leur soit adhesion  
adoptee

4<sup>de</sup> Propose par Mr Bourbonnien,  
Seconde par Mr Hawkins,  
Qu'il conseil d'urgence adoptee  
M. Gauthier Maire  
R. G. S. D.

Assemblée  
Mensuelle  
3<sup>e</sup> Août 1874

A une assemblee mensuelle des Conseil-  
lers Municipaux du Conseil Municipal  
du village d'Hochebourg, tenu en la salle  
du Conseil, au dit Village d'Hochebourg,  
aujourd'hui le trois Août, mil huit  
cent soixante & quatorze à huit heures  
du soir.

Etant présents,  
Joseph Gauthier, le Maire, Jean Da-  
mien Rolland, Puri Gervais, Olivier Bom-  
bonnier, William Darling & Eugene Perron  
leurs, conseillers.

Après lecture & adoption  
des procedes de la dernière assemblee

1<sup>re</sup> Propose par Mr Darling }  
Seconde par Mr Gervais }  
That the Request of Alfred Luck,  
be granted on condition that he conforms  
to the regulation of the Council, as regards  
the erection of the Building, and that he  
furnished the certificate of the Inspector  
of Boilers for the City of Montreal, and present  
the same to this Council as soon as  
the Engine & Boiler is in the Building.  
adoptee

Request of  
Alfred Luck  
accordée

2<sup>de</sup> Propose par Mr Rolland }  
Seconde par Mr Perron }  
Qu'une lettre accusant la  
reception de celle de G. H. Glackmeyer, le  
supplé de la Cite de Montreal, date du  
28 Juillet dernier, soit transmise à ce Mon-  
sieur, l'informant que le Conseil sera  
toujours prêt à rencontrer le Comité  
Special

Special pour l'extension des limites de la  
Cité, sitôt qu'il en sera avisé.

Adopté

Acte le Conseiller Rolland donne  
avis qu'il proposera à la prochaine  
assemblée de ce Conseil que des Rever-  
beris éclairés par le gaz soient posés  
sur le grand chemin de cette Municipa-  
lité.

3<sup>o</sup> Proposé par Mr Rolland }  
Secondé par Mr Gervais }

Que vu la nécessité de pren-  
dre les moyens de protéger la propriété con-  
tra les incendies dans le village, que Mr  
Le Maire de cette Municipalité soit autori-  
sé à acheter une des pompes à feu, offerte  
par le Département du Sud de Boston,  
& que Mr soit délégué pour aller à Bos-  
ton aux frais de cette Municipalité, examiner  
cette Pompe, & si après le Rapport de  
personnes experts & d'après la recomman-  
dation cette Pompe est trouvée convenable,  
Mr Le Maire soit autorisé à l'acheter &  
la faire expédier au plus tôt par les Chars  
à feu de Boston à Montréal.

Adopté

4<sup>o</sup> Proposé par Mr Darby }  
Secondé par Mr Rolland }

Que Mr le Secrétaire se soit  
soit autorisé à payer le compte de Mr Bois,  
daté 1<sup>er</sup> Août courant, pour peinture &  
autres réparations faites à la maison  
de Mr le Conseiller Gervais, nécessaire

pour des dommages causés par des personnes  
mal intentionnées, encore inconnues à ce  
Conseil

Adopté

5<sup>o</sup> Proposé par Mr Perron }  
Secondé par Mr Gervais }

Que ce conseil s'ajourne

Adopté  
Mr Gauthier Secrétaire

Adopté

25.

Assemblée  
Spéciale  
25 Août 1874

Année assemblée spéciale des Conseillers Mu-  
nicipaux du Conseil Municipal local du Village  
d'Archeville, tenue en la salle de dit Conseil, le  
vingt cinq Août mil huit cent soixante et qua-  
toze à sept heures du soir, conformément à l'avis  
donné à tous les Membres de dit Conseil par  
ordonnance honneur le Maire pour prendre  
en considération les divers objets suivants, savoir:

- 1<sup>o</sup> Le Rapport du dit Paul Marie Député aux  
Etats puis pour l'achat d'une pompe incendi
- 2<sup>o</sup> Une lettre de M. M. Parkin & Chastance, au  
moment qu'ils se refusent à faire le Canal  
d'égout dans la rue Dixiey, sur condition ar-  
rêtés dans une résolution adaptée à cet effet
- 3<sup>o</sup> Rapports la manière de prévenir les désordres  
après des églises durant le service divin
- 4<sup>o</sup> L'acquisition de boyaux pour la pompe à  
feu & la peinture sur icelle pompe
- 5<sup>o</sup> Pourvoir aux moyens de procurer un cuir  
pour la brigade de feu & déterminer le  
nombre d'homme qui devra composer cette  
brigade
- 6<sup>o</sup> S'assurer du local pour y mettre la dite  
pompe

Adopté

4<sup>o</sup> L'adoption d'un Règlement pour  
le bon ordre de la dite Brigade de feu  
actuelle présente

Joseph Matthews Jun, Secrétaire,  
William Darling, J. D. Holland, Cyrille  
Perron, Pierre Gervais, Et Bourdonnier ses  
Conseillers

Reçu le Rapport de M. le Maire  
sur leachat de la pompe à incendie qu'il  
a faite à Boston au commencement du  
présent mois.

1<sup>o</sup> Proposé par M. Perron,  
Secondé par M. Bourdonnier,

que la deuxième ordonnance  
qui fut suspendue & que le conseil procéda  
avec la quatrième ordonnance à l'achat  
de la pompe pour la pompe a feu & la  
peinture qui icelle

adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M. Holland,  
Secondé par M. Darling,

que Monsieur le Maire soit autorisé  
à acheter deux cent pieds de boyons en cuir  
de première qualité pour la pompe à incendie  
& que l'on peinte la dite pompe

adopté

3<sup>o</sup> Proposé par M. Bourdonnier,  
Secondé par M. Holland,

qu'une brigade de feu soit  
formée dans cette Municipalité, sous les ordres  
du conseil & que cette brigade soit composée de  
trente hommes y compris les officiers & le  
gardien & que M. le Maire & M. le Président

du

du Comité de feu soient autorisés à acheter  
les habillements pour les hommes de cette brigade  
& que les mêmes Messieurs soient aussi autorisés  
à louer un local pour la pompe.

adopté

4<sup>o</sup> Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Perron,

que M. le Secrétaire de Messrs  
Parker & Charbon signifié à ce conseil par  
leur lettre du 16 Août 1874, de faire le Canal  
d. Gont dans la rue de St. Louis & sous les  
missions acceptées par ce conseil par Motion  
du premier & dernier le Comité des Chemins  
de ce conseil soit autorisé à donner cette  
entreprise aux plus bas Commissionnaires

adopté

5<sup>o</sup> Proposé par M. Bourdonnier  
Secondé par M. Gervais,

que M. le Secrétaire de ce  
Conseil soit autorisé à écrire les lettres de  
remerciement au Capt. St. Croix pour services  
rendus à ce conseil, Capt. Decing & Lieutenant  
Jacob, pour services rendus à M. le Maire, dans  
l'achat d'une pompe pour la dite Municipalité

adopté

M. le Conseil Holland donne avis  
qu'à la prochaine assemblée de ce conseil  
il proposera un Règlement pour le bon  
ordre & le maintien d'une brigade de feu &  
l'entretien de la pompe.

6<sup>o</sup> Proposé par M. Holland,  
Secondé par M. Gervais,

qu'un vote de remerciement  
soit fait à M. le Maire pour les services  
qu'il

qu'il a rendu à cette Municipalité par  
la main de Robt & Genere se avale quelle il  
a fait le chat à Boston d'une pompe pour  
cette Municipalité adopte

7- Propose par Mr Perron,  
second par Mr Gervais,  
qui le conseil soit ajourné  
adopté

Les Gens de la Mairie

Plato

Assemblée  
Spéciale  
31 Août 1874

Une assemblée spéciale du conseil Muni-  
cipal du Village de Hochelaga, convoquée par  
ordre de Jean Damien Rolland & Pierre Gervais  
leurs conseillers, tenue en la salle du dit conseil  
aupres de la trentième rue, Montréal le huitième  
septembre & quatorze à sept heures du soir pour  
l'examen & amendement (s'il y a lieu) du  
Règle d'évaluation de cette Municipalité pour  
la présente année

Etant présents

Son Honr Joseph Gauthier, M. Maire,  
Thomas Hawkins, Cyrille Perron, J. D.  
Rolland & Wm Darling, leurs conseillers

Propose par Mr Hawkins,  
second par Mr Perron,

que le conseil après avoir  
pris connaissance des plaintes écrites &  
verbales, faites contre certaines parties du  
Règle d'évaluation pour la présente année se  
homologuât & homologuer le dit Règle, suivant  
sa forme & teneur -

adopté

Homologation  
du Règle d'éval  
Municipal

Propose par Mr Rolland,  
second par Mr Darling,  
que le conseil soit ajourné  
adopté

Les Gens de la Mairie  
Plato

188

Assemblée  
Mensuelle  
7 Sept 1874

A une assemblée mensuelle des  
Conseillers Municipaux du Conseil Municipal  
Local du Village d' Hochelaga, tenue en conformi-  
té aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, sur la base ordinaire  
des séances dudit Conseil, le sept-septembre  
mil huit cent soixante quatre à sept  
heures du soir ont

étaient présents

Joseph Fauthier, Euv. Maire,  
Olivier Bourdonnais, Cyrille Perron, J. Damien  
Rolland, Wm Darling & Tho Hawkins. Eus Con-  
sillers

Lecture est faite des procès de la  
dernière assemblée & ils sont adoptés.

une lettre du Dr Mansseau est lue & au  
Comité de Police.

un compte de J L Levesque, est lue au  
Comité des Chemins.

Lecture est faite des procès Rapport  
des procès, des assemblées de la Brigade des  
du feu, du Village d' Hochelaga.

- 1° Propose par M Rolland,  
Second par M Perron.

Que le rapport sur le  
de la nomination du Jurein dont il est  
fait mention, soit referé au Comité de Police  
Adopté

- 2° Propose par M Darling  
Second par M Perron

Que la dépense de M Lemay  
Député soit accordé & que M le Secrétaire  
du Conseil, saive & M le Préfet des  
Coutures

Comité de  
Police  
secondé

189

Conditions qui ont été à suivre en plaçant  
son engin. Adopté

- 3° Propose par M Rolland,  
Second par M Olivier Bourdonnais,

Qu'un Comité permanent de feu  
soit formé & composé des messieurs suivant,  
M le Maire Fauthier, président Mess Thomas  
Hawkins & Pierre Fournier

Comité de  
feu

- 4° Propose par M Rolland,  
Second par M Hawkins,

Que M le Maire soit autorisé à  
louer de M Laroché un local pour y mettre  
la pompe à incendie & pour l'usage de la  
Brigade de feu, s'il le trouve convenable au  
prix de huit piastres par mois pour l'espace  
de deux ans, & qu'un Bail soit passé en  
conséquence. Adopté

Station de  
pompe

- 5° Propose par Hawkins,  
Second par M Perron,

Que des remerciements soient  
adressés à M Rolland, par eux pour son offre  
généreuse de l'usage de son eau dans la source  
ouverte sur ses lots au Nord-est de la Rue Marsau  
Adopté

- 6° Propose par M Perron  
Second par M Rolland,

Que cinq piastres soient payées  
pour récompenser les Charrniers d'eau  
lors du incendie du Moulin de M Dick  
Adopté

- 7° Second par M Darling,  
Second par M Hawkins

que

que Mr John Radjoo soit averti  
qu'il ait a l'embrasser sans delay, sa  
maison & brigues, en obéissance au Regle-  
ment de ce Conseil fait a cet effet  
adopté

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr Rolland,
- Secondi par Mr Perron,

que le conseil s'ajourne

J. Gauthier Maire

Adopté

Assemblée  
Spéciale  
15 sept 1874

12 Oct

13 Oct

Arme Assemblée Spéciale du conseil  
Municipal de la Municipalité locale du  
Village d'Archaux, convoquée par ordre  
de son Honneur le Maire dudit Conseil  
par avis spécial donné à tous les membres  
du dit conseil, & tenue le quinze jour  
de septembre mil huit cent soixante quatre  
& sept heures du soir pour prendre en consi-  
dération 1<sup>o</sup> les finances de la dite Municipalité

2<sup>o</sup> la Police,

3<sup>o</sup> le Rapport des Comités de Police  
du feu & des chemins

4<sup>o</sup> le Rapport de la Brigade de feu

5<sup>o</sup> les finances & examen de la  
collecte faite des revenus de la  
dite Municipalité

étaient présents

Jouph Gauthier, Cur. Maire  
Thomas Hawkins, Wm Darling, René Gervais  
& Olivier Bourbonnais, Cur. Conseillers.

- 1<sup>o</sup> Proposé par Mr Rolland,
- Secondi par Mr Gervais,

que

que le premier ordre du jour soit  
suspendu & que ce conseil procède a la consi-  
dération du deuxième, troisième & quatrième &  
cinquième ordres. adopté

- 2<sup>o</sup> Proposé par Rolland,

Secondi par Mr Hawkins,

que la nomination de gardien  
mentionné dans le Rapport de la Brigade de feu  
qui a été repéré au Comité de Police, soit repéré  
de nouveau audit Comité avec pouvoir d'ap-  
prouver les changements qu'il trouvera a propos, tant  
par rapport au gardien de la porte qui a la  
porte de Police. adopté

- 3<sup>o</sup> Proposed by Mr Darling,

Secondi by Mr Hawkins,

That as the peace of the Village  
was disturbed last Sabbath by an exhibition  
of Gymnasts, rope dancers, and tumblers in the  
premises of L F Constant Esq - and as the condition  
on which Mess L F Constant Esq obtained their  
license was that the premises were to be closed  
on the Sabbath day, I would move that the  
secretary give notice at once to Mess L F  
Constant Esq that if such exhibition were re-  
peated on their premises that their license  
will be withdrawn. adopted

Mr Darling give notice that a Bylaw  
be prepared to prevent all exhibitions in this  
Municipality on the Sabbath day, and to re-  
gulate the terms on which any circus  
or similar exhibition may perform during  
the working days of the week in this Muni-  
cipality

H

4<sup>e</sup> Propose par M Rolland,  
Second par M Bourbonnien,

Quel Comité d'Éclairage de  
cette Municipalité s'entende avec la Com-  
pagnie du Gaz de la Cité de Montréal pour  
faire passer dix lampes, aux lieux indiqués  
par le Conseil dans cette Municipalité & aux  
prix & conditions de la Cité de Montréal  
adoptés

les rues de

5<sup>e</sup> Propose par M Gervais,  
Second par M Bourbonnien,

Quel Conseil s'opime maintenant  
adoptés

J. S. Gauthier Maire  
Président

Assemblée  
Spéciale  
29 Sept 1874

A une assemblée spéciale des conseillers  
de la Municipalité locale du village d' Hochelaga  
convoquée au désir de son Honneur le Maire  
par avis donné à tous les membres du dit  
conseil, & tenue aujourdhui le vingt-neuf  
septembre mil huit cent soixante quatre  
à sept heures du soir, pour 1<sup>e</sup> autoriser M  
le Maire, à signer avec M R McKeown, le  
contrat pour la confection du Tunnel, dans la  
rue Désery. 2<sup>e</sup> recevoir les rapports des  
divers Comités de ce conseil. 3<sup>e</sup> Pourvoir  
aux dépenses nécessaires à l'arrivé de la  
pompe à incendie.

Étaient Présents  
Son Honneur le Maire du dit  
Conseil, Thomas Hawkins, William

Darling, J. Damien Rolland, Cyrille  
Perron, Pierre Gervais, & Olivier Bourbonnien  
nos Conseillers.

1<sup>e</sup> Propose par M Hawkins,  
Second par M Bourbonnien,

Que la Motion du premier  
Juin dernier, tendant à autoriser son  
Honneur le Maire à signer un Contrat, avec  
Messieurs Parker & Chartrand pour la confection  
du Tunnel dans la rue Désery soit résilié  
attendu que ces derniers ont refusé de  
remplir leur contrat suivant leurs soumissions,  
& que ledit Contrat soit donné à M R Mc  
Keown dont la soumission a été acceptée  
par le Comité des Chemins, & que M le Maire  
soit autorisé à signer ledit Contrat, d'après  
les stipulations qui se trouvent dans sa  
soumission adoptés

M le Maire  
autorisé à signer  
un Contrat avec  
R McKeown

2<sup>e</sup> Propose par M Hawkins,  
Second par M Rolland,

Quel rapport du Comité de  
Palme soit reçu & quel dit Comité soit  
autorisé à engager M J Poinchaud, aux  
prix & conditions énumérés dans ledit rapport  
adoptés

3<sup>e</sup> Propose par M Gervais  
Second par M Perron

Quel Conseil s'opime  
adoptés

J. S. Gauthier Maire  
Président



164

Assemblée  
Municipale  
5 Oct 1874

L'Assemblée Municipale des Con-  
seils Municipaux formant le Conseil Municipal  
local du Village d'Hochelaga tenue à la Salle du  
dit Conseil, le Cinq Octobre mil huit cent soixante &  
quatre, à sept heures du soir

Étaient présents

Son Honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit Conseil,  
Thomas Hawkins, M<sup>r</sup> Darling, J D Rolland, C  
Perron, René Germain & M<sup>r</sup> Bombardier, tous, Con-  
seillers

Lecture faite, & adoption des Minutes  
de la dernière séance de ce Conseil;

Motion faite de la réception d'une  
lettre de M<sup>r</sup> G. A. Meyer, Préfet de la Cité de Montréal  
donnant avis à ce Conseil d'une assemblée du  
Comité Spécial pour l'extension des limites de la  
Cité, à être tenue au Hotel de ville de ladite Cité  
demain le dix du courant.

Proposé par M<sup>r</sup> Rolland.  
Secondé par M<sup>r</sup> Germain

Que l'Assemblée invite le  
Comité Spécial de l'extension des limites de la Cité  
de Montréal, à se réunir demain à l'assemblée  
du dit Comité.

Proposé par M<sup>r</sup> Germain  
Secondé par M<sup>r</sup> Darling

Que le Comité des Chemins  
soit autorisé à faire une traversée sur  
l'eau, dans cette Municipalité

Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
Secondé par M<sup>r</sup> Darling & Hawkins

Qu'une lettre de M<sup>r</sup> J. H. B. B.  
Hornay, de la Brigade d'infanterie datée 4 Oct 1874

165  
est referée au Comité d'hygiène, & que sur l'ac-  
tuelle séance au dit M<sup>r</sup> Bombardier le Préfet de la  
garnison, le nom de la personne qui offrira services  
pour l'entretien de la pompe et à quelles conditions.

Proposé par M<sup>r</sup> Darling,  
Secondé par M<sup>r</sup> Germain.

Que le Comité d'hygiène d'assemblée  
soit prié de se renseigner sur le nombre des mem-  
bres de la brigade d'hygiène qui désirent continuer, &  
qu'il en fasse rapport à la prochaine assemblée  
de ce Conseil.

Proposé par M<sup>r</sup> Hawkins,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bombardier,

Qu'il soit demandé des Représentants  
du terrain sur lequel est bâtie l'église Anglaise, dans  
ce village soit referés au Comité des Chemins avec  
l'acte de Donations par Herman Peaves au Révérend  
John Belthune

Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
Secondé par M<sup>r</sup> Germain

Que le Conseil s'ajourne à demain  
le dix du courant

Assemblée  
5 Oct 1874  
Continuée  
12 Oct 1874

Une assemblée spéciale  
du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga  
a eu lieu à la Salle du dit Conseil, au point du  
le dix Octobre mil huit cent soixante quatre  
à sept heures du soir, en conformité à l'ajour-  
nement du dit Conseil par Motion d'adoption

adopté à sa séance du mois d'octobre courant pour la continuation des affaires en général, au quellement devant ce conseil

étaient présents

Monsieur le Maire

Thomas Hawkins, J. D. Rolland, Pierre Jervais Olivier Bourbonnière, tous faisant la fonction des membres du dit conseil,

Le Secrétaire met devant le conseil le rapport du Comité, nommé, à l'assemblée des propriétaires tenue le 7 août dernier

Le Comité des Chemins fait rapport, qu'en réponse à la demande de Mrs. Wm. Borthwick, pour l'ouverture de la rue de l'Église, que ce comité ne peut, pour le présent faire aucune démarche sans une demande de Mr. Baldwin, recteur de l'église épiscopale catholique pour la ville de Montréal

- 1<sup>o</sup> Propose par Mr. Rolland, Secrétaire du Jervais,

que les précédés de ce conseil soient ajournés pendant vingt minutes pour entendre Mr. W. J. Hébert, et autres, membres du Comité nommé à l'assemblée des propriétaires tenue le sept août dernier

adopté

À la reprise des précédés il a été

Propose par Rolland

Secrétaire par Mr. Bourbonnière,

que le conseil s'ajourne le lundi prochain le dix-neuf du courant

adopté

+

Assemblée  
5 Oct 1874  
Continuée  
19 Oct 1874

À une assemblée du conseil Municipal du village d' Hochelaga, tenue au dit village, en la salle du dit conseil, le dix-neuf octobre mil huit cent soixante quatre, à sept heures du soir, conformément à l'ajournement du dit conseil par motion adoptée à sa séance du douze d'octobre courant, pour la continuation en général des affaires pendant devant ce conseil,

étaient présents

Monsieur le Maire,

Thomas Hawkins, William Darling, J. Decaria Rolland & Olivier Bourbonnière, tous Conseillers

Monsieur Rolland, donne avis, qu'à la prochaine assemblée de ce conseil, il fera motion pour que ce conseil fasse application à la législature, afin d'obtenir le pouvoir d'emprunter pour faire l'élargissement & l'alignement du chemin de la Reine (continuation de la rue Ste Marie) & aussi pour ouvrir les rues dans cette Municipalité.

- 1<sup>o</sup> Propose par Mr. Rolland, Secrétaire par Mr. Darling,

que le secrétaire de ce conseil reçoive instructions, d'écrire à Mr. LaPierre Comptable de l'Épave de la Cité de Montréal pour lui demander quel jour aura lieu la prochaine assemblée du Comité del'Éau & d'en informer ce conseil pour entendre le Comité adopté

- 2<sup>o</sup> Propose par Mr. Darling, Secrétaire par Mr. Rolland,

que les messieurs suivants aient pour le Comité pour s'entendre avec le Comité del'Éau de la Cité de Montréal au sujet de l'approvisionnement d'eau dans cette Municipalité

adopté

168

présente savoir: M<sup>r</sup> J. Garthier, M<sup>r</sup> Williams et  
proposent le secondum *adopté*

3<sup>e</sup> Proposition par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondum par M<sup>r</sup> Bourbormier,  
qui ce conseil s'ajourne *adopté*

J. Garthier Maire  
J. G. S.

Assemblée  
Municipale  
2 Nov 1874

169

À l'Assemblée Mensuelle des conseillers, de la  
Municipalité du Village d'Aschapel, tenue en la  
salle du dit Conseil, lundi le deux Novembre  
mil huit cent soixante quatre, à huit heures  
du soir, conformément aux dispositions du code  
Municipal de la Province de Québec,

étaient présents  
Olivier Bourbormier, Cyrille Perron, J. Damien  
Rolland & William Darling, Eus. Conseillers, formant  
un quorum. Monsieur Darling propose,  
secondum par M<sup>r</sup> Rolland.

Que en l'absence de M<sup>r</sup> le Maire de ce Conseil  
M<sup>r</sup> Olivier Bourbormier préside à son lieu & place. *adopté*

M<sup>r</sup> Bourbormier prend le fauteuil. -  
Après lecture des Minutes de la dernière session,  
ils sont toutes approuvées. -

Proposé par M<sup>r</sup> Darling,  
secondum par M<sup>r</sup> Perron,

Que le Comité des Chemins de ce Conseil, soit  
autorisé à s'entendre avec le Contracteur du  
Tunnel dans la rue D'Orléans afin que l'ouverture (ou  
hole) ne soit pas fait plus profond qu'elle fond  
du tunnel même. -

*adopté*  
Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
secondum par M<sup>r</sup> Perron,  
Que le Conseil s'ajourne  
à Lundi prochain le neuf Courant, *adopté*

J. Garthier Maire

140  
Assemblée  
2 Nov 1874  
Continuée  
9 Nov 1874

A une assemblée des conseillers Municipaux de la Corporation du Village d'Hochelaga, tenue à la salle du Conseil au dit Village d'Hochelaga, le neuf novembre mil huit cent soixante et quatre à huit heures du soir, conformément à la motion d'ajournement du dit Conseil passé à sa session du 11 novembre courant

Étaient présents

Son Honneur M le Maire

Thomas Hawkins, J.D. Rolland, Cyrus Perron & Olivier Bourbonniere, En Conseil

Mention faite de la réception d'une lettre de M. Lapierre, Comptable du Département de la Requête, de la Cité de Montréal, datée du 9 courant

1<sup>re</sup> Proposé par M Rolland.

Secondé par M Hawkins.

Qu le secrétaire soit autorisé à agir, à M le secrétaire de la ville de Montréal pour s'entendre, avec fins de localiser la traversée d'eau sur le fleuve St Laurent.

adaptée

2<sup>e</sup> Proposé par J.D Rolland

Secondé par Olivier Bourbonniere.

Qu application soit faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec par la Corporation de cette Municipalité pour obtenir qu'elle soit autorisée à la dite Corporation en vertu du Code Municipal, touchant l'entretien, l'élargissement & l'ouverture des chemins & rues dans cette Municipalité

Municipalité suivant un plan général des rues projetées dans les limites de cette Municipalité & qu'elle dite Corporation ait le pouvoir nécessaire de faire passer l'eau dans certains des rues, acheter un terrain pour y bâtir un Marché public & pour un emprunt pour provision à ces dites améliorations

adaptée

Proposé par M Rolland

Secondé par M Perron.

Le Conseil s'ajourne à Samedi prochain le seize novembre courant

adaptée

J. Gauthier Maire

Assemblée  
2 Nov 1874  
Continuée  
16 Nov 1874

A une assemblée des conseillers Municipaux, de la Corporation Municipale du Village d'Hochelaga, tenue en conformité à l'ajournement du neuf novembre mil huit cent soixante et quatre, à la salle du dit Conseil, le seize novembre courant, à huit heures du soir pour la continuation des affaires devant ce Conseil.

Étaient présents

Son honneur M le Maire du dit Conseil

Olivier Bourbonniere, Pierre Gervais, Cyrus Perron, Jean-Damien Rolland, William Darling & Thomas Hawkins, Ens, Conseillers

Le Comité des Chemins fait rapport comme suit, savoir;

J

142

"A son honneur le Maire & Messieurs les Conseillers, formant le Conseil Municipal du Village d' Hochelaga,"  
 Le Comité des Chemins de cette Conseil à l'honneur de faire rapport, qu'il est urgent que des travaux soient faits dans la Côte de la rue Desjardis, dans cette Municipalité aux fins de la Mettre, commode & bien passable, de la largeur de quarante pieds sur toute sa longueur, que dans ce but ce Comité soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires en dépenses de cette Municipalité

Monsieur le Conseiller Huotkins, donne avis, qu'il fera motion à la prochaine Assemblée de ce Conseil, pour que des amendements soient faits au Règlement concernant la construction des égouts dans cette Municipalité

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Rolland,

que ce Conseil s'ajourne à Lundi prochain, le vingt-trois novembre courant, à sept heures du soir -

adoptée

Assemblée  
 21 Nov 1874  
 Continuer  
 23 Nov 1874

143

A une assemblée des Conseillers, de la Municipalité du Village d'Hochelaga, tenue en conformité à l'ajournement du seize novembre courant en la salle du Conseil, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante et quatorze à sept heures du soir,

étaient présents

Son Honneur, M<sup>r</sup> Le Maire, du dit Conseil  
 Thomas Huotkins, M<sup>r</sup> Durling, Sec<sup>r</sup>  
 Jeanne Rolland, Guyon Perron, René Gervais, &  
 Olivier Perron, M<sup>r</sup> Gervais, formant la totalité des membres du dit Conseil.

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Durling,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gervais.

That the Council have received and considered the application of the City passenger Railway Company and are of opinion that the request should not be granted under the conditions stated in the application, and further that at present the extension of the rails on the road in this Municipality can not be entertained

adoptée

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Perron,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gervais.

Quelle Requête de Mess<sup>r</sup> Durling qui vient d'être lue est renvoyée à la prochaine séance de ce Conseil pour être alors prise en considération

adoptée

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rolland,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Perron,

Quelle lettre du M<sup>r</sup> Northwell qui vient d'être lue est référée au Comité de Police

adoptée

Proposé

174

4<sup>e</sup> Propose par M<sup>r</sup> Darling,  
Secundo par M<sup>r</sup> Gervais,  
Que le Comité des Chemins soit  
autorisé à demander M<sup>r</sup> Riel arpenteur Provincial  
pour faire mesurer le terrain du Conseil dans la  
Cité de rue Desjardins

adaptée

5<sup>e</sup> Propose par Hawthins,  
Secundo par M<sup>r</sup> Perron,  
Que M<sup>r</sup> le Président du Comité  
de Police soit autorisé à prendre un quovier, &  
faire fermer l'escalier dans la Station de Police  
aux dépens de ce conseil,

adaptée

6<sup>e</sup> Propose par M<sup>r</sup> Gervais  
Secundo par M<sup>r</sup> Perron.  
Que le conseil s'ajourne maintenant

adaptée

J. Gervais, Maire  
Julaté S. D.

175

Assemblée  
Municipale  
7 Dec 1874

A l'Assemblée Mensuelle des Conseillers  
Municipaux, de la Corporation du Village d' Hochelaga  
tenue en la salle du conseil le sept Decembre mil huit  
cent soixante et quatorze à huit heures après midi, con-  
formément aux dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec,

Étaient présents

Son honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit conseil,  
Thomas Hueston, W<sup>m</sup> Darling, J<sup>d</sup> Rolland, Cyrille Perron, René  
Gervais & Olivier Bourbonnière, Émés, Conseillers.

Après lecture des Minutes de la dernière assemblée,

Elles ont été adoptées unanimement.

1<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Gervais,  
Secundo par M<sup>r</sup> le Conseiller Perron,

Que M<sup>r</sup> le Conseiller Jean-Damien  
Rolland, soit choisi pour présider la prochaine élection  
des conseillers, devant remplacer ceux qui ont tiré de  
charge à la fin de la présente année.

Cette motion étant mise aux voix, Messieurs  
le Maire & Rolland, M<sup>r</sup> Bourbonnière, W<sup>m</sup> Darling, votent  
pour. M<sup>r</sup> Hawthins s'abstient de voter.

2<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> Rolland,  
Secundo par M<sup>r</sup> Gervais,

Qu'en réponse à la requête de M<sup>r</sup>  
Hueston, soient approuvés de fournir de l'eau à la  
Municipalité, qu'une somme soit formée pour l'achat  
de ces machines qui ce comité se compose de M<sup>r</sup>  
Darling & des propositions de Rolland

adaptée

3<sup>o</sup> Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Gervais,  
Secundo par M<sup>r</sup> le Conseiller Perron,

Qu'après inspection, faite au  
23 M<sup>r</sup> Perron, présentée au conseil par le M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Bourbonnière,  
M<sup>r</sup> de la Vallée & autres, demandant la nomination d'un

ou

174

On de deux Angles depuis pendant de Montréal, devant  
être comme tels dans cette municipalité. Que deux Magistrats  
sont nommés & que les noms suivants soient envoyés, a  
son Excellence le Lieutenant Gouverneur de la Province de que  
be, en Conseil, pour la nomination de ces deux Magistrats  
Savoir; M<sup>r</sup> Joseph Guéthier, Joseph Lavoie, Adolphe de  
Rivette & Alexandre Bélanger

M<sup>r</sup> le Conseiller Darling, propose en amendement  
secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Bourbonnien.

That the motion to the Lieutenant go  
vernor be, that only one Justice of the Peace be appointed  
out of the number of Gentlemen proposed, and that  
M<sup>r</sup> Joseph Lavoie be recommended.

Contre l'amendement  
M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Moten & secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Gervais, Perron &  
M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Bourgeois 33 Rolland.

les votes étant égaux. M<sup>r</sup> le Maire vote  
Contre l'amendement.

La Motion principale étant mise aux voix  
Elle est adoptée par la même division

Propose par M<sup>r</sup> Rolland,

Secondé par M<sup>r</sup> Perron,

Que le Conseil s'ajourne a  
vendredi prochain le onze Décembre suivant

Assemblée  
7 Dec 1874  
continuée  
11 Dec 1874

177

A une assemblée des Conseillers  
Municipaux du village d' Hochelaga tenue  
aujourd'hui le onze Décembre mil huit cent  
septante quatre a huit heures du soir, en la salle  
des séances du dit conseil, conformément a la  
motion d'ajournement adoptée le sept courant

Présents

Son Honneur M<sup>r</sup> le Maire du dit  
conseil, M<sup>r</sup> Darling, J. Damien Rolland  
Pierre Gervais, & Olivier Bourbonnien ses Conseillers

10<sup>e</sup> Propose par M<sup>r</sup> Darling,  
secondé par M<sup>r</sup> Rolland.

That a circular be printed in  
French and English, and addressed to each  
of the rate payers, stating that three of the  
Conseillers retire at the close of the year, viz  
Joseph Guéthier Mayor, Olivier Bourbonnien &  
M<sup>r</sup> Darling and that the meeting for the  
election of members of Council will be held  
on Monday the 11<sup>th</sup> of January eighteen hun  
dred and seventy five, at ten o'clock in the  
forenoon, and that this circular be  
distributed on Wednesday the 5<sup>th</sup> of January  
one thousand and seventy five  
adoptée

20<sup>e</sup> Propose par M<sup>r</sup> Rolland,

Secondé par M<sup>r</sup> Gervais  
Le rapport de M<sup>r</sup> de la Roche  
du 24 Novembre dernier est referé  
au Comité des Chemins de ce Conseil  
qui fera rapport a la prochaine assen  
blée de ce conseil

adoptée

148

3<sup>o</sup> Proposition Mr Gervais  
 Secondaire par Mr Bombardier,  
 pour le Conseil d'opinion Manutention  
 adaptée

Mr Gauthier Maire  
 Adopté  
 A.D.

Assemblée  
 spéciale  
 19 Dec 1874

Le rapport fait  
 à la Commission  
 de finances, et  
 les deux rapports  
 des Comités de  
 la Commission

149

À une assemblée spéciale, des  
 Conseillers Municipaux de la Corporation  
 Municipale du village d'Hadada, tenue  
 après avis spéciaux donnés à tous les membres  
 du dit conseil, Samedi le dix-neuf Décembre  
 mil huit cent soixante quatre, au lieu ordi-  
 naire des séances du dit conseil, pour l'adoption  
 et l'adoption présente

Mr Honneur Mr J. Gauthier, Maire  
 Messrs Huntley, Mr Darling, Mr Holland  
 Cyria Larou, Pierre Gervais et Mr Antoine  
 Amseiders

Après lecture et approbation des  
 Minutes de la dernière assemblée

- 1<sup>o</sup> Proposition Mr Holland,
- secondaire par Mr Perron.

Sur l'avis du rapport du Comité  
 de finances Mr L. Duane dit en termes  
 que le Comité propose un ~~un~~ traineau  
 pour faciliter son transport en hiver  
 adaptée

- 2<sup>o</sup> Proposition Mr Bombardier,
- secondaire par Mr Darling

Sur le rapport du Comité des  
 finances, des remerciements sont offerts à Mr le Capitaine  
 et les membres de la brigade d'infanterie de cette Muni-  
 cipalité, pour le service rendu lors  
 de l'incendie aux habitations du feu  
 adaptée

- 3<sup>o</sup> Proposition Mr Darling,
- secondaire par Mr Huntley

That a circular be printed, and  
 sent to each of the persons whose names  
 are herein specified to the following  
 effect



effect That as the amount of your taxes is now long due being requested by the Council to state that unless the same be paid before the first January one thousand eight hundred and seventy five that your account with all accounts for taxes then unpaid will be placed in the hands of the Attorney of the Council for collection adapted

Propose par Mr Hawkins,  
Second par Mr Rolland,

Que le Rapport du Comité de police le rapport de Messrs Edouard Masson fils qui vient d'être lu soit repris au dit Comité de police pour faire un examen de la plainte insérée dans ledit rapport d'après rapport à la Council à sa prochaine assemblée adapted

Propose par Mr Rolland,  
Second par Mr Perron,

Que le Council se réunisse à Mardi prochain le vingt deux décembre courant à sept heures du soir adapted

Assemblée  
Spéciale  
19 Dec 1874  
Comité  
22 Dec 1874

A une assemblée des conseillers Municipaux de la Corporation Municipale du Village d' Hochelaga, tenue au parloir le vingt deux décembre mil huit cent soixante quatre à huit heures du soir, en l'halle du dit Council, en conformité de l'apurement de

le Council a sa séance spéciale du dix neuf décembre courant.

étaient présents  
Son Honneur M le Maire du dit Council  
Olivier Bombardier, Pierre Lavoie, Cyrille Perron  
J. Damien Rolland, Thomas Hawkins & William Darling, Écuyers, Conseillers, formant la totalité des membres du dit Council.

Le secrétaire met devant le Council une lettre de M le Secrétaire Trésorier de la Corporation Scolaire de ce Village, datée 11 Dec 1874. Aussi un rapport du Comité de police, de ses procès adaptés à son assemblée tenue hier le 21 du courant.

Propose par Mr Hawkins,  
Second par Mr Rolland,

Que le Rapport du Comité de Police qui vient d'être lu, soit adapté adapted

Sur ce rapport  
"That the Committee of Police beg to report upon the complaint of Mr Edouard Masson, and Mr Edouard Masson fils against A Beaudet, that the evidence is conflicting, the Committee have some doubts as to whether Mr Beaudet has not spoken too strongly and overstrained his evidence against the Messrs Masson. This evidence was given out of the Municipality and not as a Police man in the exercise of his duty in the Municipality and in this account he is not accountable to the Council to the same extent as he would have been, had there been any improper act proved against him in his character of Police-man"

187

man in the Municipality. The Committee would however take this opportunity to recommend that the Public officers should be warned that it is of the utmost importance that they, in giving evidence adhere strictly to the facts as it is only by following this course that the Magistrates can have full confidence in the evidence of one Publicman

Signed Pierre Gervais,  
" " w Darling,  
" Olivier Bombornier,

2° Proposition de M Rolland.  
Seconde par M Gervais,

Quel le Conseil s'ajourne a Samedi prochain le vingt deux Decembre courant a quatre heures apres midi precisement

Assemblée  
Spéciale  
19 Dec 1874  
Continuée  
26 Dec 1874

A l'assemblée des conseillers Municipaux de la Corporation Municipal du Village d' Hochelaga tenu a la Salle du dit Conseil, le vingt six Decembre mil huit cent soixante et quatorze a quatre heures apres midi conformément a l'ajournement du dit Conseil par motion adoptée par l'assemblée du vingt deux Decembre courant.

Etant présents

Son Honneur M le Maire du dit Conseil Thomas Hawkins, William Darling, Jean Dennis Rolland, Cyrus Perron, Pierre Gervais & Olivier Bombornier, Cms, conseillers formant la totalité des membres du dit Conseil

183

Mr le Conseiller Rolland met devant le Conseil une Requete au Parlement de la Province de Quebec, concernant un Emprunt, ainsi une lettre du M le Secretaire Resonice de la Ville de Longueuil, ayant rapport a la Traversée d'acier sur le fleuve de St.

1° Proposition de M Rolland.  
Seconde par M Gervais,

Quel la Requete a la Legislatue de Quebec, soit adaptée & que M le Maire & le Secretaire Resonice du Conseil, soient autorisés a signer cette Requete & qu'ils soient a ce qu'ils sont présentés a la Legislatue de Quebec & qu'un Bill soit préparé a cet effet.

Mr Darling propose un amendement  
Seconde par M Hawkins.

thousand

That the Council petition the parliament to be permitted to borrow, hundred and twenty five thousand Dollars in place of hundred thousand Dollars, which the Council ~~was~~ can borrow under the code from the present valuation of the real estate in the Municipality, that the power to issue debentures for the payment of this money be petitioned for under the conditions of section seven of the Municipal Code section four hundred and ninety two to four hundred and ninety eight.

For the amendment Against the Amendment  
M the Proposer & Seconde M M, Gervais, Perron and Bombornier M Rolland

Les votes étant de egale proportions, M le Maire vote pour le Amendement  
La Motion principale étant mise aux voix

(over)

184

Pour la Motion Contre la Motion  
M. M. les Motions & M. M. Bourbonnais  
secondaires Perron & Ling & Hawkins  
Les votes étant d'égal proportions  
M. le Maire vote pour la Motion

2<sup>e</sup> Proposé par M. J. D. Rolland  
Secondé par M. Perron

Que le Maire ou le Secrétaire  
soit autorisé à faire tous les voyages néces-  
saires, pour parvenir à faire passer le Bill  
en faveur de cette Municipalité.

Pour la Motion Contre la Motion  
M. M. les Motions & M. M. Bourbonnais  
& secondaires Guvrais & Langlois & Hawkins  
Les votes étant d'égal propor-  
tion M. le Maire vote pour la Motion.

3<sup>e</sup> Proposé par M. Guvrais  
Secondé par J. D. Rolland

Que le Secrétaire Trésorier soit  
autorisé à faire les avances de fonds néces-  
saires pour exécuter les résolutions préce-  
dentes.

Pour la Motion Contre la Motion  
M. M. les Motions & M. M. Langlois & Hawkins  
secondaires M. Perron & Bourbonnais

4<sup>e</sup> Proposé par M. Guvrais  
Secondé par M. Perron

Que les procès de ce  
Conseil, soient suspendus jusqu'à huit heures  
du soir.  
Adopté

À huit heures du soir  
le Conseil Résume ses Procès.

185

5<sup>e</sup> Proposé par M. J. D. Rolland  
Secondé par M. Olivier Bourbonnais

Que sur le rapport des  
comité des chemins de ce Conseil, & d'après  
la lettre du Secrétaire Trésorier de la Ville  
de Longueuil, datée du 22 Décembre cou-  
rant, ledit Comité soit autorisé à  
faire un chemin sur la glace du fleuve  
St Laurent, partant de la côte N. E. &  
se joignant au chemin de la Traversée  
de Longueuil. Adopté unanimement

6<sup>e</sup> Proposé par M. Rolland  
Secondé par M. Hawkins

Que vu les progrès im-  
portants fait par cette Municipalité depuis  
quelque temps & vu l'urgence nécessaire et  
d'après les demandes réitérées de différents pro-  
prietaires; que ce Conseil décide de faire exécuter  
un plan général & topographique de cette  
Municipalité avec toutes les rues existantes  
& propriétés & de faire protéger ou marquer  
sur les terrains, les dites Rues propriétés, &  
que pour cet effet M. J. H. Beaudry, Arpen-  
teur sera chargé de ce travail pour  
la somme de cinq cents Dollars & que  
pour pourvoir à l'exécution de ce plan, le  
Comité des Chemins, soit autorisé de senten-  
cer avec le comité de Propriétaires nom-  
més à l'Assemblée de Propriétaires tenues  
dans cette Municipalité le 24 Octobre  
dernier. Adopté

7<sup>e</sup> Proposé par M. Guvrais  
Secondé par M. Hawkins

Que le Secrétaire Trésorier

186

x

Théorin soit autorisé d'écrire au Président de la Commission du Haras pour lui demander si c'est l'installation des commissaires de contourner le printemps prochain leurs travaux jusqu'au Kuisseau Migeon & de s'en former quand doit commencer la construction des Nocks d'après le Plan joints

Adopté unanimement

8<sup>e</sup> Proposition par Mr. Rolland  
Seconde par Mr. Proulx

Maintenant

Que le Conseil s'ajourne

Adopté unanimement

J. Gauthier Maire

Secrétaire A.D.

1874

Assemblée mensuelle  
4 Jan 1874

A l'assemblée mensuelle des Conseillers Municipaux, de la Corporation Municipale du village d'Hochelaga, tenue en la salle du dit conseil ce jour d'hui le quatre Janvier mil huit cent soixante quinze à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

étaient présents

son honneur Mr le Maire du dit conseil William Darling, Jean Damien Rolland, Pierre Gervais Olivier Bourbonnière, deux conseillers, formant la majorité des membres du dit conseil.

Monsieur le Conseiller Rolland met devant le conseil, une lettre de M. J. W. A. Beaudry, arpenteur Provincial datée 2 Jan 1874 au sujet d'un rapport au tracé des rues dans cette Municipalité

1<sup>e</sup> Proposition par M. Gervais,  
Seconde par M. Bourbonnière,

Que les Reçus Messrs Laroche, ci devant curé de cette Municipalité & James Douglass, Bourbonnière, Ministre de cette même place, soient en compte du paiement de la taxe Municipale impo­sée sur leur logis par le Reçu d'évaluation de ce conseil pour l'année 1874

adoptée

2<sup>e</sup> Proposition par M. Gervais,  
Seconde par M. Bourbonnière,

Que le Secrétaire soit autorisé à remettre à M. Anselme Gervais, le montant reçu de ce dernier pour taxe payée à la Municipalité pour l'année 1874

adoptée

3<sup>e</sup> Proposition par M. Rolland

seconde

188

Seconded by Mr Darling  
 Que les hommes de Police  
 de ce conseil, soient exemptés du paiement  
 de la taxe municipale imposée sur les loyers  
 pour l'année mil huit cent quatre-vingt  
 adaptée

4<sup>e</sup> Proposed by Mr Ralland,  
 Seconded by Mr Darling,

Que Mr le Secrétaire Desjardins  
 de ce conseil soit autorisé à recevoir de Messrs  
 Joseph Poupert, un Transport du lot de terre N<sup>o</sup> 167  
 du Cadastre de cette Municipalité, pour la  
 continuation de la rue Ste-Anne sans re-  
 numération de la part de ce conseil, & la seule  
 condition qu'il soit déchargé de taxes à raison  
 du même terrain tant pour le passé que pour  
 l'avenir. adaptée

5<sup>e</sup> Proposed by Mr Darling,  
 Seconded by Mr Gervais,

That before the Plan of the  
 Municipality is completed by Mr Beauché, the  
 rough draft be submitted to the Council to  
 the Council and that they call a meeting of  
 the proprietors, to ascertain whether there are  
 any objections to the Plan, as set forth in the  
 rough draft adaptée

6<sup>e</sup> Proposed by Mr Bombardier,  
 Seconded by Mr Darling,

Que le lot de terre N<sup>o</sup> 55  
 du Cadastre de cette Municipalité, soit  
 libéré des taxes municipales imposées dans  
 cette Municipalité attendu qu'il fait  
 partie de la rue Desjardins adaptée

189

7<sup>e</sup> Proposed by Mr Gervais,  
 Seconded by Mr Ralland,

Que le conseil s'assemble à  
 jeudi soir sept de janvier courant  
 adaptée

A une assemblée des Conseillers Spéciaux  
 des Conseillers Principaux de la Corporation  
 du Village d'Hotel-de-Ville tenu le 7<sup>e</sup> de  
 dit Conseil le 7<sup>e</sup> de Janvier mil huit  
 cent quatre-vingt & quatre

P6/A1,1

Proposed by C. Perrault  
Seconded by Mr Bourbome  
agreed to

That the Salary paid by the Council and  
the Secretary Mr Cote for the ~~present~~ year  
was eighty dollars. but considering the  
great increase of labour in collecting the  
taxes and the great increase of Council  
meetings during the year when compared  
with former years the Council grant Mr  
Cote the sum of one hundred and  
twenty dollars in addition to the Sal  
ary to which Mr Cote was engaged  
that this sum of \$120 be paid  
him after his accounts are audited  
and approved for the year ~~the~~  
~~at hand~~ 29/12

37 1/2

21000  
65000  
3875